

ASSOCIATION DES SALÉSIENS COOPÉRATEURS

COMMENTAIRE OFFICIEL DU PROJET DE VIE APOSTOLIQUE

ROME 2016

PRESENTATION

Chers Salésiens Coopérateurs, chères Salésiennes Coopératrices

Nous vivons vraiment un moment de grâce du Seigneur pour notre Association et pour toute la Famille Salésienne. Maintenant que s'achève l'année du Bicentenaire de la naissance de notre Père et Fondateur Don Bosco, nous nous préparons à partager, avec l'Eglise universelle, l'Année Sainte de la Miséricorde de Dieu proclamée par le Pape François.

C'est dans cette atmosphère de réflexion sur l'amour du Père, sur le salut que nous apporte le Fils Rédempteur et sur la force que l'Esprit Saint déverse sur tous et chacun que je vous présente ce « *Commentaire sur le projet de vie apostolique* ». Il s'agit d'une actualisation, d'une révision dynamique et fidèle du précédent Commentaire officiel de 1990, à la lumière du Projet de Vie Apostolique ratifié par le Congrès des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices en 2012.

Tout comme notre Projet de Vie Apostolique (PVA), ce Commentaire est aussi le fruit de l'engagement, du travail acharné, de l'étude et du discernement de nombreux Coopérateurs et Coopératrices. Un grand « Merci » va donc au précédent Conseil Mondial : Rosario Maiorano, Coordinateur et aux Délégué.e.s, Don Stjepan Bolkovac et Sœur Maria Trigila, qui ont lancé un immense travail de commentaire sur chaque article des Statuts. Par la suite, les membres du Secrétariat Exécutif Mondial de l'actuel Conseil Mondial des Coopérateurs/Coopératrices ont collaboré avec beaucoup de dévouement et de soin à l'élaboration de cette version finale, complétant ainsi la révision et organisant les commentaires sous une forme schématique, avec des références claires au Magistère de l'Eglise le plus récent et aux documents de la Famille Salésienne.

Le PVA est notre « carte d'identité » : il décrit les richesses spirituelles de notre vocation et trace notre chemin vers la sainteté à travers le service quotidien aux jeunes, aux familles, aux marginalisés et aux exclus.

Ce Commentaire en est le complément nécessaire car il analyse, chapitre par chapitre, chaque article individuellement et saisit l'esprit de chacun.e, mettant en évidence les grandes inspirations évangéliques derrière les Statuts et leurs traductions opératoires et normatives dans le Règlement.

C'est donc une clé de compréhension opportune et féconde qui permettra à chacun.e d'intérioriser son Projet et de le concrétiser dans la vie de notre Association.

En vous invitant à témoigner avec joie de l'intuition originale de Don Bosco de vouloir que nous soyons de *vrai.e.s salésien.ne.s dans le monde*, je vous offre cette aide utile qui contribuera à garantir que nous demeurions des sarments vivants greffés sur la Vigne.

Avec estime et affection

Noemi Bertola

Rome, le 24 janvier 2016
Fête de Saint- François de Sales

INTRODUCTION

L'intention du nouveau Projet de Vie Apostolique est de définir l'identité du Salésien Coopérateur, de la Salésienne Coopératrice. Il présente non seulement une manière d'être, de vivre, d'agir et d'entrer en relation avec les autres, mais c'est la manière « laïque » de comprendre la vocation ; c'est-à-dire son propre « projet personnel de vie ».

Une parole claire pour comprendre le nouveau PVA est le mot « vocation ». Nous ne sommes pas simplement des « collaborateurs », « collaboratrices » ou des « bienfaiteurs » « bienfaitrices », mais des laïcs/laïques qui « *se sentent appelé.e.s et envoyé.e.s vers une mission concrète : qui contribuent au salut de la jeunesse, en s'engageant dans la même mission que Don Bosco dans cette mission auprès des jeunes et en milieu populaire* » (PVA art.2). La vocation est un Appel et une Grâce, elle est au-delà de nos possibilités d'en être la source d'inspiration ou de la créer. L'initiative appartient à Dieu. C'est une constante des vocations présentées dans la Bible et Jésus le répète : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis » (Jn15,16). Il faut donc l'accepter et l'accueillir en rendant grâce, prier et travailler.

De plus, si nous voulons regarder vers l'avenir de l'Association, nous devons avoir le regard et le cœur attentifs aux jeunes. Ils ne sont pas seulement l'objet privilégié de notre apostolat. Les jeunes sont aussi les protagonistes d'un nouveau printemps et du nouveau visage du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice.

La vocation est un chemin étroitement lié à la maturation dans la foi, dans un dialogue avec Dieu qui dure toute la vie. La condition fondamentale nécessaire à son émergence est de développer sa vie chrétienne dans tous ses aspects : vérité, apostolat, morale, prière. Une foi personnelle forte et une vie intérieurement liée au Christ sont indispensables pour que les vocations mûrissent en accord avec la parole du Seigneur. Tous/toutes les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices doivent en prendre conscience.

Chaque communauté et chaque Centre représentent Don Bosco dans le territoire où ses membres vivent et travaillent et sont désignés pour étendre le charisme et la mission de la Famille Salésienne. La référence à un lieu communautaire et associatif est indispensable. Personne n'a vocation à la solitude ni à l'isolement. Pour cela, il est recommandé, à toutes les œuvres salésiennes, d'organiser la communauté éducative comme une articulation pleine de ministères ou de services pour la mission. Celles-ci doivent devenir des lieux d'expérience du charisme et de la mission salésienne pour tous les groupes. S'ensuit le critère : « Venez et voyez » afin que les jeunes puissent accueillir et répondre à l'appel de Dieu de manière responsable.

Dans de nombreux cas, une invitation explicite doit être faite. La société d'aujourd'hui ne conçoit plus la vie comme une vocation et une mission. La compréhension de leur pertinence et de leur signification sociale est rare aujourd'hui. Les modèles de référence pour imaginer comment sera notre propre vie dans un futur lointain sont déroutants, voire décourageants. Dans certaines parties de l'Eglise, prises en tant qu' « Institution », elle est présentée comme l'héritière d'un passé d'assujettissement intellectuel et moral. Le jeune peut avoir le désir de s'engager mais il s'oriente vers des mouvements et des causes plus populaires aujourd'hui qui sont : la paix, l'écologie, les pauvres. Ce seront toujours l'attraction du Christ et l'amour pour Don Bosco qui détermineront une autre orientation. Les disciples étaient fascinés par Jésus, mais pour comprendre qu'ils pouvaient se mettre à sa suite, ils ont dû entendre l'invitation « Suis-moi ! ». Peut-être ici, émerge un point faible dans notre Association : la capacité de présenter, d'enthousiasmer, d'indiquer les étapes et les conditions, d'inviter les

jeunes à diffuser « l'énergie de la charité » en devenant des Coopérateurs/Coopératrices de Dieu et de Don Bosco. Pour cela, nous avons besoin de Coopérateurs/Coopératrices et de Formateurs/Formatrices qui connaissent Don Bosco et son charisme et qui, non seulement le comprennent, mais qui peuvent aussi faire des propositions en tant qu'expert.e.s de la vie spirituelle. Le Projet de Vie Apostolique indique clairement le champ privilégié de notre engagement apostolique : les jeunes. C'est dans ce domaine que nous développons et réalisons une activité tout à fait appropriée à notre proposition vocationnelle : l'éducation. Nous fréquentons les lieux qui peuvent offrir des stimulants intéressants : les communautés éducatives. Nous devons étendre les offres d'implication dans un Projet de Vie Apostolique au-delà des œuvres salésiennes.

L'Auteur sacré affirme : « Ta parole est une lampe à mes pieds et une lumière sur ma route » (Psaume 119, 105). La Parole de Dieu est une lumière capable d'éclairer les pas sur le chemin de l'homme tout au long des sentiers de la vie: elle sécurise la route car elle est une boussole capable d'orienter dans les brumes de tant de voix et de flatteries qui confondent, désorientent et éloignent le cœur de l'homme du droit chemin.

En suivant le Projet de Vie Apostolique, les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices partagent le parcours évangélique et s'engagent avec responsabilité sur ce chemin qui mène à la Sainteté » (PVA art..41).

CHAPITRE 1

LE SALÉSIEN COOPÉRATEUR ET LA SALÉSIENNE COOPÉRATRICE DANS LA FAMILLE SALESIENNE ET DANS LE MONDE

« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis, et vous ai établis pour que vous alliez et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure (Jn 15, 16).

L'Esprit-Saint a suscité Don Bosco. Jésus a choisi ses disciples et il les a destinés à porter beaucoup de fruits, un fruit durable. En tant que disciples de Jésus et enfants de Don Bosco, les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices sont appelé.e.s à porter beaucoup de fruits. Quel grand don et quelle mission prodigieuse nous ont été confiés ! Pour comprendre le Projet de Vie Apostolique et le vivre authentiquement, nous devons nous laisser illuminer par ce grand mystère.

Dans une page célèbre du Prophète Ezéchiel, le prophète décrit le bois de la vigne. Quelle valeur a-t-il ? Aucune. Le bois de la vigne est le seul bois parmi les arbres de la campagne dont on ne puisse rien faire ; aucun objet utile ne peut en être tiré. Le bois de la vigne n'est bon qu'à permettre à la sève de monter jusqu'aux sarments pour qu'ils produisent des fruits. Donc, le bois de la vigne est un bois inutilisable, sinon qu'à porter du fruit. Et c'est à cette image du Prophète Ezéchiel que Jésus se réfère dans son célèbre discours sur la vigne et les sarments au chapitre 15 de l'Evangile de Jean. Dans la culture d'Israël, la vigne était l'image du peuple, du peuple d'Israël. Il y a le célèbre cantique d'amour du Seigneur pour sa vigne, au chapitre 5 du Prophète Isaïe ; le Prophète Jérémie parle aussi d'Israël comme d'une vigne. Jésus déclare être « la vraie vigne » donc, il existe de fausses vignes. Jésus continue ce processus de substitution de la réalité d'Israël avec celui de sa propre personne : - non pas la manne tombée du ciel, mais Lui est le Vrai Pain qui donne vie au peuple ; Il est la Vraie Lumière au contraire de la loi ; il est la Vraie Vigne, le Vrai Peuple planté par le Seigneur. Et le Père « est le Vigneron ». Alors, il y a des rôles distincts : Jésus est la vigne où circule la sève vitale, le Père est le vigneron. Quel est l'intérêt du vigneron ? Que la vigne porte toujours plus de fruits : et en effet, l'évangéliste écrit « tout sarment qui, en moi, ne porte pas de fruits, je le coupe ».

Quelle est la signification de cette expression ? L'Evangéliste parle de la communauté chrétienne où il y a un amour qui est communiqué par le Seigneur, un amour reçu du Seigneur et cet amour doit se transformer en un amour montré aux autres. C'est la caractéristique de l'Eucharistie. Dans l'Eucharistie, on accueille Jésus qui se fait pain, source de vie, pour ensuite être disposé à se faire pain, service de vie pour les autres. Il peut y avoir le risque qu'au sein d'une Communauté, une personne absorbe cette sève utile, cette énergie, cet amour et ce pain, mais qu'ensuite elle ne se fasse pas pain pour les autres, elle ne transforme pas l'amour qu'elle reçoit en amour pour les autres. C'est un élément passif qui ne pense qu'à lui-même et à ses

propres intérêts et ne communique donc pas la vie. Ce ne sont pas les autres branches ni même Jésus, mais le Père qui le prend et le rejette parce que c'est une branche qui ne sert à rien.

L'amour qui se traduit en service est la garantie que l'on est en plein contact avec le Seigneur. Jésus répète et dit « Demeurez en moi et moi en vous. De même que le sarment ne peut porter du fruit par lui-même s'il ne demeure sur la vigne, vous aussi vous ne demeurerez pas en moi ». Jésus continue d'insister pour que cet amour reçu de Lui soit transformé en un amour partagé : sinon, il ne sert à rien. Jésus continue à revendiquer son titre, sa condition divine : « Je suis la vigne, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi, et moi en lui » dans ce processus dynamique de fusion en Dieu - Dieu demande seulement à être accueilli dans la vie du croyant afin d'en dilater l'existence – « porte beaucoup de fruits ». Plus on donne de la vie aux autres, plus on reçoit. On n'a que ce qui est donné, plus le don de la vie aux autres est grand et illimité, plus la réponse de Dieu sera illimitée. Puis Jésus avertit :

« Celui qui ne demeure pas en moi est jeté comme un sarment, et se dessèche ». Cette expression que nous avons traduite par « sèche », littéralement « aride », l'évangéliste la reprend du chapitre 37 du Prophète Ezéchiel, quand il voit la situation du peuple comme une vallée remplie d'ossements desséchés en indiquant un peuple sans l'Esprit. Et ainsi, celui qui ne demeure pas en Jésus, celui qui reçoit cet amour et ne le communique pas aux autres, devient aride, parce qu'on ne possède que ce que l'on donne aux autres. Voilà la garantie de Jésus, même si, malheureusement, nous l'avons quelque peu déformée dans le langage populaire. Tout le monde connaît l'expression : « Demandez ce que vous voulez et cela vous sera donné », cependant, nous oublions les deux conditions émises par Jésus : - « si vous demeurez en moi », donc si c'est cet amour que nous avons reçu de lui se transforme en amour communiqué aux autres, - « si mes paroles restent en vous », elles demeurent alors comme un guide pour orienter notre vie, notre existence ; un amour qui se fait service aux autres – c'est seulement à ces deux conditions que Jésus dit « Demandez ce que vous voulez et il vous sera donné ». Alors, quand on vit en harmonie avec le Seigneur, quand la vie de l'homme se fonde sur celle de Dieu au point de devenir une seule chose, la seule chose qu'on demandera sera le don de l'Esprit et une encore plus grande capacité d'aimer. Parce que le Père pense au reste. Le Père ne répond pas aux besoins de ses enfants, mais il les prévoit. Cela nous procure une grande sécurité. Et voici la fin : « En cela, mon Père est glorifié ». Il y avait l'image que Dieu devait être glorifié à travers des œuvres extraordinaires et magnificences glorieuses : mais non, la seule manière de manifester la gloire de Dieu, la révélation de son amour, c'est un amour qui lui ressemble « afin que vous portiez beaucoup de fruits et que vous deveniez mes disciples ». La seule manière de rendre gloire à Dieu est de manifester dans notre vie le pardon, la miséricorde et le partage qui, en quelque sorte, lui ressemblent.

Cela est le choix de base qui traverse tout le Projet de Vie Apostolique et le premier chapitre. C'est une réalité mystérieuse mais vraie et exaltante. Ici naît le « charisme salésien ». C'est l'Esprit Saint qui, en appelant le Coopérateur/ la Coopératrice à devenir disciple de Don Bosco, en stimule l'engagement apostolique qui porte du fruit, la communion au sein de l'Association et avec les autres membres de la Famille Salésienne, et l'esprit salésien.

Le premier chapitre définit de manière générale et globale, l'identité qualitative et originale des Coopérateurs/Coopératrices et de l'Association. Il définit à grands traits qui est le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice, ce qu'il/elle fait et comment il/elle le fait, quelle est sa place et son rôle dans la Famille Salésienne et dans l'Eglise.

Par conséquent, il/elle revêt une importance fondamentale : il/elle pose les bases de l'édifice que constitue l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices.

Art.1. Le Fondateur : un homme envoyé par Dieu

Pour contribuer au salut de la jeunesse, « la partie la plus délicate et la plus précieuse de la société humaine », l'Esprit Saint suscita, avec l'intervention maternelle de Marie, Saint Jean Bosco, qui fonda la Société de Saint François de Sales (1859), l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice avec Sainte Marie Dominique Mazzarello (1872) et étendit l'énergie apostolique du Charisme Salésien grâce à la constitution officielle de la "Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens " en tant que troisième branche de la Famille (1876) ; cette dernière branche est unie à la Société de Saint François de Sales, aussi dénommée Société Salésienne de Saint Jean Bosco ou Congrégation Salésienne. L'Esprit Saint forma en Saint Jean Bosco un cœur de père et de maître, capable de se consacrer totalement, en lui inspirant une méthode d'éducation imprégnée de la charité du Bon Pasteur.

FICHE

Thème central

1. Don Bosco : homme de Dieu, fondateur guidé par l'Esprit - Saint
2. Réalité charismatique de l'Association des Coopérateurs/Coopératrices dans l'Eglise

Clés de lecture

- A. L'appellation de « Fondateur » a été conférée à Don Bosco par l'Eglise en référence aux trois Groupes de la Famille apostolique qu'il a créés. Dans les documents ecclésiaux, le titre de « Fondateur d'un institut ecclésial » a différentes significations. Jusqu'au Concile de Vatican II, il y en avait deux qui prédominaient :
- *Historico-juridique (ou canonique)* : est déclaré fondateur au sens *historico-juridique* d'un mouvement religieux ou apostolique celui qui en a conçu l'idée, en a identifié les buts et en a défini les règles essentielles de vie et de gouvernance.
 - *Historico-théologique* : est reconnu fondateur au sens *historico-théologique* d'une institution ecclésiale celui qui s'est senti « appelé par Dieu » à créer un institut et qui en a défini les buts, la forme de vie et l'esprit.
- Dans les documents de Vatican II une troisième signification émerge :
- *Théologique-charismatique* : un fondateur dans ce sens est celui qui, appelé par Dieu, non seulement a créé un nouvel institut, mais lui donne vie et vit personnellement l'expérience de l'Esprit qui caractérise cet institut.

Don Bosco est le Fondateur, dans le sens historico – juridique, théologique et charismatique, de la Famille Salésienne :

Sens historico – juridique : il a donné naissance aux trois instituts en indiquant leurs buts et leurs normes ;

Sens théologique : il s'est senti « appelé par Dieu » pour donner vie à une Famille spirituelle ;

Sens charismatique : il a donné vie et a vécu personnellement l'expérience évangélique de la Famille apostolique qu'il a créée.

B. Pour reconnaître Don Bosco comme instrument de Dieu, l'Église s'est appuyée sur les critères de la sagesse chrétienne : l'authenticité des vertus et des œuvres. Lui-même, dans le développement de son expérience, eut la certitude d'être guidé par la Providence. A Jean Bosco, jeune prêtre Turinois en 1841, l'Esprit-Saint a donné une sensibilité particulière pour percevoir, à travers diverses expériences, les difficultés dans lesquelles se trouvaient les jeunes qui, déracinés de leur vie à la campagne, accouraient dans une ville en plein renouveau social, politique et religieux. Il fut ainsi appelé à consacrer sa vie pour les aider à devenir d'honnêtes citoyens et de bons chrétiens et pour créer, à cette fin, une série d'œuvres de charité matérielle et spirituelle répondant à leurs besoins.

L'Esprit-Saint amena Don Bosco à découvrir progressivement que sa mission auprès des jeunes « devait s'étendre dans l'espace et dans le temps, au profit de différentes personnes et de nombreuses générations ». Mais pour ce faire, il avait besoin « d'hommes capables de travailler avec Don Bosco et des Institutions aptes à assurer la continuité dans la fidélité dynamique ». À partir de 1844, il s'entoura de prêtres et de laïcs, hommes et femmes, qui formèrent une sorte de « Congrégation de Saint François de Sales » : ce furent ses premiers collaborateurs. Successivement, sous l'impulsion de l'Esprit Saint, Don Bosco comprit que sa mission complexe et importante aurait une plus grande probabilité de perdurer de manière stable s'il pouvait compter sur des personnes qui s'y consacraient entièrement. Ce même Esprit-Saint fit naître, dans le cœur des premiers disciples du Saint, l'appel à la consécration apostolique. Ainsi apparaît à partir de 1859, date de la fondation de la Société salésienne, « la Congrégation de Saint François de Sales » première mouture qui ne disparut pas ni ne fut absorbée, mais comme nous le dit encore le Fondateur, « qui fut divisée en deux catégories ou plutôt en deux familles ». Ceux qui étaient libres et se sentaient appelés à la vocation se réunirent en une vie communautaire, demeurant dans cet édifice qui a toujours été reconnu comme la Maison Mère et centre de la « Pieuse association » que le Souverain Pontife conseilla d'appeler « Pieuse Société de Saint François de Sales », nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Les autres, ou les externes, continuèrent à vivre dans le monde, dans leurs propres familles, tout en continuant à promouvoir l'œuvre des Oratoires en conservant toujours le nom d'Union ou Congrégation de Saint- François de Sales, de promoteurs ou Coopérateurs .

C. Ces Coopérateurs appelés « membres externes » furent expressément prévus dans les différents projets de Constitutions salésiennes de 1860 à 1874, année où, sur avis de la curie romaine, lors du chapitre XVI qui leur fut dédié, ils furent supprimés. En 1872, il fonda la Congrégation des Filles de Marie Auxiliatrice qu'il voulut AGREGEE ou affiliée étroitement à la Société salésienne, afin qu'elle s'occupe de l'éducation des filles. Don Bosco pourtant ne renonça pas à sa ferme conviction que le plus grand nombre possible de chrétiens devraient unir leurs forces pour le bien des âmes, surtout celles des jeunes, pauvres. De 1874 à 1876 il rédigea diverses ébauches de Règlement dans lesquelles son projet se précisa et il trouva une configuration juridique différente. La Société salésienne devait être comme le levain animateur d'un vaste mouvement de charité dans lequel hommes et femmes seraient participants de sa mission et de son esprit, chacun selon son

propre état de vie. Ainsi naquit l'Association des Coopérateurs, troisième institution porteuse de son charisme.

D. Le premier chapitre du Règlement des Coopérateurs écrit par Don Bosco, porte comme titre : « il faut que les bons chrétiens s'unissent pour faire le bien » (RDB, I). Sans aucun doute, cet énoncé est encore d'actualité pour nous aujourd'hui, bien qu'il ait été écrit dans le style qui reflète le climat culturel de son époque. L'importance pour les chrétiens de travailler de manière unie est attestée par l'expérience de *l'Eglise apostolique primitive*. Les avantages tirés d'un tel travail de solidarité sont indiqués par le message évangélique. *L'union des catholiques* est nécessaire pour faire face aux autres forces sociales, culturelles et politiques.

E. L'inspiration divine, pour fonder la Société Salésienne et l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice fut, pour certains, une chose entendue alors que l'origine des Coopérateurs fut attribuée à une initiative purement humaine et suggérée à Don Bosco par des circonstances historiques. Mais Don Bosco lui-même disait : « *ce n'est pas Don Bosco, c'est la main de Dieu* qui se sert des Coopérateurs ! Ecoutez ! Vous avez dit que l'œuvre des Coopérateurs est appréciée par beaucoup. Et moi j'ajoute que celle-ci se répandra dans toutes les nations, dans toute la chrétienté (...). *La main de Dieu* la soutient ! Les Coopérateurs seront ceux qui contribueront à promouvoir l'esprit catholique. Ce sera mon utopie, mais je la maintiens » (MB, XVIII p.161). Pour Don Bosco, devenir Coopérateur était une manière concrète d'être catholique, et en définitive une façon de vivre l'Evangile dans l'aujourd'hui historique. L'article du PVA renvoie à l'approbation de l'Association contenue dans le Bref papal « *Cum Sicuti* » de Pie IX, de 1876. C'est une déclaration de la plus haute autorité de l'Eglise, garante de l'authenticité de l'inspiration évangélique du projet apostolique actualisé par les Coopérateurs.

Références bibliographiques

ACGS 9s; 12, 153, 729.

Auffray A., *Avec Don Bosco et avec les temps. Les Coopérateurs salésiens* (Turin, SEI 1955)

Ceria E., *les Coopérateurs salésiens, un peu d'histoire* (Turin, SEI 1952)

Chavez Villanueva P., *Connaître et imiter Don Bosco. Etenne 2012*, Typographie Vaticane, Cité du Vatican 2012.

Desramaut F., *L'histoire primitive de la Famille salésienne selon trois exposés de Don Bosco*, dans Desramaut F.,

Midali M. (au soin de), *La Famille salésienne* (Colloque sur la vie salésienne 5) (Turin-Leumann, Elle Di Ci 1974) 17-44.

François, *Evangelii Gaudium*: Exhortation Apostolique sur l'annonce de l'Evangile dans le monde d'aujourd'hui (24 novembre 2013)

François, [Misericordiae Vultus - Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde \(11 avril 2015\)](#)

MB X 597; XVIII 16l; XVIII 258.

Midali M., *Identité charismatique-spirituelle de la Famille salésienne*, dans MIDALI Mario (au soin de), *Construire ensemble la Famille salésienne* (LAS Rome 1983) 166-168.

Midali M., *Mère Mazzarello. La signification du titre de co-fondatrice* (LAS Rome 1982) 15-30, 123s.

Stella P., *Don Bosco dans l'histoire de la religion catholique I* (Zurich, Pas-Verlag 1968) 209-227.

Viganò E., *La Famille salésienne*, dans ACS 304 (avril-juin 1982) 827.

Art. 2 Les Salésiens Coopérateurs: une vocation spécifique dans l'Eglise

§1. S'engager comme Salésiens Coopérateurs, c'est répondre à la vocation apostolique salésienne, don de l'Esprit, en assumant une manière spécifique de vivre l'Evangile et de participer à la mission de l'Eglise. C'est un choix libre qui qualifie l'existence.

§2. Des chrétiens catholiques, quelle que soit leur condition culturelle et sociale, peuvent s'engager sur ce chemin. Ils se sentent appelés à vivre la vie de foi engagée dans le quotidien et caractérisée par deux attitudes :

a) percevoir Dieu comme Père et Amour qui sauve ; rencontrer en Jésus Christ le Fils Unique, apôtre parfait du Père ; vivre dans l'intimité de l'Esprit Saint, animateur du Peuple de Dieu dans le monde ;

b) se sentir appelés et envoyés vers une mission concrète : contribuer au salut de la jeunesse, en s'engageant auprès des jeunes et en milieu populaire dans la même mission que Don Bosco¹.

FICHE

Thème central

1. L'engagement « salésien » comme vocation

Clés de lectures

L'aventure de Dieu qui s'insère par sa Présence, sa Parole et son Amour dans les vicissitudes de l'homme, en tant que personne et en tant que peuple, est un mystère qui nous dépasse. L'Eglise est ainsi « Corps du Christ » et « Épouse de l'Esprit » : une réalité atypique, qui ne peut être comprise ou approfondie si non avec les catégories et les capacités d'intuition et d'analyse propres et exclusives de la foi. Le Concile a indiqué que l'Eglise est porteuse d'une vocation éminente et d'une mission indispensable, la définissant plus historiquement comme le « Peuple de Dieu ».

C'est une vision d'Eglise dans laquelle il y a une pleine coresponsabilité et une égale dignité pour tous, sans individualisme à aucun niveau. Elle est « communautairement » fidèle dans un seul organisme différencié avec de multiples ministères et charismes.

- A.** Dans la présentation de la vocation salésienne du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice, l'article s'inspire du langage biblique proche de l'expérience humaine. En fait, il utilise, en plus du terme « vocation », ceux liés à « mission », « route », « don ». La vocation du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice, dans la perspective d'un « choix » de la part de notre Seigneur Jésus, se présente comme l'une des « voies » possibles offertes aux chrétiens. Pour une compréhension plus adéquate de l'argument,

¹ Cf RDB, IV.

il est nécessaire de rappeler la signification que l'Écriture Sainte attache aux mots-clés ci-dessus listés.

Dans la pensée biblique, toute « vocation » vient de Dieu, elle est le fruit de la grâce du Christ et don de l'Esprit-Saint. C'est toujours Dieu ou le Christ ou l'Esprit-Saint, qui appelle. Chaque vocation suppose une élection divine. Dieu fait entendre son appel à celui qu'il a choisi. Chaque vocation a comme objet une mission à accomplir : Dieu appelle pour envoyer ; à tous ceux/celles qu'il choisit et appelle, il donne le même commandement : « Va ! » Chaque vocation implique un chemin à parcourir. Celui/celle qui a été appelé.e à accomplir une mission doit reconnaître et suivre les voies de Dieu : le chemin vers le bien, la vertu, la vérité, la justice, l'amour, la paix, le chemin qui mène à la vie ; non la voie tortueuse du mal qui conduit à la perdition et à la mort. Être chrétien signifie : avoir été choisi par Dieu ; avoir reçu une *vocation* née de l'Esprit Saint pour vivre une vie dans ce même Esprit ; être envoyé pour collaborer au plan divin du salut et marcher sur le chemin suivi par le Christ.

Cette vocation à l'apostolat et à la sainteté, commune à tous les chrétiens, du fait de leur Baptême et de leur Confirmation, se concrétise selon différentes vocations spécifiques. Le Concile parle expressément de la vocation propre aux laïcs, des époux chrétiens, des prêtres, des religieux et des laïcs membres d'Instituts agréés par l'Eglise. On peut aimer Dieu et son prochain à travers différents *services, engagements ou ministères* : ceux propres aux membres de la hiérarchie, ceux liés à la vie familiale, sociale et politique, ceux liés à l'œuvre d'évangélisation et qui répondent aux besoins urgents du moment historique.

A la lumière de ces indications, il est clair qu'il incombe à chaque chrétien.ne de répondre à l'appel divin, commun à tous les fidèles d'une manière *concrète et personnelle*. Cela signifie que chacun.e doit se dire, avec une grande honnêteté : « Dieu *m'appelle* à l'aimer, Lui et mon prochain. Il m'appelle avec mes dons naturels et avec les dons que j'ai reçus de l'Esprit-Saint. Il m'appelle *ici et maintenant*, dans le cadre de ma situation personnelle, familiale, sociale et ecclésiale ».

B. Que signifie avoir cette vocation salésienne d'être Coopérateur ou Coopératrice ? C'est avant tout se sentir attiré.e par la figure évangélique de Don Bosco et se rendre compte que sa personnalité, son œuvre, son esprit réaliste et dynamique, sa méthode éducative correspondent à certains traits de l'expérience chrétienne. C'est se sentir bien avec Don Bosco et se sentir invité.e à travailler avec lui dans la Famille qui continue sa mission auprès des jeunes et des gens du monde populaire. Cela signifie être sensible aux problèmes des jeunes et du monde populaire, comprendre ces problèmes comme étant peut-être décisifs dans le monde d'aujourd'hui et du futur proche, et par conséquent, sympathiser avec les petits et les pauvres et vouloir les aider concrètement pour assurer leur dignité humaine et leur salut chrétien. En bref, cela signifie se sentir invité.e à offrir sa contribution personnelle, modeste ou substantielle, à la réalisation du projet apostolique de Don Bosco, tout en restant dans notre état de laïc chrétien engagé/laïque chrétienne engagée dans l'apostolat de diacre ou de prêtre diocésain.

Avoir la vocation Salésienne de Coopérateur ou de Coopératrice signifie être convaincu.e que l'Esprit de Dieu est Amour et Liberté. Il « appelle » chaque chrétien.ne à trouver sa place originale au sein du Peuple de Dieu et à accomplir une tâche particulière dans la mission de l'Eglise.

C. Le Décret sur l'apostolat des Laïcs du Concile Vatican II (Cf. AA, 4) reprend et met à jour ces indications : *pour l'exercice de cet apostolat « l'Esprit Saint donne aussi aux fidèles des dons particuliers » (cf. 1 Cor 12,7) en les distribuant à qui veut » (cf. 1 Cor*

12,11), afin que, « en mettant son don au service des autres, à la fin, pour celui/celle qui l'a reçu » il/elle contribue lui/elle aussi « en tant que bon dispensateur/bonne dispensatrice des diverses grâces reçues de Dieu » afin que chacun.e, selon le don qu'il/elle a reçu, l'emploie pour le service aux autres, comme bons dispensateurs/bonnes dispensatrices de la différente grâce de Dieu (cf. 1Pierre 4,10) , à l'édification de tout le Corps dans la charité (Éph,4 :16). De l'acceptation de ces charismes, y compris ceux qui sont plus élémentaires, naît pour chaque croyant le droit et le devoir de les utiliser dans l'Église et dans le monde pour le bien des hommes et l'édification de l'Église, dans la liberté de l'Esprit-Saint qui « souffle où il veut » (Jn 3,8) en communion avec leurs frères et sœurs dans le Christ, en particulier avec leurs Pasteurs.).

En affirmant que la vocation de Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice « est un don », le texte des Statuts ne fait rien d'autre qu'appliquer cette doctrine biblique et conciliaire générale au cas particulier du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice. Plus précisément la vocation du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice est un charisme de l'Esprit Saint qui est Amour. Elle est donnée à chaque individu en vue de la promotion humaine de sa personne, non pour dominer les autres, mais pour se mettre à leur service de manière la plus appropriée à ses capacités et à sa situation.

Chaque appel personnel est envoyé par Dieu à la conscience la plus profonde de la personne ; il en change l'existence, non seulement dans les circonstances extérieures, mais aussi dans le cœur. La vocation chrétienne est un appel à suivre le Christ sur un chemin nouveau qui implique une *conversion*. Chaque vocation spécifique est en fonction de la personne qui l'accueille : dans la mesure où elle donne des buts précis à l'activité et aux objectifs apostoliques, où elle implique l'assimilation d'attitudes spirituelles précises et de comportements efficaces. La vocation salésienne de Coopérateur/Coopératrice est *un libre choix qui qualifie l'existence*. En effet, elle engage la responsabilité de chacun.e ; sollicite sa réponse libre ; implique sa participation au Projet Apostolique de Don Bosco et l'assimilation de son esprit.

D. La vocation salésienne du Coopérateur/de la Coopératrice n'est pas offerte à une élite restreinte. Elle n'est pas un don réservé à quelques privilégiés. Les chrétiens de n'importe quelle condition culturelle et sociale peuvent parcourir ce chemin.

Pour chercher des Salésiens Coopérateurs, Don Bosco s'est tourné vers le vaste public des *bons catholiques* de son temps. Les perspectives pour son Institut n'étaient pas étroites mais plutôt vastes : il prévoyait une association nombreuse ouverte aux catholiques appartenant à toutes les couches sociales et largement diffusée. En effet, l'Association comptait et compte parmi ses membres, des personnes appartenant à l'aristocratie, à la bourgeoisie, au prolétariat urbain et paysan, des professionnels, des professeurs, des enseignants, des ouvriers, des agriculteurs, des diacres et des prêtres diocésains.

En bref, la vocation du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice est conciliable avec toutes les situations culturelles et sociales, des plus qualifiées aux plus modestes. Il existe aujourd'hui de nombreuses manières valables de « travailler avec Don Bosco ».

Références bibliographiques

AA 4h.

ACGS 730.

Benoît XVI, *Spe salvi* (30 novembre 2007).

Jean- Paul II *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003).

GS 4a, 1 la, 44b; PO 9b, 6b .

GS I

Leon Dufour X., *Dictionnaire de théologie biblique, les termes “vocation”, “mission”, “chemin”, “don”*, (Marietti Turin 1974).

LG 31b, 33, 35c, 40b, 41, 47.

MB XVIII, 161.

Midali M., *le charisme permanent de Don Bosco* (Elle Di Ci Turin 1970) 97, 99s.

PC 5a, 8a, 10a, 25.

Art. 3 Une vocation unique : deux manières de la vivre

§1. *Don Bosco a conçu l'Association des Salésiens Coopérateurs ouverte tant aux laïcs qu'au clergé séculier.*

§2. *Les Salésiens Coopérateurs laïcs réalisent leur engagement apostolique et vivent l'esprit salésien dans les situations ordinaires de vie et de travail, selon leurs sensibilités et leurs caractéristiques de laïcs.*

§3. *Les Salésiens Coopérateurs évêques, prêtres ou diacres séculiers accomplissent leur propre ministère en s'inspirant de la charité pastorale de Don Bosco, modèle de vie sacerdotale qui privilégie l'engagement pour les jeunes et les milieux populaires².*

FICHE

Thèmes centraux

1. Laïcat propre aux Salésiens Coopérateurs /Salésiennes Coopératrices
2. Ministère ordonné propre aux Coopérateurs diacres et prêtres diocésains

Clés de lecture

A. La configuration de l'Association traduit une intention explicite du Fondateur que le premier paragraphe de l'article exprime ainsi : *Don Bosco a conçu l'Association des Coopérateurs ouverte tant aux laïcs qu'aux clercs séculiers. Dans son histoire,*

² Cf. CIC can.278

l'Association a constamment compté, parmi ses membres, tant des chrétiens laïcs que des ecclésiastiques. Le nombre des laïcs fut toujours supérieur, celui des Coopérateurs prêtres varie selon les circonstances. Surtout durant le rectorat de don Rua et de don Rinaldi, il y eut de nombreux prêtres qui travaillèrent parmi les Coopérateurs : directeurs diocésains, directeurs adjoints, décurions. Beaucoup d'activités de portée locale et diocésaine s'appuyèrent sur eux et furent animées par eux. Autour des années 1950 et durant la période qui suivit, leur présence dans l'Association se réduisit. Dans l'Association, les deux qualifications caractérisent nettement l'existence et l'action chrétienne et ecclésiale de leur titulaire et impriment des traits spécifiques à leur participation au projet apostolique de Don Bosco. Le fait d'être laïcs ou membres de la hiérarchie ecclésiastique, sont *deux façons de vivre* l'unique vocation salésienne commune à tous les Salésiens Coopérateurs.

B. Dans l'Eglise, tous, ministres et laïcs, sont coopérateurs de Dieu et coopérateurs entre eux. Sur le fondement des apôtres et avec Marie, son image et sa synthèse anticipée, l'Eglise entière est la grande coopératrice du Père et du Fils dans l'œuvre de la patiente construction de leur règne et il n'y a pas de véritable et complète coopération avec Dieu en dehors d'elle : de cela aussi Don Bosco était convaincu. Dans l'Eglise, tous les membres sans exception sont appelés à coopérer activement à l'entreprise divine du Salut. Aujourd'hui donc, le Christ au nom du Père, Marie et l'Eglise au nom du Christ, appellent à eux et envoient vers les autres, chaque baptisé conscient de sa foi. Aux chrétiens paresseux et inactifs, endormis, le Maître de la vigne dit : « réveillez-vous ! Pourquoi restez-vous ici toute la journée sans rien faire ? – Réponse dramatiquement actuelle : parce que personne ne nous a embauchés pour la journée ! – Alors *allez, vous aussi*, à ma vigne ! » (Cf. Mt 9, 37). Le Concile a réaffirmé ceci très clairement et vraiment de façon impressionnante, avec le vocabulaire de la coopération. Dans l'Eglise, il ne doit pas y avoir de parasites : chaque baptisé est personnellement appelé à collaborer comme un bon fils à l'entreprise paternelle de Dieu et, justement pour cela, chacun, qu'il soit ministre ou laïc, reçoit de l'Esprit Saint des *compétences différenciées*, des dons (1 Cor 7, 7 ; 12,7), une possibilité d'apporter sa petite mais indispensable contribution.

C. L'article met en évidence trois éléments qui concernent la participation spécifique du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice au projet apostolique de Don Bosco ; le fait qu'il réalise son engagement apostolique et vive l'esprit salésien dans les situations ordinaires de la vie et du travail est la condition théologique et sociologique de sécularité dans laquelle se déroule la mission de l'Eglise selon l'esprit de Don Bosco. Le Coopérateur/la Coopératrice accomplit tout cela avec sensibilité et avec des caractéristiques laïques, c'est-à-dire de chrétien.ne appelé.e à accomplir son apostolat auprès des jeunes et des milieux populaires à travers l'exercice de la fonction culturelle, prophétique, de témoignage et d'animation chrétienne dans l'ordre du temporel. En tant que laïc/laïque, il/elle diffuse de telles valeurs dans son propre milieu de vie : ce sont des valeurs spécifiques du projet évangélique de Don Bosco suivies avec les caractéristiques laïques, en famille, dans le mariage, dans le milieu de vie et de travail, dans la réalité sociale.

Les laïcs/laïques sont tous/toutes, à part entière, coresponsables de l'entreprise de Dieu, « dans l'Apostolat, tous/toutes les laïcs/laïques sont élu.e.s par le Seigneur lui-même à travers le baptême et la confirmation ... Chaque laïc/laïque en raison des dons reçus, est à la fois témoin et instrument vivant de la mission de l'Eglise elle-même » (cf. LG 33b). « La vocation chrétienne est, par sa nature même, vocation à l'apostolat... les laïcs/laïques doivent leur *devoir* et leur *droit* d'apostolat à leur propre union également, avec le Christ...Fort.e.s du précepte de la charité, tous/toutes sont sollicité.e.s pour faire advenir

la gloire de Dieu avec l'avènement de son règne (cf. AA 2a ; 3b). Il est précisé : « il faut que tous/toutes coopèrent à l'expansion et à l'accroissement du règne du Christ dans le monde » (cf. LG 35 d). « Ils/elles sont coopérateurs/coopératrices de la vérité...ils/elles coopèrent dans la communication de la Parole de Dieu, spécialement à travers la catéchèse » (cf. AA 6a).

« Ils/elles doivent être conscient.e.s de se faire coopérateurs/coopératrices de Dieu créateur, rédempteur et sanctificateur » (cf. AA 16a) ... « Coopérateurs/coopératrices du Christ dans les différentes formes et modes de l'apostolat unique de l'Eglise » (cf. AA 33). Evidemment, ils/elles coopèrent aussi avec les évêques, les prêtres séculiers et religieux, parmi eux, dans la paroisse, dans le diocèse et au-delà (cf. LG 27c). Les catéchistes, dans les missions, sont appelé.e.s « authentiques coopérateurs/coopératrices de l'ordre sacerdotal » (cf. AG 17b).

Les époux et les parents chrétiens reçoivent les titres magnifiques de « coopérateurs de l'amour de Dieu » (cf. GS 50b), « coopérateurs de la grâce de l'un vers l'autre à l'égard des enfants » (cf. AA 11b), « témoins et coopérateurs de la fécondité de la mère Eglise » (cf. LG 41 e).

D. L'article qui met en évidence le profil du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice en tant que membre de la hiérarchie, met en lumière trois traits essentiels qui se réfèrent directement à la manière spécifique de participer, dans sa condition séculière particulière, à la réalisation du projet apostolique de Don Bosco. Le fait qu'il réalise son propre ministère, en s'inspirant de Don Bosco, modèle éminent de vie sacerdotale, est la caractéristique salésienne avec laquelle il exerce son ministère presbytéral ou diaconal. Dans les choix pastoraux, il privilégie les jeunes et les milieux populaires en imprimant de cette façon un choix particulier dans le champ de son *ministère, en harmonie avec la mission salésienne auprès des jeunes et des milieux populaires.*

Il enrichit de cette manière l'Eglise dans laquelle il œuvre parce que le projet apostolique de Don Bosco est une expression concrète de la mission de l'Eglise.

Les ministres, évêques, prêtres, diacres sont évidemment des coopérateurs éminents de Dieu. Le Concile applique ce titre explicitement aux missionnaires parce qu'ils coopèrent « au mystère du salut » (cf. AG 15b ; 25b). Les prêtres sont souvent définis comme de sages coopérateurs de l'ordre épiscopal cf. LG 28b ; 41c), spécialement les curés de paroisse.

Tout cela manifeste la grandeur mystique, la valeur ecclésiale, la qualité doctrinale et spirituelle du nom de « Coopérateurs ». Qu'est-ce que cela signifie être Salésien Coopérateur ? C'est pour un chrétien une manière d'exprimer et de réaliser la coopération au dessein de Dieu qui est incluse dans sa vocation même de chrétien, de façon inéluctable.

Références bibliographiques

AA,8.

CIC cann. 276§2, 278.

Ceria E., *Les Salésiens Coopérateurs; un peu d'histoire* (SEI Turin 1952) 91.

Annales de la Société Salésienne (SEI Turin 1941) I, 232.

LG, 34-3G.

Jean-Paul II. *Catechesi Tradendae* (16 octobre 1979).

Jean-Paul II, *Christifideles Laici* (30 décembre 1988).

Art. 4. L'Association dans l'Eglise

§1. *L'Association des Salésiens Coopérateurs est approuvée par le Saint-Siège³ comme Association publique de fidèles et participe au patrimoine spirituel de la Société de Saint François de Sales.*

Les membres collaborent activement à sa mission, au nom de l'Eglise, sous l'autorité du Recteur Majeur, qui est le Successeur de Don Bosco, en esprit de fidélité aux Pasteurs et en collaboration avec les autres forces ecclésiales.

§2. *Les Salésiens Coopérateurs manifestent une dévotion filiale envers le Souverain Pontife.*

§3. *L'Association des Salésiens Coopérateurs jouit de la personnalité juridique ecclésiastique publique⁴. Elle a son siège central à Rome.*

FICHE

Thème central

1. L'Association en tant que réalité juridique

Clés de lecture

L'Association en tant que réalité juridique

- A.** Dès l'origine de l'œuvre des Oratoires, Don Bosco essaya de dépasser la condition d'Association privée dans laquelle se trouvaient ses collaborateurs ou coopérateurs et de conférer à leur collaboration un caractère public sous forme d'association reconnue, tout d'abord, par l'archevêque de Turin puis par le Pape. Dans ce but, il élaborait, dans un premier temps, quelques orientations et normes pratiques et puis, quelques articles insérés dans les différents projets de Constitution de la Société salésienne et finalement, le Règlement de 1876, dans lequel l'Association est assimilée à un « tiers-ordre » mais ayant une finalité apostolique et non dévotionnelle.
- Dans la fidélité aux intentions du Fondateur et conformément au nouveau Code du droit Canon, l'article présente les Salésiens Coopérateurs comme « Association publique de fidèles », laquelle participe au patrimoine spirituel de la Société de Saint François de Sales.
- Association publique de fidèles* : selon le Code « s'appellent associations publiques, les associations de fidèles érigées par l'autorité ecclésiastique ». C'est le cas précisément de

³ Pie IX, Breve "Cum Sicuti" (9/05/1876), MB XI, 77, 546- Giovanni Paolo II RVA (9/05/1986), Prot.n. T9-1/86- Benedetto XVI PVA ad experimentum (15/03/2007), Prot.n. T9-1/2006- Francesco PVA Definito (29/09/13).

⁴ Cf. CIC can.313

l'Association des Coopérateurs Salésiens dès le 9 mai 1876, date à laquelle elle fut reconnue de facto par Pie IX dans le *Breve Cum Sicuti*.

Association assimilée à un « tiers-ordre » : toujours d'après le Code « prennent le nom de tiers-ordres, ou un autre nom adapté, les associations dont les membres mènent une vie apostolique et tendent à la perfection chrétienne en participant, dans le monde, à l'esprit d'un institut religieux, sous la haute direction de ce même institut ». Il est opportun de rappeler la distinction traditionnelle entre « premier ordre », « second ordre » et « tiers ordre » en indiquant respectivement l'institut religieux masculin (par ex. les Franciscains, les Dominicains), l'institut religieux féminin (par ex. les Franciscaines, les Dominicaines) et l'association des fidèles unie à l'institut religieux masculin et dirigée par lui. Dans le cas des Coopérateurs, leur Association est assimilée à un tiers ordre avec le nom officiel « d'Association des Salésiens Coopérateurs », parce qu'elle a toutes les caractéristiques énumérées. En effet, c'est une Association de *vie apostolique* : expression qui a inspiré le titre actuel du PVA. *Elle est reliée à un institut religieux*, la Société de Saint François de Sales : raison pour laquelle le PVA a été approuvé par la Congrégation des Religieux et non par le Conseil Pontifical des Laïcs. C'est pourquoi « *elle participe au patrimoine spirituel* » de cette Société : ce sont toutes les valeurs salésiennes propres au projet apostolique de Don Bosco et communes aux Groupes vocationnels de la Famille Salésienne ; elle est placée « *sous la haute direction* » de la Société de Saint François de Sales, dans le sens défini par le PVA lui-même. Cette configuration juridique de l'Association a une implication générale : elle dépend de la législation ecclésiastique concernant les « associations de fidèles », et en particulier les « associations publiques ». Une telle législation concerne les matières qui intéressent directement les Coopérateurs : existence et buts des associations de fidèles (can.298) ; droit des associations des fidèles (can.299) ; compétence de l'autorité ecclésiastique dans l'érection des associations (can.300 et 301) ; associations cléricales (can.302) ; tiers ordres et associations assimilées à un tiers ordre (can. 303) ; statut de l'association et matières à y définir (can. 304) ; vigilance de l'autorité ecclésiastique sur les associations (can. 305) ; conditions pour jouir des droits et des privilèges de l'association (can. 306) ; acceptation des membres dans l'association (can.307) et leur démission de celle-ci (can.308) ; compétences des associations (can.309) ; obligations des instituts religieux auxquels est unie une association (can.311).

La législation concernant les associations *publiques* traite d'autres arguments qui intéressent l'Association des Coopérateurs : autorité compétente pour les ériger (can.312) ; personnalité juridique de telles associations (can.313) ; approbation du Statut (can.314) ; haute direction ecclésiastique (can.315) ; conditions pour la validité de l'admission et de la démission d'un candidat (can.316) ; administration des biens de l'association (can.319) ; suppression de l'association (can.320). Dans la révision du PVA, en vue de son approbation, il a fallu tenir compte de la législation canonique signalée et des normes qui lui sont relatives. Le commentaire des articles particuliers met en évidence les aspects juridiques de l'argumentation examinés au cas par cas.

- B.** Comme membres d'une Association publique dans la mise en œuvre de la mission salésienne, les Coopérateurs et les Coopératrices œuvrent non seulement comme membres de l'Eglise, comme tous/toutes les baptisé.e.s, mais au nom de l'Eglise, et plus spécifiquement au nom des pasteurs qui la guident et l'animent. Leur apostolat salésien est reconnu officiellement par l'autorité ecclésiastique et autorisé par celle-ci, fait partie de la mission de la communauté chrétienne entière et en manifeste publiquement la mise en

œuvre pratique. Comme « membres » d'une Association reliée à la Société Saint François de Sales, les Coopérateurs et les Coopératrices œuvrent dans le cadre des liens particuliers avec cette Société et avec son Recteur Majeur.

En tant que membres d'une Association publique inscrite dans l'Eglise, les Coopérateurs et les Coopératrices œuvrent sans être fermés sur eux-mêmes/elles-mêmes, mais au contraire, ouverts à la collaboration et dans *un esprit de fidélité aux Pasteurs et en collaboration avec les autres forces ecclésiales*.

Le canon insiste sur ce point : « les membres des instituts de vie consacrée qui dirigent ou assistent des associations d'une manière ou d'une autre, unies à leur propre institut, veillent à ce qu'ils aident les activités d'apostolat existant dans les diocèses, surtout en œuvrant sous la direction de l'Ordinaire du lieu, avec les associations destinées à l'exercice de l'apostolat dans les diocèses » (Can.311). Cette directive est guidée par la loi de la communion qui doit animer tous les membres de la communauté chrétienne, paroissiale et diocésaine. Une telle communion devient opérationnelle à travers la collaboration réciproque entre les personnes et les groupes. Dans de nombreux diocèses et paroisses, on trouve aujourd'hui une application concrète dans la « pastorale organique » promue par Vatican II : à travers elle, les différentes forces apostoliques présentes au niveau paroissial et diocésain collaborent dans l'élaboration et à la mise en œuvre du plan pastoral, en communion avec ses prêtres et sous la haute direction de leur évêque.

- C. Une quatrième implication fondamentale concerne le fait que *l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices bénéficie d'une personnalité juridique ecclésiastique publique* en vertu du canon 313 et dans le cadre de ce qui a été défini par le PVA. Une telle désignation lui a été conférée avec le décret d'érection et avec l'approbation successive des Statuts. Il est expliqué dans le Code en quoi cela consiste. Certains passages ne concernent pas directement l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, spécialement en ce qui concerne l'organisation, les Conseils aux différents niveaux, l'administration des biens, les droits et devoirs dans l'Eglise.

« *Les personnalités juridiques* sont soit un ensemble de personnes ou soit un ensemble de choses ordonnées à une fin correspondant à la mission de l'Eglise, qui transcendent la fin des individus. Les fins sont celles qui se rapportent aux œuvres de piété, d'apostolat ou de charité soit spirituelles, soit temporelles » (can.114).

Il s'agit donc de l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices comprise comme ensemble de personnes et des biens de l'Association elle-même. « *L'ensemble des personnes*, qui doit être composé d'au moins trois personnes est *collégial* si les membres déterminent son action en contribuant à prendre les décisions, avec le même droit, ou au moins selon la norme du droit et des statuts ; autrement, ce n'est pas collégial. L'ensemble des choses, de la fondation autonome, comporte des biens ou de choses, tant spirituelles que matérielles, et sont dirigées conformément au droit et aux statuts, soit par une ou plusieurs personnes physiques, soit par un collège. » (can.115).

Les Conseils des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices aux différents niveaux constituent des ensembles de personnes avec un caractère collégial. « Les personnes juridiques *publiques* sont des ensembles de personnes ou de choses qui sont constitués par l'autorité ecclésiastique compétente afin que, dans les objectifs prédéterminés par celle-ci au nom de l'Eglise, conformément aux dispositions du droit, elles accomplissent leur propre devoir qui leur est confié en vue du bien public. » (can. 116).

« *Elles représentent* la personne juridique publique agissant en leur nom, celles auxquelles une telle compétence est reconnue par le droit universel ou particulier ou par ses propres

statuts » (can.118) . « La personne juridique, par sa nature, est *perpétuelle* ; elle disparaît si elle est légitimement supprimée par l'autorité compétente ou si elle a cessé d'agir pendant cent ans » (can 120). Comme personne juridique publique, l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices peut poser, selon les modèles prévus par son PVA, des actes officiellement reconnus dans l'Eglise concernant l'apostolat associatif, la collaboration au sein de l'Association et avec des forces apostoliques qui lui sont extérieures, l'acceptation des candidat.e.s, la formation et la démission de ses membres, son organisation aux différents niveaux. Dans les pays où entre l'Eglise et l'Etat existent des rapports concordataires, l'Association peut se prévaloir de cette qualification dans ses propres relations avec les autorités civiles. Enfin comme Association publique, elle dispose de son propre siège central à Rome auprès de la Direction Générale de la Société de Saint-François de Sales.

Cette configuration juridique de l'Association dans l'Eglise porte avec elle quelques conséquences *spirituelles* : la conscience renouvelée d'être membre d'un Groupe organisé et différencié inséré dans le tissu vivant de l'Eglise, mystère de communion, et de participer d'une manière plus efficace et manifeste à sa mission, en mettant en œuvre le Projet Apostolique de Don Bosco.

Références bibliographiques

AA 23-24 ;

AG 29-34.

Benoît XVI, *Deus Caritas est* (25 décembre 2005).

Benoît XVI, *Verbum Domini: Exhortation Apostolique Postsynodale sur la Parole de Dieu dans la vie et dans la mission de l'Eglise* (30 septembre 2010).

CD 6, 9-10, 17a, 30b, 35b;

CIC can. 114 §1 e 2; CIC can. 115 § 2 e 3; CIC can. 116 § 1; CIC can. 118; CIC can. 120 § 1; CIC can. 301, 3 e 303; CIC can. 311, 312-320; CIC can. 313.

LG 23.

PC 23.

Art. 5 L'Association dans la Famille Salésienne
--

L'Association des Salésiens Coopérateurs est l'un des groupes de la Famille Salésienne. Avec la Société de Saint François de Sales, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice et d'autres groupes reconnus officiellement⁵, elle porte la vocation commune salésienne, se faisant coresponsable de la vitalité du projet de Don Bosco dans l'Eglise et dans le monde.

L'Association apporte à la Famille Salésienne les valeurs spécifiques de sa situation dans le monde, dans le respect de l'identité et de l'autonomie propres à chaque groupe. Elle vit une relation particulière de communion avec la Société de Saint François de Sales qui, par la volonté du Fondateur, a dans la Famille un rôle spécifique de responsabilité.

FICHE

⁵ ACS 304, 57-61

Thèmes centraux

1. Appartenance de l'Association à la Famille salésienne
2. Configuration, responsabilité et valeurs en lien avec le projet de Don Bosco
3. Lien de communion avec la Société de Saint François de Sales

Clés de lecture

- A.** Don Bosco a fondé une unique famille spirituelle composée de Groupes différents et complémentaires, même s'il ne réussit pas, en son temps, à réaliser cette unité sous une forme canonique satisfaisante. L'unité originale de cette Famille a sa racine dans les points en commun que forment l'esprit et la mission adressée au service de la jeunesse et du peuple. A la lumière du magistère conciliaire, la Famille fondée par Don Bosco a été reconnue comme une réalité charismatique : ou alors un don ecclésial de l'Esprit Saint destiné à grandir et à se prolonger dans le Peuple de Dieu, au-delà des circonstances changeantes de lieu et de temps, selon une orientation déterminée permanente.

Trois urgences requièrent la communion des forces salésiennes : *le contexte social* particulièrement sensible au processus de sécularisation exhorte à éviter toute forme d'isolement et d'autosuffisance; *le contexte ecclésial* avec la redécouverte du Peuple de Dieu comme protagoniste de l'histoire du salut ; l'ampleur et la complexité des *problèmes de la jeunesse* encourage à accentuer les formes de répartition des forces actives dans ce secteur et leur collaboration mutuelle. Il ne s'agit pas seulement d'une « simple stratégie », mais de construire ensemble un « futur » à la lumière de l'Evangile pour la réalisation du règne de Dieu. Don Bosco Fondateur et la Famille Salésienne sont compris dans cette vision ecclésiale qui stimule à surmonter les conceptions étroites qui réduisent Don Bosco et sa Famille à une « propriété privée » des seuls héritiers de son œuvre. Par conséquent la Famille Salésienne est une réalité ecclésiale qui devient signe et témoin de la vocation de ses membres en vue d'une mission particulière, dans l'esprit de Don Bosco. De cette façon, la Famille Salésienne développe une spiritualité originale de nature charismatique qui enrichit tout le Corps de l'Eglise et devient un modèle pédagogique chrétien.

- B.** Il existe différents types de groupes appartenant à la Famille apostolique de Don Bosco, mais ayant, avec elle, des liens différents. Le critère retenu adopté est principalement celui de la *vocation* : la vocation commune salésienne fait que certains groupes ont des liens plus étroits entre eux. Ce sont ceux auxquels l'Esprit Saint inspire de rechercher la sainteté chrétienne en s'engageant dans la mission en faveur des jeunes et du monde populaire, selon l'esprit salésien ; ceux qui se sentent tous ensemble coresponsables et collaborateurs dans l'accomplissement de cette mission selon un tel esprit. C'est dans ce sens vocationnel qu'appartiennent les trois Groupes fondés par Don Bosco.

Plus tard, l'Esprit du Seigneur a enrichi la Famille Salésienne avec d'autres groupes. Il s'agit de groupes de *participants à la mission* et non de simples destinataires de l'action salésienne. Ces groupes distincts constituent un éventail polychrome de forces qui représentent toutes les conditions de vie et toutes les formes de travail apostolique salésien. Ils sont une possibilité concrète de mieux répondre aux multiples exigences de

la mission mais à condition qu'ils se sentent réellement une seule Famille et qu'ils veuillent activement collaborer.

Il y a également d'autres groupes ou personnes qui gravitent autour de ceux officiellement reconnus et qui ont avec ceux-ci différents types de liens, mais pas celui connecté avec la vocation salésienne ou avec l'éducation reçue. Pris dans leur ensemble, ils forment un vaste « mouvement » salésien. La Famille Salésienne se situe à l'intérieur de celui-ci comme centre unificateur et propulseur.

Le dynamisme social propre d'un tel mouvement a permis que Don Bosco devienne patrimoine non seulement des Salésiens, mais de l'Eglise entière et de l'humanité. En effet, le « mouvement » salésien, bien qu'étant en soi un dynamisme ecclésial, peut impliquer des forces diverses, même peu homogènes, ayant différentes modalités d'organisation, divers intérêts de promotion humaine, d'attention sociale, étant donné qu'il est ouvert aussi à la collaboration avec les non-chrétiens et parfois avec les non-croyants. En bref, on peut polariser autour de Don Bosco et de son idéal, des personnes de bonne volonté, même si celles-ci ne connaissent pas à fond les valeurs centrales de l'éducation salésienne exprimée par le système préventif.

- C. La famille Salésienne est un projet de vie et d'action unifié, articulé et ouvert à ceux qui sont appelés par l'Esprit Saint, à la réalisation duquel nous participons de façons diverses. C'est un projet *unitaire* parce que beaucoup de valeurs sont communes et sont réalisées ensemble comme le fait d'être appelés pour l'unique mission de salut de Don Bosco, à réaliser selon son esprit. L'action de tous les membres de la Famille Salésienne - comprise comme promotion intégrale et éducation à la foi des jeunes- se situe dans la ligne de la coresponsabilité commune, même si les expressions de cette action apostolique seront différentes selon les temps, les personnes et les besoins. C'est un projet articulé pour qu'y œuvrent des Groupes qui ont leur propre identité : consécration (religieuse pour les SDB, les FMA, et les autres instituts religieux : séculier pour les Volontaires de Don Bosco (VDB) et les Volontaires avec Don Bosco (CDB) et la forme de vie concrète (sacerdotale ou laïque, célibataire ou marié) propre à chaque membre de la Famille Salésienne. C'est un projet *animé par l'Esprit* qui garde unis les « convoqués ». C'est un projet qui implique la *communion dans une juste autonomie* pour que chaque groupe exprime l'intégralité de ses propres richesses.
- D. En ce qui concerne le lien avec les Salésiens, l'Association vit un rapport particulier de communion avec la Société salésienne qui, selon la volonté du Fondateur, a dans la Famille un rôle spécifique de responsabilité. Les Salésiens ont une fonction de « stabilité » : ils vivent la mission et l'esprit salésien dans la consécration religieuse, dans la plénitude désirée par Don Bosco. Leur adhésion aux conseils évangéliques fournit les aides nécessaires à la stabilité et à la créativité cohérente à l'extérieur dans l'Eglise et à l'intérieur dans les rencontres des Groupes qui composent la Famille. Ils remplissent une fonction « d'union » tant à l'intérieur des différents Groupes qu'à l'extérieur pour que, dans un esprit de service, ils proposent des liens avec les Groupes particuliers et avec les Groupes entre eux.

Références bibliographiques

ACGS 161-175, 177.

Const. SDB (1972) art. 5.

Const. SDB (1984) art. 5, 126.

Desramaut F., *L'histoire primitive de la Famille Salésienne selon trois exposés de Don Bosco* L.G. 12.

Midali M. (au soin de), *Construire ensemble la Famille salésienne* (LAS Rome 1983) pag. 172-181.

Viganò E., le Recteur Majeur aux Volontaires de Don Bosco, in ACS n. 295, p. 52-76.

Chavez V. P., Charte d'Identité de la Famille Salésienne Rome 2012.

Art. 6. Les Salésiens Coopérateurs : salésiens dans le monde

Les Salésiens Coopérateurs vivent leur foi à l'intérieur même de leur situation dans le monde. En s'inspirant du projet apostolique de Don Bosco, ils perçoivent fortement la communion avec les autres membres de la Famille Salésienne. Ils s'engagent dans la même mission auprès des jeunes et en milieu populaire, de manière associée et fraternelle. Ils travaillent pour le bien de l'Eglise et de la société en s'adaptant aux exigences éducatives de leur milieu et selon leurs possibilités concrètes⁶.

FICHE

Thèmes centraux

1. Ecclésialité
2. Sécularité
3. Salésianité

Clés de lecture

La vocation humaine est de devenir toujours plus homme, la vocation chrétienne est de toujours plus devenir vrai fils de Dieu, un autre Christ, c'est-à-dire de tendre à la plénitude de la vie chrétienne.

Mais puisque l'Eglise est « intimement solidaire » avec le genre humain et son histoire (cf. GS 1), l'Esprit de Dieu ne cesse de susciter en elle des hommes et des mouvements d'action répondant aux nouveaux besoins. Nous savons tous que le XIX^{ème} siècle a été une époque de transformation décisive : la première industrialisation envahit l'Europe accompagnée de mouvements sociaux et politiques et en particulier du phénomène de l'urbanisation.

C'est alors que l'Esprit Saint suscite Don Bosco et fait de lui « un géant de la charité ». Sa vocation sera de dédier sa vie à la jeunesse pauvre, abandonnée, en danger, pour la sauver de la misère matérielle et spirituelle et assurer sa promotion intégrale ; ce sera aussi d'inventer une méthode éducative appropriée et de mettre sur pied *un vaste mouvement de forces apostoliques* capables d'assurer la continuité et la diffusion de son œuvre et de son esprit original dont il la veut animée.

Il fonde ainsi un groupe de collaborateurs et de collaboratrices proches, d'apôtres religieux et religieuses et un groupe plus souple de collaborateurs et de collaboratrices, de prêtres diocésains et d'apôtres laïcs insérés dans tous les milieux. A cette immense mais unique famille

⁶ Cf Pascual Chavez, *Charte d'Identité de la Famille Salésienne*

apostolique, il donne comme inspirateur et patron Saint François de Sales. *Tous les membres seront donc des salésiens*, voués au même devoir fondamental, selon le même esprit, mais les uns sont des salésiens religieux ou religieuses appelés SDB ou FMA, les autres sont des salésiens « non religieux », « coopérateurs »).

- A. Le fait que le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice s'inspire « du projet apostolique de Don Bosco » est le signe global et décisif de tous les aspects caractérisant l'identité.

L'article, d'un côté, met en évidence les éléments communs avec les autres Groupes vocationnels de la Famille Salésienne : la vocation, la mission auprès de la jeunesse et du monde populaire, le sens de la solidarité et de la collaboration, l'action pour le bien de l'Eglise et de la société, l'esprit salésien ; de l'autre côté, il met aussi en lumière les aspects qui les différencient : la nature séculière propre d'une personne qui vit en famille et est dédiée à des engagements temporaires, des dons personnels de nature et de grâce, la qualification laïque spécifique ou ministérielle. Les éléments communs le/la font être « salésien.ne » ; les éléments spécifiques le/la qualifient de salésien.ne « dans le monde », c'est-à-dire « séculier ».

- B. L'article présente l'identité du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice à la lumière de Vatican II. Pour le Concile, l'Eglise est le fruit d'une libre *élection, vocation et sanctification*. Elle est constitutionnellement un mystère de *communio*, essentiellement *missionnaire*, elle participe à la mission du Christ et de son Esprit. Elle met en œuvre une telle mission dans le *service* à la personne, à l'exemple de Jésus, selon les exigences du moment historique.

Avec la *Promesse*, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice suit l'*impulsion* de l'Esprit et choisit une voie dans laquelle vivre la *consécration* baptismale et de la confirmation. Avec la vocation salésienne de Coopérateur/Coopératrice, il/elle s'engage dans la *mission pour la jeunesse et pour le peuple* de Don Bosco pour participer à la mission de l'Eglise. Il/elle accomplit la mission salésienne suivant la dynamique de la *communio* au sein de l'Association en lien avec la Famille Salésienne et en collaboration avec les autres forces ecclésiales.

Les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices dans leurs propres rapports avec les adhérents à d'autres religions et avec les membres d'Eglises et de communautés non catholiques, suivent les indications du Concile Vatican II et du magistère pontifical et épiscopal qui en découle, en ce qui concerne le rapport de l'Eglise avec les religions non chrétiennes et le dialogue œcuménique.

- C. La disposition et la condition séculière, propre aux laïcs/laïques et aux diacres ou aux prêtres diocésains, avec l'engagement inhérent pour ceux/celles qui sont laïcs/laïques, dans l'animation chrétienne des réalités temporelles (famille, travail, économie, culture, politique...) fait partie de la vie quotidienne des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices et s'identifie à leur mission chrétienne.

La vocation propre des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices est d'être « salésiens/salésiennes dans le monde » sans contraintes de choix religieux. Dans l'Association, ce sont des hommes et des femmes, de professions libérales et des ouvriers/ouvrières, des hommes et des femmes cultivé.e.s et des personnes du peuple, des jeunes, des adultes, des personnes âgées ; des chrétien.ne.s laïcs/laïques, des diacres et des prêtres, des célibataires et des gens mariés, des personnes qui œuvrent dans des institutions civiles et ecclésiales et des personnes qui travaillent au sein des œuvres des SDB et des FMA ou des autres Groupes salésiens. Dans chaque milieu, les

Coopérateurs/Coopératrices mettent en œuvre le *projet apostolique* de Don Bosco de façon adaptée à leur condition et à leurs possibilités concrètes. Une telle orientation traverse le champ de la mission et du service salésien aux jeunes, de la communion et de la collaboration, de la formation et de l'organisation.

Qu'est ce qui est donc nécessaire pour être Coopérateur/Coopératrice ?

Il faut surtout être convaincu.e que « l'Esprit *du Seigneur remplit l'univers* ». Celui-ci ne se contente pas d'inspirer leur vocation aux prêtres et aux religieux/religieuses : celui-ci « appelle » chaque baptisé.e à trouver sa place originelle dans l'Eglise et à accomplir son devoir particulier dans la mission commune :

- Avoir un certain *goût de la vie chrétienne authentique*, face à tant de baptisé.e.s qui semblent ignorer complètement les exigences de leur baptême ;
- Désirer fuir la médiocrité, la piété formelle pour prendre l'Evangile au sérieux et tenter la formidable aventure de la foi vécue et de la vie donnée ;
- Être *sensibilisé.e aux problèmes de la jeunesse et de la pauvreté*. Prendre conscience que ceux-ci sont les problèmes les plus décisifs de notre monde et de son proche avenir, donc sympathiser avec les jeunes et avec les pauvres et vouloir les aider à assurer leur promotion humaine et chrétienne ;
- *Connaître Don Bosco*, et constater que sa personne, *son œuvre*, son esprit réaliste et dynamique, sa méthode éducative, correspondent à certains traits de notre propre caractère. Le suivre et travailler avec lui développera donc nos talents naturels et surnaturels au profit de l'Eglise ;
- *Avoir le sens fraternel*, aimer la rencontre avec les autres, aimer le travail avec les autres, accepter les valeurs de coresponsabilité et de collaboration, et donc une certaine discipline d'action.

En disant « OUI » à l'invitation de l'Esprit Saint, les jeunes et les adultes qui s'engagent pour la vie entière à vivre un christianisme intégral dans l'esprit de Don Bosco et à éduquer les jeunes, deviennent *Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices*. « Il faut prendre conscience clairement que s'engager comme « Salésien Coopérateur » « Salésienne Coopératrice », c'est répondre à un véritable « appel » : et donc accepter une authentique vocation salésienne apostolique » (cf.CGS n.370).

Références bibliographiques

AA 2, 4, 6-8, 11-14, 29.

ACGS 730, 739.

Cf. L 15.

GS 43.

Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis* (30 décembre 1987).

Jean Paul II, *Redemptoris Missio* (7 décembre 1990).

Jean Paul II, *Centesimus Annus* (1^{er} mai 1991).

LG 11, 31, 34-36, 41.

Midali M., *Lignes dynamiques de renouveau*, in CGS, *Lignes de renouveau*. Les Salésiens de Don Bosco aujourd'hui (Elle Di Ci Turin 1971) 63-83.

RDB IV.

Viganò E., *La Famille salésienne*

CHAPITRE 2

ENGAGEMENT APOSTOLIQUE DU SALÉSIEN COOPÉRATEUR ET DE LA SALÉSIENNE COOPÉRATRICE

« Vous êtes le sel de la terre. Vous êtes la lumière du monde. Votre lumière doit briller aux yeux des hommes pour que, voyant vos bonnes œuvres, ils en rendent gloire à votre Père qui est dans les cieux » (Mt. 5, 13-16).

Tout le Chapitre II est éclairé par cette Parole : « le style de vie du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice est empreint de l'esprit des Béatitudes ». Les Béatitudes nous parlent d'un monde différent, d'une logique qui s'oppose radicalement à celle du monde, d'une communauté alternative, d'une Eglise qui se fait servante de l'humanité. Il nous est spontanément demandé : quels gestes peuvent aujourd'hui vérifier et donner du sens à la proclamation des Béatitudes ?

Les Béatitudes de Jésus ne sont pas un simple souhait, ni un code de conditions éthiques à assurer pour bénéficier d'une promesse.

Elles sont l'annonce efficace d'une promesse messianique : il est possible d'être « heureux » même si une situation semble désespérée, parce que c'est Dieu qui rend heureux ceux qui mettent leur confiance en lui.

Les Béatitudes sont une grande et efficace promesse de vie et de bonheur qui appelle à repenser la manière dont nous définissons la vie et le bonheur au quotidien.

Les différents versets du texte évangélique dans lesquels se concrétisent les béatitudes (les pauvres, les purs de cœur, ceux qui ont faim de justice et de paix, ceux qui souffrent et qui pleurent...) indiquent ce qu'est la vie et le bonheur, dans une vérité offerte et écoutée et nous assurent de sa plénitude.

Si proclamer les Béatitudes signifie les réécrire dans une narration fidèle et toujours neuve, dans laquelle s'entremêlent l'évènement fondateur des Béatitudes évangéliques, notre passion évangélisatrice renouvelée et les défis que les jeunes nous lancent en ces temps de crises complexes et de profonds changements, il est indispensable d'identifier ces défis avec précision et disponibilité. Leur perception conditionne en fait chaque proposition qui aurait la prétention de se confronter à la réalité. Parmi tant de défis, nous Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, nous mettons en évidence celui de l'éducation.

Le pari de l'éducation

Nous savons que nous vivons dans une situation dramatique et complexe. Et nous nous rendons compte que l'homme est au centre d'une trame de relations politiques, économiques, culturelles et parfois aussi religieuses qui le conditionnent et, souvent, l'étouffent. Une longue tradition ecclésiale nous recommande le courage de privilégier l'éducation comme voie de transformation globale, particulière et praticable.

L'éducation est un moyen privilégié pour servir la transformation sociale ; en cela, elle est une réalisation concrète des Béatitudes. L'éducation est, en fait, présence et relation pour restituer à chaque être humain la joie de vivre et ce futur dont il est souvent dépossédé en activant progressivement en lui une conscience réfléchie et critique de lui-même, de sa propre histoire, des autres et du monde. Restituer ainsi la vie et l'espérance est une petite chose dans le mélange des oppressions, des abus, des discriminations et des violences ; mais c'est une chose si grande que nous sommes disposés à miser sur sa dimension politique et sur sa capacité régénératrice. Ici se trouve le cœur de notre engagement apostolique au service des jeunes. Nous n'affirmons pas seulement le rapport étroit qui doit exister entre l'éducation et l'évangélisation. Nous mettons en évidence quelque chose de plus : le choix de l'éducation comme, aussi, le lieu privilégié de l'évangélisation. Cette perspective veut nous rappeler que Dieu est indispensable pour la vie de chaque être humain, même si l'homme est maître de sa propre vie. Il n'est pas le concurrent impitoyable de sa faim de vie et de liberté. Il est, au contraire, la « ressource décisive » à invoquer en profondeur et dans la vérité de sa propre dignité d'être humain.

L'amour de la vie comme horizon

Les indications précédentes s'expriment et se concrétisent à travers une attitude globale, indispensable à qui veut proclamer les Béatitudes évangéliques : l'amour de la vie.

Dans l'amour de la vie nous confessons la puissance du salut de Dieu.

Au nom de Jésus, nous affirmons en fait que l'homme d'aujourd'hui est déjà l'homme nouveau. Le présent porte en germe son futur.

Assurément, l'homme est pauvre et pécheur. Mais il n'est pas que cela. Il est déjà l'homme nouveau, pauvre, incertain et pécheur qui devient nouveau en portant à son accomplissement progressif le don de la vie. Celui-ci est comme une semence : elle porte en elle toute la plante dans ce minuscule fragment de vie dans laquelle elle s'exprime. Par une force intrinsèque et en présence de conditions favorables, elle éclate progressivement en quelque chose de continuellement nouveau.

Les feuilles, le tronc, les branches ne s'ajoutent pas de l'extérieur. Ce ne sont pas des matériaux à assembler. Ils sont déjà présents, en germe : le germe est déjà la plante, même si elle le devient jour après jour.

C'est cela la vie. L'acte de foi, dans la puissance de Dieu, se fait immédiatement grand et grande confiance en l'homme. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice est près des jeunes pour témoigner de cette confiance : ce n'est pas lui/elle qui fait fleurir la petite semence en un grand arbre. Il/elle soutient le processus de croissance : il/elle le libère, l'encourage, le sollicite, en restituant à chacun.e la capacité de reconquérir sa propre vie et l'espérance.

Dans cette présence, sa foi joue.

« Vous êtes le sel de la terre...vous êtes la lumière du monde ».

Ces paroles introduisent remarquablement bien à la compréhension sage et éclairée des contenus du deuxième chapitre dédié précisément à présenter l'engagement apostolique du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice dans le tissu concret de sa vie familiale, sociale, professionnelle, culturelle, politique, ecclésiale et salésienne. Dans un tel contexte de pleine sécularité, doit se dérouler une mission portée à favoriser une qualité de vie humaine et

chrétienne pour tous ceux/celles avec lesquels il/elle vit et œuvre, et spécialement pour les destinataires privilégiés de son engagement apostolique : les jeunes et le peuple.

Art. 7 Témoignage des Béatitudes

Le style de vie du Salésien Coopérateur, empreint de l'esprit des Béatitudes, l'engage à évangéliser la culture et la vie sociale⁷.

Pour cela, enraciné dans le Christ et conscient que tous les baptisés sont appelés à la perfection de l'amour, il vit et témoigne :

- *une vie selon l'Esprit comme source de joie, de paix et de pardon ;*
- *la liberté, dans l'obéissance au Projet de Dieu, en appréciant la valeur et l'autonomie propres des réalités du monde et en s'engageant à les orienter surtout vers le service aux personnes ;*
- *la pauvreté évangélique, en administrant les biens qui lui sont confiés selon des critères de sobriété et de partage, à la lumière du bien commun ;*
- *la sexualité, selon une vision évangélique de chasteté empreinte de délicatesse et à une vie conjugale ou célibataire intègre, joyeuse, centrée sur l'amour ;*
- *la miséricorde qui ouvre le cœur à toutes les misères matérielles et morales et pousse à agir avec charité pastorale ;*
- *la justice, pour construire un monde plus fraternel qui reconnaît et promeut les droits de tous, spécialement des plus faibles ;*
- *la ferme volonté d'être un bâtisseur de paix dans un monde agité par la violence et les haines de classes.*

Ce chemin d'amour pour Dieu et pour les autres est un chemin sûr vers la sainteté.

FICHE

Thèmes centraux

1. Valeurs évangéliques proposées à tous les disciples du Seigneur Jésus
2. Évangéliser dans l'esprit des Béatitudes
3. Les Béatitudes du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice

Clés de lecture

Lumen Gentium a déclaré solennellement, que dans l'Église, tous les fidèles sont appelés à la sainteté et à la charité parfaites que ce soit par des voies diverses et des formes de vie différentes et qu'à tous les disciples du Christ ont été proposés les fameux « conseils évangéliques », également si leur pratique prend des formes diverses correspondant aux vocations spécifiques de chacun.

⁷ Cf. ChL 16 ; cf. GS 72

C'est en ce sens (et seulement dans celui-ci) que le présent article parle des Béatitudes et des différents conseils évangéliques en ce sens qu'ils peuvent être effectivement vécus par tous les fidèles laïcs, mais en tenant compte de leurs capacités, de leurs vocations distinctes et de leurs différentes conditions de vie : célibat par amour du Royaume, fiançailles, mariage, veuvage. En bref, il met en évidence de quelle manière les valeurs évangéliques exprimées dans les Béatitudes peuvent être vécues concrètement par des apôtres « séculiers ».

A. Style de vie personnel fondé sur l'esprit des Béatitudes

« Il est d'une grande importance – déclare la *Gaudium et Spes* que les laïcs (...) pendant que se vivent les activités terrestres, conservent une juste hiérarchie des valeurs en demeurant fidèles au Christ et à l'Évangile, afin que toute leur vie, individuelle et sociale, soit imprégnée de l'esprit des Béatitudes, spécialement de l'esprit de pauvreté » (cf. GS 72a).

Mais est-il possible de rejoindre cet idéal ? Certainement ! Mais pas en se fiant uniquement à ses propres forces, mais en faisant confiance à l'aide de Dieu. « La charité de Dieu – affirme le décret conciliaire *Apostolicam Actuositatem* – rend les laïcs capables d'exprimer dans leur vie l'esprit des Béatitudes » (cf. AA4).

Le PVA intègre ces déclarations de Vatican II faisant autorité, avec l'affirmation : *le style de vie personnel du Coopérateur est empreint de l'esprit des Béatitudes.*

B. Évangéliser la culture et la vie sociale avec l'esprit des Béatitudes

Le Concile franchit une nouvelle étape et invite tous les fidèles laïcs non seulement à s'approprier l'esprit des Béatitudes en se montrant dociles à l'action merveilleuse de l'Esprit Saint mais aussi en la faisant rayonner dans les milieux où ils vivent, en faveur de tous.

L'affirmation vient de *Lumen Gentium* : les laïcs « tous ensemble et chacun pour sa part, doivent alimenter le monde avec les fruits spirituels (cf. Gal 5,22) et répandre en lui, l'esprit dont sont animés ces pauvres, humbles et pacifiques, que le Seigneur, dans l'Évangile, proclama : « bienheureux (cf. Mt 5, 3-9) ». (Cf. LG 38)

Ce renversement des valeurs ne peut être compris qu'en faisant référence au Christ ; les Béatitudes ne sont rien sans Lui, parce que Lui seul leur donne un sens, car les ayant vécues parfaitement : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur et vous trouverez le repos et la paix dans vos vies » (cf. Mt 11,29).

En effet, les Béatitudes placées au début du discours inaugural de Jésus, offrent selon Mt 5,3-12, *le programme du bonheur* chrétien.

Insérer, dans le monde actuel, l'esprit des Béatitudes ne peut arriver sans une *évangélisation* des cultures et de la vie sociale. Et cela implique un véritable renouvellement de l'humanité actuelle à tous ses niveaux.

L'exhortation apostolique de Paul VI intitulée *Evangelium nuntiandi* l'a souligné dans une page mémorable. Elle mérite d'être transcrite parce que le PVA s'en inspire quand il déclare que le style de vie personnel du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice, empreint de l'esprit des Béatitudes, *est aussi un engagement à évangéliser la culture et la vie sociale.*

Évangéliser, pour l'Église – énonce l'exhortation apostolique citée - c'est porter la Bonne Nouvelle à tous les niveaux de la société, et avec son influence, transformer de l'intérieur, renouveler l'humanité elle-même. : « voici que je renouvelle toutes choses ». Mais il n'y a pas de nouvelle humanité si avant, il n'y a pas des hommes nouveaux, de la nouveauté du baptême et de la vie selon l'Évangile. Le but de l'évangélisation est précisément ce changement intérieur et s'il fallait le traduire en une parole, il serait plus juste de dire que l'Église évangélise au moment où, en vertu de la seule présence divine du Message qu'elle proclame, elle cherche à

convertir la conscience personnelle et collective des hommes, l'activité dans laquelle ils sont engagés, la vie et le milieu concret qui leur sont propres.

« Pour l'Église, il ne s'agit pas seulement de prêcher l'Évangile dans des plages géographiques toujours plus vastes et à des populations toujours plus élargies, mais aussi de rejoindre et presque de bouleverser, par le moyen de la force de l'Évangile, les critères de jugement, les valeurs déterminantes, les points d'intérêt, les lignes de pensée, les sources d'inspiration et les modèles de vie de l'humanité qui sont en contraste avec la Parole de Dieu et avec le dessein du salut » (cf. EN 18-20). Cela requiert des connaissances pour être capable d'incarner l'Évangile dans les cultures.

C .Les Béatitudes du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice d'aujourd'hui

Selon le discours sur la montagne, deux Béatitudes principales comprennent toutes les autres : la pauvreté avec le cortège d' œuvres de justice, d'humilité, de douceur, de pureté, de miséricorde, d'engagement pour la paix , et puis, la persécution par amour du Christ.

Le oui des Béatitudes implique le non aux attitudes et comportements opposés : la haine, la suffisance, l'orgueil, la dureté, l'intrigue, la volonté de domination, la violence, la luxure, la paresse.

Dans la manière de traduire pour le Coopérateur et la Coopératrice d'aujourd'hui le message évangélique des Béatitudes, le PVA présente tout cela, mais il fait directement référence à quelques dynamiques fondamentales de la personne humaine (usage de la liberté, administration des biens, vie sexuelle) et à quelques situations sociales contemporaines diversement répandues (performance, agressivité, division, violence souffrance). Concrètement, on énumère les Béatitudes suivantes : une vie selon l'esprit ; l'usage de la liberté dans l'obéissance au plan de Dieu ; l'administration des biens dans un esprit de pauvreté évangélique ; vivre la sexualité selon une vision évangélique de la chasteté ; la primauté donnée aux valeurs de l'esprit ; la miséricorde, la justice, la paix, la fécondité apostolique de la souffrance, de la non-violence et du pardon. L'ordre dans l'énumération des trois premières est celui adopté par les Constitutions salésiennes, qui se conforment à la séquence proposée par Don Bosco. La raison fondamentale en est le lien distinct que l'obéissance, la pauvreté et la chasteté ont avec la mission salésienne.

Prises dans leur ensemble, ces Béatitudes constituent un projet de vie évangélique et salésienne véritablement capable d'évangéliser en profondeur la réalité familiale et sociale dans lesquelles vivent et œuvrent le Coopérateur et la Coopératrice.

• *La liberté, en obéissance au plan de Dieu*

Dans cet article, les aspects « séculiers » de l'obéissance chrétienne sont présentés d'une façon particulière. Seulement dans un deuxième temps et certainement pas parce qu'on la considère comme secondaire, on parle de l'obéissance « ecclésiale » faite d'attente et de docilité mature envers les Pasteurs légitimes.

En quoi consiste cette *obéissance séculière* ? En suivant les indications faisant autorité de Vatican II, le PVA la ramène à *l'obéissance au plan de Dieu*.

A ce sujet, un texte du décret sur l'apostolat des laïcs est particulièrement pertinent : « toutes les réalités qui constituent l'ordre temporel, c'est-à-dire les biens de la vie, de la famille, la culture, l'économie, les arts et les professions, les institutions de la communauté politique, les relations internationales etc. ainsi que leur manière d'évoluer et de progresser ne sont pas seulement des moyens avec lesquels l'homme peut atteindre son but ultime, mais elles ont une

« valeur » propre remise en elles par Dieu, soit considérées en elles-mêmes, soit considérées comme une partie de tout l'ordre temporel : « et Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites et elles étaient très bonnes » (cf. Gen.1, 31). Leur bonté naturelle reçoit une dignité spéciale par le rapport qu'elles ont avec la personne humaine au service de laquelle elles ont été créées. Enfin il plut à Dieu d'unifier en Jésus Christ toutes les choses naturelles et surnaturelles, « afin qu'Il ait la primauté sur toutes choses » (cf. Col 1,18). Cette destination toutefois, ne prive pas l'ordre temporel de son autonomie, de ses propres buts, de ses propres lois, de ses propres moyens, de son importance pour le bien de l'homme mais, au contraire, elle le perfectionne dans sa consistance et dans sa propre excellence et dans le même temps, elle l'adapte à la vocation intégrale de l'homme sur la terre (cf. AA, 7b).

Reconnaître et obéir à ce projet divin sur la création implique une première attitude humaine et chrétienne expressément proposée au Salésien Coopérateur/à la Salésienne Coopératrice par son Projet de Vie Apostolique : *apprécier la valeur et l'autonomie propre des réalités séculières*.

Cela implique l'acquisition d'une mentalité laïque correcte, à savoir une mentalité qui présente ces caractéristiques : elle s'intéresse à la valeur objective des réalités séculières : santé et vie physique, famille, travail, profession, culture, sciences, économie, industrie, commerce, politique, relations entre les peuples, justice sociale, paix ; elle se consacre à elles avec constance même si elles sont complexes et exigent étude, patience, science, technique et expérimentation ; elle se montre attentive et respectueuse face à ce qui émerge de l'étude sérieuse du réel; elle a un sens élevé du professionnalisme ; elle est consciente de l'utilité et des buts de chaque métier et des exigences souvent onéreuses qui leur sont inhérentes ; elle nourrit un sain réalisme dans l'affrontement de l'existence, elle est sérieuse dans la programmation des objectifs à atteindre, elle cultive la collaboration et apprécie l'organisation. Toutes ces qualités ne se rencontrent pas facilement en qui croit pouvoir faire abstraction des valeurs dites « laïcales ».

Reconnaître et obéir au plan divin sur la création implique, dans la situation actuelle, d'*éviter de se faire plagier par de multiples formes contemporaines de sécularisme, de laïcisme, et de matérialisme athée*. Celles-ci absolutisent la nature et les réalités séculières en les dissociant de Dieu ou, dans l'hypothèse athée, en les libérant de sa domination, en démontrant une grave incapacité à comprendre le sens de la création et l'union entre Dieu et les réalités qu'Il a créées et confiées à la responsabilité humaine.

Dans cet ordre d'idées, un deuxième passage important du décret conciliaire est cité : «Au cours de l'histoire – cite-t-il – l'usage des réalités temporelles a été entaché par de graves manquements parce que les hommes, en conséquence du péché originel, sont souvent tombés dans de nombreuses erreurs à l'égard du vrai Dieu, de la nature de l'homme et des principes de la loi morale : d'où les coutumes et les institutions humaines corrompues et qui oppriment souvent la personne humaine elle-même. De nos jours encore, nombreux sont ceux qui placent une excessive confiance dans le progrès des sciences naturelles et de la technique, qui se tournent vers une sorte d'idolâtrie des choses temporelles en en devenant esclaves plutôt que maître »(cf. AA, 7c).

Face à ces situations analogues déformées par l'intervention humaine pécheresse, c'est l'engagement spécifique du Chrétien laïc, expressément proposé au Coopérateur/à la Coopératrice par son PVA, d'orienter [les réalités séculières] toujours au service des personnes. C'est un deuxième aspect de la « laïcité » propre aux coopérateurs et coopératrices lié.e.s à leur vocation spécifique visant à l'animation chrétienne de l'ordre temporel.

- **Pauvreté évangélique et séculière**

Avant tout, la pauvreté proposée au Coopérateur et à la Coopératrice est la pauvreté évangélique, c'est-à-dire celle pratiquée par le Seigneur Jésus et par Lui proclamée comme « béatitude ». Avant d'être un fait économique et social, c'est une attitude spirituelle et religieuse. Les « pauvres », au sens biblique, sont les personnes douces, conscientes de leurs propres limites et confiantes en Dieu. Jésus de Nazareth se présente comme le Messie des pauvres et il est lui-même pauvre car « doux et humble de cœur » (cf. Mt 11, 29) et roi « pacifique » (cf. Mt 21,5). Lui qui apprécie aussi les choses et les utilise avec simplicité, exige, avant tout, de ses disciples cette attitude spirituelle : « heureux les pauvres en esprit » (cf. Mt 5,3), c'est-à-dire ceux qui ont une âme pauvre ». En d'autres termes, il exige d'eux une attitude de liberté radicale envers les biens temporels (qui se possèdent ou dont on est démuné), le sentiment de sa propre indigence et de sa propre faiblesse et la conscience d'avoir besoin de l'aide de Dieu. De cette manière, ils deviennent capables de désirer et de recevoir les vraies richesses qui viennent d'en haut. L'accent mis par l'Évangile sur l'aspect spirituel de la pauvreté ne doit pas nous faire oublier la valeur religieuse de la pauvreté effective, dans la mesure où celle-ci est un signe et un moyen de liberté intérieure. Bethléem (cf. Mt 27,35), Nazareth (cf. Mt 13, 55), la vie publique (cf. Mt 8,20), la Croix (cf. Mt 27,35) sont autant de formes différentes de la pauvreté embrassée, vécue et endurée par le Seigneur. Le Christ met en garde tous ses disciples contre le danger des richesses (cf. Mt 6,19ss) et il leur propose une pauvreté effective. Et telle fut, de fait, la condition de vie des apôtres, de Saint Paul qui vivait de son travail (cf. 1 Cor 4,12), et l'idéal qui avait pour objectif d'imiter la communauté chrétienne primitive dans laquelle « personne n'appelait sien ce qui lui appartenait » (cf. Actes 4, 32).

Si la pauvreté matérielle, pour autant qu'elle soit acceptée avec une âme généreuse, est déjà ici-bas un motif d'authentique joie spirituelle et d'espérance pour une ineffable récompense éternelle, celle-ci demeure néanmoins une condition inhumaine et l'Évangile souligne les exigences de la justice sociale : les riches ont ici-bas des devoirs impérieux envers les pauvres ; de plus le service aux pauvres est une manifestation de l'amour au Christ, car en eux on secourt le Christ (cf. Mt 25,3).

La pauvreté évangélique ouvre les horizons sur l'importance des biens créés par Dieu en faveur de tous les hommes ; elle stimule donc à chercher des structures alternatives par rapport aux situations matérialistes régissant le monde d'aujourd'hui.

Enfin, le principe et l'objectif de la pauvreté évangélique est la participation au ministère de la « libéralité de notre Seigneur Jésus Christ » : « pour vous, il s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin que par sa pauvreté vous soyez enrichis » (cf. 2 Cor 8,9).

La signification biblique de « l'esprit de pauvreté » étant clarifié, il est nécessaire d'ajouter tout de suite que celle indiquée au Coopérateur et à la Coopératrice est une pauvreté séculière : c'est-à-dire une pauvreté conforme à leurs conditions de personnes qui vivent dans un contexte humain déterminé, avec leurs propres responsabilités familiales et sociales. Comme telle, elle se distingue nettement de celle des religieux et des religieuses. En outre elle ne concerne pas uniquement les biens matériels mais aussi ceux spirituels, culturels, moraux, qui sont plus précieux que les simples richesses. Mais encore, cela ne concerne pas seulement l'usage des biens, mais aussi leur acquisition et leur destination. Tout ceci est dit dans la phrase *en administrant les biens qui leur sont confiés avec des critères de sobriété et de partage, à la lumière du bien commun*.

Le texte indique aussi les exigences de cette pauvreté évangélique et séculière ramenée aux situations actuelles. Elles sont en substance les suivantes : la conscience d'être non pas des propriétaires mais de simples gestionnaires de nos propres biens et d'être soumis à la loi du travail avec ses exigences, ses difficultés, ses privations ; le témoignage de simplicité, de

mesure, de sobriété, qui fuit le luxe et l'ostentation, véritables injures pour les énormes masses d'indigents et de nécessiteux ; l'esprit de solidarité qui pousse à ne pas accumuler égoïstement les avoirs et à ne pas conserver les biens inutilisés; le partage généreux de ceux-ci à *la lumière du bien commun*.

- ***Vision évangélique de la chasteté***

Le Christ Seigneur accorde son intimité à ceux qui se donnent à lui dans la simplicité de la foi et de l'amour, « aux purs de cœur » par Lui proclamés « bienheureux », « car ils verront Dieu » (cf. Mt 5,8). Selon la foi biblique qui croit bonne toute la création et spécifiquement toute la réalité sexuelle, c'est-à-dire la condition humaine fondamentale d'homme et de femme. La chasteté est un fait intérieur et moral et elle est pleinement réalisable quand sa propre existence est marquée par la présence vivante du Seigneur.

Il est rappelé, pour éviter tout malentendu, que chaque situation chrétienne comporte son type de chasteté ; il y a la chasteté des fiancés, celle des époux, celle des célibataires. Le texte du PVA la propose comme un idéal atteignable par chaque Coopérateur et Coopératrice, en tenant compte de leur forme spécifique de vie. Il n'exclut pas que pour ceux/celles qui se sentiraient appelé.e.s par Dieu à le faire ils/elles peuvent aller jusqu'au renoncement à créer leur propre famille en vue d'un don particulier au service de Dieu et du prochain.

Il ne l'identifie pas à l'innocence ingénue ni à l'ignorance de la réalité biologique et psychologique liée au propre fait d'être homme ou femme, ni à sa possession tranquille. Il suggère plutôt l'idée de *sa conquête continue* à travers un lumineux chemin éducatif. Il ne présente pas l'effort pour y parvenir comme un poids oppressant qui rend anxieux et méfiant ou pire, acre et insatisfait en raison de fragilités possibles, mais plutôt comme une force spirituelle libératrice qui conduit à la maîtrise de soi et qui s'exprime dans des comportements régis par le naturel et la délicatesse.

Il la voit non simplement comme porteuse de sérénité (cela aussi sans doute), mais comme source de vraie joie : c'est la « béatitude » dont parle l'Évangile.

Il l'envisage surtout comme *centrée sur l'amour* qui trouve diverses expressions dans le célibat, dans les fiançailles, dans le mariage, dans le veuvage et elle est ouverte à de multiples formes d'authentique amitié humaine et chrétienne.

- ***Miséricorde, justice, paix***

En complétant ce discours sur les Béatitudes évangéliques replacées dans les contextes actuels du Coopérateur et de la Coopératrice, l'article prend maintenant en considération trois situations socio-culturelles produites par un matérialisme diffus et cause de nombreux maux sociaux : l'activisme (à ne pas confondre avec l'efficacité opérationnelle qui est une valeur), l'agressivité et la division.

Il y oppose trois attitudes inspirées par la primauté donnée aux valeurs de l'esprit et qualifiées par l'Évangile comme des « béatitudes » : la miséricorde, la justice et la paix, motivées par une compréhension correcte de la croix du Christ, qui est suprême manifestation d'amour.

Références bibliographiques

AA, 4b, 7c.

Jean Paul II, *Veritatis Splendor* (6 août 1993).

Jean Paul II, *Evangelium Vitae* (25 mars 1995).

Jean Paul II, *Fides et Ratio* (14 septembre 1998).
GS, 28ss.
LG 8ss, 40-41.

Art. 8. Engagement apostolique

§1.1 *Les Salésiens Coopérateurs réalisent leur apostolat en premier lieu dans les engagements quotidiens. Ils se mettent à la suite de Jésus-Christ, Homme parfait, envoyé par le Père pour servir les hommes dans le monde. Pour cela ils s'efforcent de réaliser l'idéal évangélique de l'amour envers Dieu et envers le prochain, dans les conditions ordinaires de la vie*⁸

§2. *Animés par l'esprit salésien, ils portent une attention privilégiée aux jeunes, spécialement aux plus pauvres ou aux victimes de toutes les formes de marginalisation, d'exploitation et de violence, à ceux qui se préparent au monde du travail et à tous ceux qui montrent des signes d'une vocation spécifique.*

§3. *Ils promeuvent et défendent la valeur de la famille⁹ comme noyau fondamental de la société et de l'Église et ils s'engagent à la construire comme "Église domestique."¹⁰ Les Coopérateurs mariés vivent, dans le mariage, leur mission de "coopérateurs de l'amour de Dieu créateur"¹¹ et "premiers et principaux éducateurs des enfants"¹², selon la pédagogie de la bonté propre au Système Préventif.*

§4. *Ils sont attentifs à la Doctrine Sociale de l'Église et aux moyens de communication sociale pour promouvoir des parcours éducatifs.*

§5. *Ils soutiennent l'activité missionnaire de l'Eglise et s'impliquent dans l'éducation à la mondialisation en tant qu'ouverture au dialogue entre les cultures.*

THÈME

Thèmes centraux

1. Priorité des engagements quotidiens
2. Attention privilégiée aux jeunes
3. Promotion et défense de la valeur de la famille
4. Attention à la Doctrine Sociale de l'Église et à la communication sociale

⁸ Cf. *Vat.II*, GS 45.

⁹ Cf. *ChL* 40.

¹⁰ *Vat.II*, LG 11.

¹¹ Cf. *GS* 50.

¹² Cf. *GE*.

Clés de lecture

- A. Cet article affirme dans la première partie, la *priorité des engagements quotidiens* du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice en la fondant sur la pensée de Don Bosco. Ensuite, l'article propose, à la lumière du message biblique et conciliaire, le *fondement christologique* de l'apostolat séculier du Coopérateur/de la Coopératrice. Le Christ Seigneur est l'apôtre récapitulateur de tout l'univers et le point de référence incontournable pour chacun de ses fidèles disciples, comme est appelé.e à l'être chaque Coopérateur et chaque Coopératrice.

Les autres paragraphes rappellent les priorités de la mission salésienne : l'attention privilégiée aux jeunes, la valeur de la famille, la mise en œuvre de la Doctrine Sociale de l'Église, l'engagement missionnaire.

• *Priorité des engagements quotidiens*

Les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices réalisent en premier lieu leur apostolat à travers les engagements quotidiens. Il est important de souligner cette priorité. Ceci pour une raison décisive exprimée précisément par la pensée de Don Bosco : « il est nécessaire que nous ayons au cours du siècle des amis, des bienfaiteurs, des gens qui, tout en pratiquant l'esprit des Salésiens, vivent au sein de leurs propres familles » (Cf. *MB XIII 605-606 et ACGS 153*). Et au-delà de la déclaration, il y a sa constante pensée sur le fait que les Coopérateurs devaient être « des bons chrétiens », d'authentiques catholiques. En effet, la raison décisive d'une telle priorité est *la situation et la mission séculière* du Coopérateur/de la Coopératrice.

• *Suivre le Christ aujourd'hui*

Que doit faire le Coopérateur/la Coopératrice pour être un.e chrétien.ne, apôtre séculier comme le voulait Don Bosco hier et comme le veut l'Église aujourd'hui ?

Il/elle doit suivre le Christ aujourd'hui. Cela signifie :

- Croire en Lui, au ministère ineffable de sa personne d'Homme-Dieu, à sa vie donnée pour notre salut et notre libération intégrale (*foi*) ;
- Faire sienne la vision qu'il avait du monde, des hommes, de l'histoire et des vécus humains (*conversion*) ;
- Avoir, comme il avait, les attitudes intérieures d'abandon total et confiant en Dieu et de confiance pleine d'amorevolezza envers les hommes (*espérance*) ;
- Aimer Dieu et aimer son prochain comme Lui (*charité*), traiter les personnes comme Lui les traitait ;
- Se comporter en famille, dans le travail, dans la société, dans la joie, et dans la douleur, devant la pauvreté et la maladie, face à l'injustice et à l'oppression, face à chaque forme d'épreuve, comme Lui s'est comporté ;
- Être docile à la voix intérieure de l'Esprit qui éclaire la conscience et stimule la volonté, comme Lui l'a été.

Et tout ceci non pas théoriquement, au niveau des idées, mais pratiquement dans la trame ordinaire de l'existence quotidienne.

En mettant en lumière ces affirmations à caractère général, le PVA signale quelques traits essentiels de la figure et de la vie du Seigneur Jésus : sa mission dans le monde, son service aux hommes, son activité dans les conditions ordinaires de la vie, le fait d'être l'Homme parfait, modèle vivant pour chaque personne humaine : *quiconque suit*

le Christ, Homme parfait, devient lui aussi plus homme. Il y a quelques traits de la vie du Seigneur particulièrement significatifs pour l'engagement apostolique, séculier, et salésien du Coopérateur et de la Coopératrice.

- ***Envoyé.e.s par le Père***

La mission du Peuple de Dieu et de ceux qui en font partie à la suite du Christ, trouvent en Lui sa source et sa raison d'être.

Selon les Synoptiques, le Christ se présente aux hommes comme *l'envoyé* de Dieu par excellence (cf. Lc 4, 17-21). Tous les aspects de l'action libératrice du Christ (annoncer l'Évangile, accomplir la loi et les prophètes, appeler non les justes mais les pécheurs, chercher ce qui était perdu, redonner son vrai sens au créé) se reconnectent à la mission qu'Il a reçue du Père, Créateur miséricordieux.

Dans un Projet de Vie de chrétien.ne.s « apôtres séculiers/séculières » comme doivent l'être les Coopérateurs/Coopératrices, ce titre du Christ ne pouvait pas ne pas être expressément rappelé. Le Coopérateur/la Coopératrice *rencontre en Jésus Christ l'Apôtre parfait du Père.*

- ***Servir les hommes***

Envoyé par le Père pour perfectionner l'œuvre des serviteurs de l'Ancien Testament (cf. Mt 21,33s), le Fils aimé vient *servir*. Dès son enfance, il affirme qu'il doit s'occuper des affaires de son Père (cf. Lc 2,49). Le cours de sa vie est sous le signe d'un « devoir » qui exprime sa dépendance filiale et inéluctable à la volonté du Père (cf. Mt 16, 21) ; mais dans cette nécessité du service qui le conduit à la Croix, il révèle l'*Amour* qui seul lui confère sa dignité et sa valeur : « Il faut que le monde sache que j'aime le Père et que j'agis comme le Père me l'a ordonné » (cf. Jn 14,30).

Le Christ sert Dieu en se mettant au *service de l'humanité* et, en cela, il révèle le projet du Père sur elle ; le Père veut que les hommes se consacrent au service les uns des autres comme l'a fait Jésus de Nazareth, leur Seigneur et Maître.

Ce trait essentiel de la mission de Jésus Christ ne pouvait pas manquer dans le Projet de Vie Apostolique, si on voulait relier le mystère du Seigneur à leur source et matrice évangélique, les responsabilités familiales et sociales des Coopérateurs/Coopératrices et leur service salésien.

- ***Dans le monde***

Le Christ a réalisé sa mission et accompli son service à l'humanité *dans un contexte humain concret* : celui de sa famille et de son village de Nazareth d'abord, celui plus vaste de son peuple ensuite, qui comportait aussi une portée universelle du salut.

Il ne s'est pas fait étranger au milieu social et culturel dans lequel il avait été envoyé ; il ne s'est pas soustrait à ses responsabilités familiales, civiles et sociales. Il a voulu, en tout, être semblable à ses frères, à l'exception du péché (cf. Hébr.2, 17). Il vécut au contact des gens humbles et simples ; Il eut à faire aux autorités civiles et religieuses de son temps ; il se trouva impliqué dans les structures de son peuple. Et c'est dans ce tissu humain, avec toutes ses lumières et ses ombres, avec ses misères et ses souffrances, avec ses angoisses et ses espérances, avec ses aspirations et ses frustrations, qu'Il œuvra au salut et à la libération de l'humanité.

Ce sont des situations séculières par de nombreux aspects assez différents, mais pour d'autres similaires à celles dans lesquelles le Coopérateur et la Coopératrice vivent et œuvrent

aujourd'hui. Ce n'est pas en fuyant de telles conditions de vie ordinaires mais en demeurant en elles, que l'on doit faire nôtres les attitudes et les comportements du Seigneur.

- ***Salésien.ne dans le monde***

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice *suit Jésus Christ, Homme parfait (...). Pour cela, il/elle s'engage à mettre en œuvre l'idéal évangélique de l'amour de Dieu et du prochain dans ses conditions de vie ordinaires.*

Mais il/elle veut accomplir cela non pas génériquement, comme n'importe quel.le chrétien.ne séculier/séculière, mais d'une manière spécifique, comme apôtre salésien dans le monde. Pour cette raison l'article précise opportunément qu'il/elle *le fait, animé.e par l'esprit salésien* et en portant partout une attention privilégiée à la jeunesse.

En effet, le Coopérateur/la Coopératrice met en œuvre son choix apostolique particulier avant tout dans les situations concrètes et ordinaires dans lesquelles son statut séculier le/la porte à agir. En famille, dans le travail, dans les activités sociales et récréatives, son attention constante sera pour les jeunes, mais à partir d'une particulière sensibilité aux exigences de ceux qui l'entourent en se montrant prêt.e à s'approcher d'eux avec le style de relation typique de Don Bosco.

- ***Attention privilégiée aux jeunes***

Don Bosco a reçu de Dieu un cœur « grand comme les plages de la mer » : il n'a jamais rencontré quelqu'un, homme ou femme, riche ou pauvre, adulte ou jeune, puissant ou délaissé, sans tenter de lui faire du bien. Toutefois sa vie et toute son action indiquent qu'il s'est senti clairement envoyé par Dieu directement et avant tout aux jeunes.

Cette priorité a provoqué ses appels les plus insistants aux Coopérateurs et émerge d'une manière indiscutable dans le Règlement qu'il a écrit pour eux. « Nous devons nous unir dans ces temps difficiles (...) pour éliminer ou au moins atténuer ces maux qui mettent en péril la bonne éducation de la jeunesse en croissance, dans les mains de laquelle se trouvent les destinées de la société civile. « La Congrégation salésienne (...) lien sûr et stable pour les Coopérateurs, (...) a pour premier but de travailler au bénéfice de la jeunesse, sur laquelle est fondé le bon ou triste avenir de la société (...). Dans tous ces lieux (Italie, Europe, Chine, Australie, Amérique) il y a des demandes quotidiennes de ministres sacrés, afin qu'ils aillent prendre soin de la jeunesse en péril (...). C'est pour venir en aide à tant de besoins que l'on cherche des Coopérateurs. L'objectif principal des Coopérateurs est l'exercice de la charité envers le prochain spécialement envers la jeunesse en péril ». Fait intéressant à noter : « tout ce qui se rapporte aux garçons en danger, se propose aussi aux filles qui se trouvent dans les mêmes conditions (RDB, I, II, IV).

B. Ils/elles promeuvent et défendent la valeur de la famille

Aujourd'hui, la famille est au centre de l'attention et des soins pastoraux de toute l'Église. Le Synode, à peine terminé, a donné des orientations précieuses pour l'accompagnement pastoral des familles. « Il y a un consensus unanime dans le fait de réaffirmer que la première école d'éducation est la famille et que la communauté chrétienne se positionne en soutien et intégration de cet irremplaçable rôle formatif. On retient comme nécessaire d'individualiser les espaces et les moments de rencontres pour encourager la formation des parents et le partage des expériences avec des familles. Il est important que les parents soient impliqués activement dans les chemins de préparation aux Sacrements de l'initiation chrétienne, en qualité de premiers

éducateurs et témoins de foi pour leurs enfants. » (Synode de la Famille, 67). Pour l'Association des SSCC, la famille aussi est un lieu privilégié de la mission apostolique.

Le PVA indique ce lien intégratif entre la mission auprès des jeunes et la mission populaire avec l'expression : *ils promeuvent et défendent la valeur de la famille*.

Le texte motive un tel choix en reconnaissant dans la famille le « noyau fondamental de la société et de l'Église ». En effet, la famille est la première cellule fondamentale et irremplaçable du tissu social ; de sa bonne santé dépend en grande partie celle de la société. La famille chrétienne est une « église domestique », qui génère des enfants à la communauté ecclésiastique plus large et les prépare pour intervenir dans la mission commune à travers différents ministères.

En ayant une expérience vécue de la vie conjugale et des problèmes que pose l'éducation des enfants, de leur choix vocationnel, professionnel et de leur préparation au mariage, les Coopérateurs/Coopératrices marié.e.s sont en mesure d'offrir un service unique et irremplaçable dans la promotion du bien de la famille. Il est important de relever aussi la profonde relation qui existe entre la pastorale de la jeunesse et la pastorale familiale.

- ***Ils/elles s'engagent à la construire comme « église domestique »***

La famille qui naît du mariage chrétien ne représente pas seulement une prémisse de l'Église ou une partie de celle-ci. Elle peut être appelée avec raison « petite église » ou « église domestique », (Synode de la Famille, 87). C'est cela la signification nouvelle et de très grande valeur que celle-ci assume sur le plan du salut instauré par le Seigneur Jésus.

De saint Paul aux grands Pères de l'Église des premiers siècles, la famille chrétienne est vue justement comme une Eglise en petit, dans laquelle se réalisent et se manifestent quelques traits constitutifs de la plus vaste famille de Dieu qu'est l'Église : le mystère de la foi, de l'amour, du témoignage puissant du Règne de Dieu et de la présence vivante du Christ Ressuscité. « Faites de votre maison une église », prêche fréquemment saint Jean Chrysostome, au milieu des acclamations de joie de son peuple.

Mais que faire pour que cet exaltant idéal évangélique devienne une réalité réconfortante, souhaitable à tous les noyaux familiaux chrétiens ?

- ***Coopérateurs/Coopératrices de l'amour de Dieu créateur***

« Dans le devoir de transmettre la vie – énonce *Gaudium et Spes* – qui doit être considéré comme leur propre mission, les époux savent qu'ils sont Coopérateurs de l'amour de Dieu Créateur et presque ses interprètes ... Et c'est pourquoi ils accomplissent leur devoir avec responsabilité humaine et chrétienne et avec une docile vénération à l'égard de Dieu, avec réflexion et engagement commun, ils se forgeront un jugement droit, en tenant compte tant de leur propre bien personnel que de celui des enfants, tant de ceux qui sont nés que de ceux qui sont à venir, en évaluant les conditions de vie de leur propre temps et de leur propre état de vie, tant dans leur aspect matériel que spirituel ; et enfin, en sauvegardant l'échelle des valeurs du bien de la communauté familiale, de la société temporelle et de l'Église elle-même ».

Ce jugement, en dernière analyse, les époux eux-mêmes doivent le formuler devant Dieu. Mais dans leur ligne de conduite, les époux chrétiens sont conscients qu'ils ne peuvent pas procéder comme bon leur semble, mais ils doivent toujours être portés par une conscience qui soit conforme à la loi divine elle-même, dociles au magistère de l'Eglise, qui d'une manière faisant autorité, interprète cette loi à la lumière de l'Evangile. Une telle loi divine manifeste la pleine signification de l'amour conjugal, le sauvegarde et le pousse vers sa perfection vraiment

humaine ». La même constitution conciliaire rappelle en outre que « la vie de l'homme et le devoir de la transmettre ne sont pas limités à ce temps et ne peuvent pas se mesurer et se comprendre dans ce monde seulement, mais concernent le destin éternel des hommes ». (cf. GS 50-51d)

En faisant sien les orientations générales du magistère conciliaires et du Synode des évêques et en opposant à la mentalité dominante contraire à la vie, une attitude de « générosité » dans l'accueil et la transmission de la vie, le PVA formule de la manière suivante, ce second aspect de la mission et de l'engagement moral correspondant au Coopérateur marié/à la Coopératrice mariée qui lui est lié.e : « Coopérateurs/Coopératrices de l'amour de Dieu Créateur » et « premiers et principaux éducateurs/premières et principales éducatrices des enfants ».

- ***Premiers et principaux éducateurs des enfants***
- ***Premières et principales éducatrices des enfants***

« Un des défis fondamentaux parmi ceux qui sont lancés à la famille est sûrement le défi éducatif, rendu plus exigeant et complexe par la réalité culturelle actuelle et par la grande influence des médias » (Synode de la Famille, 66).

Prendre soin de la croissance des enfants par la parole et par l'exemple est la première et la plus grande responsabilité des parents. A cet égard, un concept de base doit être expliqué.

La situation actuelle de nombreux pays est caractérisée par un pluralisme social et culturel notable : à l'école, au travail, dans la cohabitation sociale, à travers les mass-médias sont proposés des idéaux, des modèles de comportement, des projets de vie non seulement différents, mais souvent opposés. Cette conjoncture a mis en situation de crise, le rôle traditionnel des parents et a exigé d'eux un profond changement.

Pour être authentiquement des transmetteurs des valeurs humaines et chrétiennes vécues par eux, les époux chrétiens doivent faire en sorte que la famille devienne le lieu privilégié où le pluralisme évoqué des idéaux, des modèles, des appréciations, soit reconnu, discuté, accueilli de façon critique et intégré dans sa propre vie grâce à une communication sincère et continuelle entre les parents et les enfants. En d'autres termes, le devoir des parents aujourd'hui est de former les enfants à une vie capable d'être *critique* face aux différentes formes de manipulations socio-culturelles qui la menacent, et *créateurs* de nouvelles valeurs dans le sens indiqué.

Dans ce contexte, on souligne l'importance :

- *De la catéchèse de l'enfance* mise à jour selon les indications du magistère papal et épiscopal, des expériences valables aujourd'hui de catéchèse familiale mises en œuvre ;
- *De l'éducation sexuelle convenable*, encouragée par des orientations précises de divers documents conciliaires et pontificaux ;
- *De l'éducation à la socialisation* ;

S'agissant d'un devoir éducatif mis en œuvre par des Coopérateurs/Coopératrices, le PVA réclame opportunément que celui-ci soit suivi selon la pédagogie de la bonté propre au Système préventif.

- ***Ils/elles sont attentifs/attentives à la Doctrine Sociale de l'Église et à la communication sociale***

L'horizon dans lequel se développe la Doctrine Sociale de l'Église est formé de l'anthropologie chrétienne, avec sa vision de la dignité de l'homme et de son être en relation avec les autres membres qui composent la société.

La personne humaine constitue le point cardinal autour duquel tourne toute la réflexion de l'enseignement social. Celle-ci est considérée dans sa centralité par rapport à la société, à cause de son éminente et inaliénable dignité. Cette dignité de l'homme est fondée sur le fait d'être créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. Gen 1, 26-27). On peut dire qu'à ce point, la donnée de la révélation biblique recoupe la réflexion de la raison humaine, laquelle réussit à affirmer la valeur et la dignité de la personne.

La personne humaine « est toujours une valeur en soi et pour soi » et elle ne peut jamais être instrumentalisée et traitée comme une chose, au nom de l'État ou de n'importe quelle Institution, d'un parti etc. En effet, la personne, dans son individualité, n'est pas un numéro, n'est pas le maillon d'une chaîne ni l'engrenage d'un système. La personne humaine a la primauté face à l'État et à la société. Elle est *le droit humain fondamental* et donc aussi le fondement du droit. Pourtant ce n'est pas l'État qui, d'une manière paternaliste et bienveillante, élargit les droits de la personne ou décide de les nier ; il a plutôt le devoir de défendre, promouvoir et favoriser le développement des droits naturels de toutes les personnes, sans aucune discrimination parce qu'au cas où celle-ci se vérifiait, elle constituerait une injustice totalement intolérable en raison du déshonneur porté à la dignité de la personne.

C. Ils/elles soutiennent l'activité missionnaire de l'Eglise

Don Bosco cultiva l'idéal missionnaire et participa de façon concrète à l'œuvre missionnaire de l'Église de son temps. Selon sa volonté explicite, l'apostolat missionnaire est un élément essentiel de la nature et du but de toute la Famille Salésienne. De fait les Coopérateurs/Coopératrices ont apporté et apportent un apport décisif à l'œuvre missionnaire salésienne. Dans les missions aussi, l'action d'humanisation, d'évangélisation et de fondation de l'Église se dirige, avec des critères de préférences et d'urgence vers la jeunesse pauvre et vers les classes populaires. L'action missionnaire prend aujourd'hui une importance croissante par son lien étroit avec les problèmes les plus graves de notre temps ; la paix, le développement, la solidarité, et les échanges positifs entre les nations, les races et les religions.

Références bibliographiques

ACGS 153.

François, *Misericordiae Vultus*.

Jean Paul II, *Evangelium Vitae*.

Jean Paul II, *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981).

GS, 50.51.

La Doctrine Sociale de l'Eglise.

MB XIII 605-606.

Conférence finale du Synode des évêques sur la famille (24 octobre 2015).

Art. 9 Tâche de l'éducation chrétienne

§1. *Les Salésiens Coopérateurs comme Don Bosco, portent partout l'engagement à éduquer et à évangéliser¹³, pour former "d'honnêtes citoyens, de bons chrétiens, appelés à devenir un jour les habitants chanceux du ciel"¹⁴, conscients d'être toujours en marche vers une plus grande maturité humaine et chrétienne.*

§2. *Ils partagent avec les jeunes le goût de vivre avec authenticité les valeurs de la vérité, de la liberté, de la justice, du sens du bien commun et du service.*

§3. *Ils éduquent les jeunes à rencontrer - dans la foi et dans les Sacrements - le Christ Ressuscité, pour qu'en Lui, ils trouvent le sens de la vie pour grandir en tant qu'hommes et femmes nouveaux.*

§4. *Ils s'engagent à aider les jeunes à mûrir un projet de vie pour témoigner de leur présence chrétienne et salésienne dans l'Église et dans la société.*

FICHE

Thèmes centraux

1. Éduquer et évangéliser
2. Partager, avec les jeunes, le goût de vivre les valeurs avec authenticité
3. Eduquer les jeunes à rencontrer - dans la foi et dans les sacrements – le Christ ressuscité

Clés de lecture

Si on se situe du point de vue de la Bible et que l'on se conforme à la conception de l'Église proposée par Vatican II, à chaque « mission » correspond un « service ». L'Église participe de la mission du Christ ; est, de par sa nature, envoyée au « service » de Dieu et de l'homme. Cet article décrit le type de service humain et chrétien que le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice accomplit parmi les destinataires privilégiés de sa mission. Un tel devoir d'éducation chrétienne est considéré dans ses aspects essentiels.

A. Éduquer et évangéliser : la compréhension actuelle

Le système préventif conduit à réunir intimement entre elles l'évangélisation et l'éducation. « Don Bosco exclut, de fait, dans son activité pastorale-pédagogique, une quelconque dissociation entre éducation et évangélisation.

Il a voulu décrire sa pratique avec une sorte de slogan, de la manière suivante : *évangéliser en éduquant et éduquer en évangélisant*.

Nous sommes conscients que l'éducation et l'évangélisation sont des activités distinctes. Elles sont pourtant étroitement liées sur le plan pratique de l'existence » (Vigano Egidio, *Le projet éducatif salésien*, in ACS n.290).

¹³ Cf. ACS 290, juillet 1978 : E. Viganò, *le projet éducatif salésien*, 25-35.

¹⁴ Cf. DB, *le Système Préventif dans l'éducation de la jeunesse*, 1877, I ; cf. P. Braido, *Le Système préventif dans un « décalogue » pour des éducateurs*, RSS 4, 1985.

- ***Évangéliser en éduquant***

La préoccupation pastorale de Don Bosco se caractérise avec une gravité cohérente par un choix de l'éducation comme espace et modalité de sa propre activité pastorale. C'est pourquoi le Système Préventif insiste sur le fait concret de l'interpénétration existentielle qu'il y a entre « évangélisation » et « éducation » justement dans la ligne qui a été donnée par l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* (nn. 31- 36).

Don Bosco parle des « bons chrétiens et d'honnêtes citoyens », visant à la « sainteté, la sagesse, la santé » et il propose un style de vie qui comprend « la joie, l'étude, la piété » (cf. ACG 21 81)».

Ainsi, sa pastorale ne se réduit jamais à la seule catéchèse ou à la seule liturgie, mais s'étend à tous les engagements concrets pédagogico-culturels de la condition de la jeunesse.

Elle se situe au sein du processus d'humanisation, sans doute avec un sens critique de ses lacunes, mais aussi avec une vision globalement optimiste de la maturation humaine, convaincue que l'Évangile doit vraiment être semé ici pour porter les jeunes à s'engager généreusement dans l'histoire.

Ainsi sa pastorale tend à être utile à la construction de la nouvelle Société si bien que Don Bosco put présenter à quelques politiques qui n'acceptaient pas une vision de foi, son « Système » comme un véritable engagement de promotion humaine.

A juste titre, Don Bosco apparaît à la face du monde et de l'Église comme un « Saint Educateur », c'est-à-dire un prêtre qui a engagé sa sainteté dans l'éducation. D'autre part, si l'Évangile a une valeur de salut dans la croissance humaine et si les enfants et les jeunes sont à l'âge d'éducation, leur évangélisation la plus appropriée consistera dans le fait de les accompagner dans un processus éducatif dans lequel la foi s'intègre comme un élément unifiant et éclairant l'intégralité de leur personnalité.

- ***Éduquer « en évangélisant »***

L'engagement éducatif du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice a pour but l'évangélisation. Notre art éducatif est « pastoral », non seulement dans le sens qu'il naît de la part de l'éducateur et est alimenté explicitement et quotidiennement par la charité apostolique, mais aussi dans le sens où tout le processus éducatif, avec ses contenus et avec sa méthodologie, est orienté vers le but chrétien du salut et imprégné de sa lumière et de sa grâce.

La pédagogie salésienne comporte, dans sa globalité, l'engagement toujours plus profond de s'ouvrir aux valeurs absolues de Dieu et d'interpréter la vie et l'histoire selon les richesses du Mystère du Christ.

Elle tient vraiment compte de la force et des perspectives de la résurrection et considère sérieusement la présence vivificatrice de l'Esprit Saint dans l'Église et dans le monde.

Cette façon aussi d'« éduquer en évangélisant » comporte des options concrètes concernant le processus éducatif. De telles options se réfèrent à la réalité de la « personne » de l'éduqué, au but réel et historique de sa croissance, aux contenus et aux moyens dont il a besoin et de la méthodologie qui est la plus bénéfique à sa maturation.

B. Partager, avec les jeunes, le goût de vivre les valeurs avec authenticité

En analysant les contenus de ce service éducatif chrétien, on insiste, d'une manière particulière, sur plusieurs valeurs évangéliques à caractère social : « la vérité, la liberté, la justice, le sens du bien commun et du service ».

Ce sont les grandes valeurs proclamées par les documents sociaux du Concile Vatican II : « cet ordre (social) est à développer toujours plus, il doit se fonder sur la vérité, se réaliser dans la justice, il doit être vivifié par l'amour, il doit trouver un équilibre toujours plus humain dans la liberté. Pour atteindre un tel but, il faut introduire un renouvellement des mentalités et de profondes mutations de la société » (*Mater et Magistra ; Pacem in Terris*).

Ces mêmes valeurs sont celles que le/la simple Coopérateur/Coopératrice doit porter dans la réalité sociale. Il est donc naturel qu'il/elle doive les « partager » avec les jeunes parmi lesquels il/elle accomplit son devoir d'éducation chrétienne. En cela, la formation à un évident « engagement social et politique » est en jeu.

- **Éduquer à la vérité**

Ce qui caractérise notre société ce sont les énormes changements qui se développent à une vitesse vertigineuse. Nous ne vivons plus dans une époque de mutation, mais dans *une mutation d'époque*. C'est ce qui caractérise la post-modernité.

La post-modernité est le résultat d'un désenchantement général, d'une frustration avec l'insuccès des postulats de la modernité. La modernité, en fait, fut le temps des grandes utopies sociales ; c'était un temps de foi ; foi illimitée dans la *liberté*, dans la *science*, dans le *progrès*, dans l'être humain ; on pensait que la raison humaine, la science et le progrès seraient la solution à tous les problèmes ; on présumait que l'ignorance, la servitude, les superstitions religieuses n'existeraient plus et que l'homme serait complètement heureux. Mais cela n'est pas arrivé (deux guerres mondiales).

C'est alors que la post-modernité est surgie comme un tournant, contre et au-delà de la modernité.

C'est l'effondrement de la raison, le renoncement aux systèmes, aux idéologies, mais aussi aux idées sur la vérité. Aujourd'hui, nous recevons une avalanche d'informations, mais nous sommes orphelins de sagesse. Nous vivons une « *culture liquide* ». Il y a une diversité d'idées, de valeurs, de « vision du monde », et de styles de vie. Mais il nous manque une orientation régulatrice pour l'absence et la négation de chaque type d'absolu. Les idées post-modernes débouchent sur le *nihilisme* et créent une ambiance de *relativisme* et de polythéisme des valeurs. Tout est vu en *fonction de l'utile*.

- **Éduquer à la justice, au sens du bien commun et au service**

L'idée que le bien commun soit défini dans ses formes concrètes une fois pour toutes, sans discerner le sens qu'il assume dans la complexité des situations historiques, est fausse. La construction d'un juste ordre social, à travers lequel il est donné à chacun ce dont il a besoin, est un devoir fondamental que chaque génération doit affronter à nouveau. L'engagement de « l'honnête citoyen » pour le bien commun est alors plutôt un style de vie, un agir caractérisé par des choix de fond, à exiger de celui qui est engagé ou veut s'engager en politique.

Nous résumons ces choix en cinq indications qui semblent indispensables pour qui veut servir le bien commun.

En premier lieu, l'engagement pour l'éthique publique et la morale sociale doit être indissociable de l'engagement éthique sur le plan *personnel* : la logique du masque qui conjugue « vices privés et vertus publiques » est refusée. Cela comporte la reconnaissance de

la *primauté de la conscience* dans l'agir social et politique et le droit de chaque représentant du peuple à *l'objection de conscience* sur des questions éthiquement importantes, mais cela signifie aussi que la crédibilité du politique sera mesurée à la sobriété de son style de vie, à la générosité et à la constance dans l'engagement, à sa fidélité effective aux valeurs proclamées.

En deuxième lieu, dans le rapport avec les citoyens, le politique devra suivre la maxime : « *Appartenir à la masse et posséder la parole* », cela signifie être proche des gens, en écouter les problèmes, se faire la voix de ceux qui n'ont pas de voix auprès des instances de justice et les soutenir. Nous ne sommes pas au service du patron, mais du peuple. Dans l'engagement en vue du bien commun, les pauvres, les sans-paroles, les socialement faibles, sont considérés comme des références que l'on doit écouter et respecter : le statut social, l'instruction et la protection de la santé pour tous ne sont pas une conquête discutable, mais des valeurs incontournables à protéger et à améliorer en les libérant des gaspillages et des assistanats qui ne servent pas aux pauvres.

En troisième lieu, la dialectique politique sera toujours subordonnée à la *recherche des convergences possibles pour travailler ensemble* au service du bien commun : coresponsabilité, dialogue et participation passent avant toutes les oppositions préconçues ou des logiques inspirées par des intérêts personnels ou de groupes. Le bien commun sera toujours préféré à son gain personnel ou à celui de son parti politique.

En quatrième lieu, dans le service du bien commun il faut savoir accepter la *gradation* nécessaire à la réalisation des objectifs : la logique populiste du « tout, tout de suite » a souvent motivé, à cause des promesses non tenues, la violence et l'insuccès de causes même justes. Il faut se concentrer dans une perspective de persévérance et de rigueur, sans céder aux compromis moraux et aux retards injustifiés et sans jamais recourir à des moyens injustes. Chaque choix effectué en vue du bien commun ne se mesure pas à sa seule efficacité immédiate, mais surtout à sa valeur et à son rôle éducatif au service de tous. Ainsi, en particulier, l'engagement pour les valeurs fondamentales de la protection de la vie humaine à toutes ses étapes, de la promotion de la famille, de la justice pour tous, du refus de la guerre et de la violence sous toutes ses formes et de l'engagement pour la paix.

Enfin, le citoyen qui désire œuvrer pour le bien commun doit considérer comme but de son service *le bien de tous*, y compris celui des adversaires politiques qui, pour cela, ne seront jamais considérés comme des ennemis ou des concurrents à éliminer, mais au contraire, comme une garantie de confrontation critique en vue du discernement de voies meilleures pour parvenir à la réalisation de la dignité personnelle de chacun.

Cet ensemble de règles minimales pour le bien commun demeure vain s'il n'y a pas un souffle moral qui donne à tous, spécialement aux jeunes, des raisons de vivre et d'espérer ! Ce qui est en jeu n'est pas le gain de quelques-uns, mais le futur que nous construisons ensemble.

C. Eduquer les jeunes à rencontrer - dans la foi et dans les sacrements - le Christ ressuscité

Le décret conciliaire sur l'activité missionnaire enseigne que la mission de l'Église pour tous les hommes « a pour but de les conduire avec l'exemple de la vie, avec la prédication, avec les sacrements et avec l'aide de la grâce, à la foi, à la liberté et à la Paix du Christ, en rendant facile et sûre la possibilité de participer pleinement au Mystère du Christ » (EN, 31-36).

La constitution pastorale sur l'Église dans le monde contemporain explique ce concept en affirmant que c'est le devoir du Peuple de Dieu de conduire les hommes à découvrir non seulement avec l'esprit, mais à percevoir, à la lumière du Christ, dans l'expérience quelle qu'elle soit, le sens de la vie, du travail, de la mort, du présent et du futur pour ainsi devenir des hommes nouveaux.

L'exemple et les directives de Don Bosco, et la tradition salésienne ont vu les Coopérateurs/Coopératrices se consacrer à cette œuvre avec engagement et à travers de multiples initiatives, conscient.e.s de la grandeur divine du service rendu tant aux jeunes qu'au peuple. La fidélité dynamique à la mission reçue exige des Coopérateurs/Coopératrices de continuer dans cette direction, en tenant compte du contexte actuel de l'Église et de la société.

Références bibliographiques

Benoît XVI, *Caritas in veritate* (29 juin 2009).
Braidò P., *Le système préventif de Don Bosco*.
Jean Paul II, *Fides et Ratio*.
Jean Paul II, *Veritatis Splendor*.
Vigano E., *Le projet éducatif salésien*, in ACS n.290.

Art. 10 La pédagogie de la bonté

Dans leur engagement éducatif, les Salésiens Coopérateurs :

§1. adoptent le "Système Préventif" de Don Bosco, expérience spirituelle et éducative qui se fonde sur la raison, la religion et l'affection ¹⁵;

§2. favorisent une ambiance familiale dans laquelle le dialogue constant, la présence animatrice, l'accompagnement personnel et l'expérience de groupe aident à percevoir la présence de Dieu ;

§3. encouragent le bien et éduquent à l'amour pour la vie, à la responsabilité, à la solidarité, au partage, à la synergie et à la communion ;

§4. font appel aux ressources intérieures de la personne et croient dans l'action invisible de la grâce. Ils regardent chaque jeune avec un optimisme réaliste, convaincus de la valeur éducative de l'expérience de foi. Leur relation avec les jeunes est inspirée par un amour accueillant et empreint de maturité.

FICHE

Thèmes centraux

1. Mettre en œuvre le Système Préventif
2. Favoriser une ambiance familiale
3. Éduquer à l'amour pour la vie
4. Faire appel aux ressources intérieures de la personne

¹⁵ DB, *Le système Préventif dans l'éducation de la jeunesse*. 1877, I ; cf. P. BRAIDO, *Le Système préventif est un « décalogue » pour éducateurs*, (RSS 4, 1985).

Clés de lecture

« L'éducateur est un individu consacré au bien de ses élèves, c'est pourquoi il doit être prêt à affronter chaque problème, chaque difficulté pour atteindre son but qui est l'éducation civile, morale, scientifique, de ses élèves » (Trattatello).

« Il y a peu de jours que je vis séparé de vous, ô mes enfants et il me semble que des mois sont passés. Vous êtes vraiment mon délice et ma consolation et l'une et l'autre de ces deux choses me manquent quand je suis loin de vous » (MB XVII 369).

A. Mettre en œuvre le Système Préventif

Le Système Préventif est l'éducateur. L'expression pourrait sembler exagérée, forcée, paradoxale. Pourtant on n'est pas loin de la vérité lorsqu'on affirme que le Système Préventif de Don Bosco s'identifie à la personne de l'éducateur, tant la confiance lui est accordée. La fonction principale de l'éducateur tend à prendre la forme d'une consécration, presque d'une vocation. L'éducation donc, plus qu'un type de travail, est une façon de vivre, puisqu'elle ne « produit » pas des biens matériels, mais qu'elle « construit » des personnes porteuses de projets, d'idées, de certitudes, d'espérance, d'âme. Alors, on demandera à l'éducateur, non seulement des compétences pédagogiques et des capacités relationnelles, mais aussi une identité précise.

• Être aux côtés du jeune

Au centre du système on relie le jeune à ses aspirations ; c'est pourquoi, près de lui, se tient l'éducateur, disponible totalement et loyalement de son côté. Dès lors, chaque éducation devient pour ainsi dire, « coéducation » ; non pas tant dans le sens « d'éducation réciproque », à double sens, entre adulte et jeune que dans le sens où ils sont appelés à participer tous les deux « à l'œuvre éducative commune ». Les jeunes, de simples utilisateurs ou destinataires d'un service éducatif, doivent devenir des alliés, des compagnons de voyage, des collaborateurs des éducateurs.

Le premier devoir de l'éducateur est donc celui « d'être là », de se tenir proche. La ligne de démarcation entre adultes et jeunes n'est pas très claire. L'éducateur et l'éduqué sont, pour utiliser une métaphore, sur le même bateau ; si celui-ci sombre, ils se noient tous les deux. L'éducateur ne se trouve pas, pour utiliser une autre métaphore, hors du terrain où se joue la partie et ne peut pas non plus se cantonner au rôle d'arbitre impartial. Si l'éduqué, tout au long de son chemin vers l'âge adulte, ne se sent pas accompagné par l'éducateur, il se sent exposé aux quatre vents. S'il n'a pas la sécurité qu'ensemble, ils vont vers la maturité, il prend peur.

• Pour édifier, non pas pour détruire

L'éducateur est toujours personnellement impliqué dans la relation éducative. Sa personnalité, son passé, ses peurs, ses anxiétés ont une incidence sur la formation de l'éduqué. Celui qui éduque est toujours et surtout la personne. L'éducation préventive n'existe que comme le fruit d'une rencontre de personnes qui se situent l'une en face de l'autre dans une présence totale. Une authentique relation humaine personnelle signifie que je suis complètement présent à

l'autre, que je suis pleinement avec lui, que je participe à son existence personnelle parce que j'ai de l'intérêt pour lui.

Le jeune découvre facilement si les attitudes de l'éducateurs sont authentiques, provenant donc de motivations valables et de convictions intimes qui constituent l'identité même de l'éducateur. En lui, le jeune ne cherche pas tant le père qui pense à tout, l'organisateur de son temps libre, le professeur qui se préoccupe de son instruction, l'adulte qui distribue des ordres ou le surveillant qui menace de sanctions, mais l'homme capable de se mettre près de lui, plus attentif à sa personne qu'aux exigences génériques de l'éducation, disponible à lui offrir une contribution positive au développement de ses potentialités. Vraiment, dans la mesure où l'éducateur donnera au jeune, la sensation d'être en mesure de valoriser ses potentialités, il verra s'ouvrir la route vers une présence constructive.

B. Eduquer à l'amour pour la vie

- **L'éducation est une affaire de cœur**

L'amour pour la vie ne naît que dans le cœur. La vérité n'est pas seulement une question intellectuelle. C'est une vérité des personnes, de la vie, des rapports humains, au centre de notre être, ce lieu qui s'appelle cœur. C'est là que toutes les facultés de la personne ont leurs racines. Par conséquent, un.e Salésien Coopérateur éducateur/Salésienne Coopératrice éducatrice ne peut pas se limiter à transmettre des savoirs. Il/elle doit mettre en œuvre les énergies secrètes du cœur des jeunes afin qu'ils ne se laissent pas abrutir et rapetisser par le jeu des pulsions qui arrivent de l'extérieur. Il revient au Salésien Coopérateur/à la Salésienne Coopératrice et avant lui/elle aux parents, d'engager les dynamiques personnelles et communautaires qui peuvent développer ce processus.

***L'amour pour la vie commence par la réunification du sujet.**

Trop souvent entre école, famille, paroisse, il existe une schizophrénie qui empêche d'avoir une image réaliste du jeune. Cette schizophrénie finit par favoriser la maladie dont souffrent beaucoup de jeunes (et pas seulement des jeunes) aujourd'hui, et qui est le morcellement de l'identité. Il y a un excès d'opportunités, de stimulations, de messages (souvent contradictoires), la personne (jeune) n'est plus en mesure d'en faire une évaluation critique et de les hiérarchiser. La vision de la réalité, mais aussi son identité, s'émiette, éclate. Cela crée un profond sentiment d'insécurité, une forte crise d'identité. *Il manque un centre intérieur*, un axe, qui lui permette de recomposer et d'articuler, de façon cohérente, ses propres expériences et de projeter avec bon sens (avec sagesse) sa propre histoire.

La famille, l'école, la paroisse, ont les outils pour répondre à cette crise de la personne : Raison - Religion - Amorevolezza. Ces trois mots constituent la clé éducative qui éclaire l'esprit, touche le cœur, qui met en mouvement les mains. Une clé qui recueille et unifie les différents aspects de la vie en en faisant surgir le sens. Ceci avec gradualité dans les différentes saisons de la vie. Autrement, nous risquons d'avoir des enfants-adultes qui deviennent des adultes-enfants. Comme Don Bosco, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice s'engage à former des personnes mûres et responsables dans la société et dans l'Eglise.

Faire appel aux ressources intérieures de la personne

Le système préventif demande aux éducateurs de « se mettre en jeu », de mettre continuellement en discussion leur propres convictions, y compris celles relatives aux problèmes de la jeunesse, en vivant à côté du jeune dans une attitude constante de confiance et non d'un conseiller sévère ou d'un juge inflexible. En particulier, il lui demande d'être l'image qui reflète les valeurs dont il est porteur, pour préparer le jeune à acquérir des critères de choix et des outils lui permettant de vivre avec sérénité au moment où il s'éloignera de lui. L'éducation vise à provoquer chez le jeune une réponse intérieure, à susciter un engagement qui contient la garantie de la continuité, de la persévérance et du développement pour toute la vie.

En conclusion : dans le système préventif, l'efficacité éducative dépend avant tout de la « qualité » de la présence de l'éducateur à son éduqué. L'éducateur est la clé de lecture de l'action éducative posée en parfaite harmonie avec son « compagnon de voyage » qui parle la même langue que lui.

D. Favoriser une ambiance familiale

Dans le style préventif entre l'éducateur et l'éduqué, on tend à créer un rapport interpersonnel, rapproché, typiquement familial qui permet l'échange et une entente au niveau de l'intime ; c'est pourquoi, est naturellement présent, un code des droits et des devoirs qui se traduit par une distribution bien organisée des rôles et des responsabilités.

- **Père, frère, ami**

- a) l'éducateur exerce avant tout, la paternité, à savoir l'un des rôles essentiels reconnus comme tels par la psychologie : celui d'être porteur d'autorité et modèle d'identification. Pour l'enfant et le préadolescent, l'adulte-éducateur reste le plus souvent pôle d'attraction ; pour l'adolescent et le jeune il représente, au contraire, le pôle dialectique pour la redéfinition de leur propre identité, terrain de confrontation pour leurs idées, incitation à mieux se comprendre eux-mêmes à travers la confrontation et l'échange. Dans le système préventif, il n'y a pas l'alibi de la spontanéité, de la permissivité, du présumé respect de la fraîcheur infantile ; mais on n'opte pas non plus pour un autoritarisme également pernicieux. L'éducateur n'abdique pas face à ses propres responsabilités en déléguant à d'autres ses propres devoirs ou en restant dans une situation oscillante entre tentative de proposition et tendance à l'imposition. Il fait autorité face aux jeunes parce qu'il est crédible, il ne se défait pas de son rôle de père en cherchant la sympathie du jeune, en évitant de lui dire les vérités désagréables. Eduquer est un effort.
- b) Il est nécessaire de conjuguer la paternité avec l'amitié et avec la fraternité. Don Bosco demande à ce que l'éducateur soit, en même temps, ami et frère parce qu'il sait que chez le jeune, l'exigence de communication, d'amitié, de se sentir important, est fondamentale. Les deux amis/interlocuteurs se trouvent dans une espèce d'amitié dans l'égalité et la fraternité. Si le père commande et domine, le frère est encore plus l'ami. Dans la rencontre face à face entre amis, que l'éducateur conduit avec méthode pour pouvoir faire un diagnostic correct du problème du jeune, on procède ensemble à un examen des moyens et des pistes de solutions. La conclusion du côté du jeune sera un engagement vers une nouvelle étape de vie en compagnie de l'ami-éducateur. Celui-ci est présent au milieu des jeunes, il partage avec eux leurs jeux, le travail, l'amour de la

vie, l'explosion positive des énergies physiques, intellectuelles, émotives, morales, les souffrances...tout.

- **Condition préalable**

Poser les conditions pour établir un rapport dans le désir de coopérer et de « cheminer ensemble » est un des aspects les plus délicats du problème. De la part de l'éducateur père-ami-frère, on attend de lui « d'accepter » et « d'être accepté » ; pareillement, de la part du jeune, on attend qu'il se laisse impliquer. Donc, une acceptation pédagogique bipolaire : « compréhension » paternelle, fraternelle, amicale de l'éducateur qui s'intéresse au jeune, d'une part, et « acceptation » de l'intervention éducative et de la personne qui l'a faite, d'une autre part.

De la part de l'éducateur, le point de départ est l'acceptation inconditionnelle des jeunes comme ils sont et non comme il voudrait qu'ils soient. Une acceptation qui s'impose au niveau de modalité de l'être et non de l'avoir : « Il suffit que vous soyez jeunes- écrit Don Bosco- pour que je vous aime». Avec cela on demande à l'éducateur de s'emplir de bonté, d'exclure toute animosité et susceptibilité personnelle, d'admettre chez le jeune des difficultés objectives et subjectives qui peuvent coexister, même avec une authentique bonne volonté. Mais le jeune aussi doit accepter l'éducateur et son intervention en raison d'un ensemble de motifs : de rationalité, de caractère raisonnable, d'autorité et de crainte, d'ascendant personnel et de suggestion. Pour faire cette démarche, le jeune doit surmonter un ensemble de mécanismes psychologiques de défense, parce que son bien futur a le prix du renoncement à des choses immédiatement agréables.

Références biographiques

Ceria E., Recueil de lettres de S. Jean Bosco (SEI, Turin 1959) 332.

Don Bosco, le Système Préventif dans l'éducation de la jeunesse, dans Règlement pour les maisons de la Société de St. François de Sales (Typogr.Salésienne Turin 1877) 3-13 nr. I, III, IV.

François, Evangelii Gaudium

François, Laudato si' (24 mai 2015)

MB XVII, 111.

Art. 11. Activités typiques.

- *Les Salésiens Coopérateurs sont ouverts à de nombreuses formes d'apostolat. Parmi elles, ils privilégient la vie familiale en plus de leur propre travail et de leur vie associative :*
- *la catéchèse et la formation chrétienne ;*
- *l'animation de groupes et de mouvements de jeunes et de familles ;*
- *la collaboration dans des Centres éducatifs et des Centres scolaires ;*
- *le service social parmi les pauvres ;*
- *l'engagement dans la communication sociale ;*
- *la coopération dans la pastorale des vocations ;*
- *le travail missionnaire ;*

- *la collaboration au dialogue œcuménique et au dialogue inter-religieux ;*
- *le témoignage de leur propre foi dans le service socio-politique ;*
- *le développement de l'Association.*

FICHE

Thème central

1. Les activités comme lieux d'engagement apostolique.

Clés de lecture

A. La mission salésienne et le service éducatif sont réalisés à travers une vaste gamme d'initiatives et d'activités. L'article réaffirme le principe général selon lequel toutes les formes d'apostolat sont ouvertes aux Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, eux/elles, étant les salésiens/salésiennes dans le monde. Il propose donc une liste indicative des activités qui correspondent directement à la mission salésienne spécifique et qui sont idéalement à privilégier. Choisir certaines de ces activités typiques ou d'autres non indiquées mais en cohésion avec la spiritualité salésienne, dépendra des attitudes et des capacités, de la préparation, de la disponibilité et des conditions dans lesquelles se trouve chaque Salésien Coopérateurs et chaque Salésienne Coopératrice. Il s'agit donc uniquement de propositions et non d'obligations.

B. La passion éducative et évangélisatrice a été l'âme de la vie de Don Bosco. Il a donné une grande place au travail catéchétique et à la formation chrétienne des jeunes. Nombre de ses collaborateurs prêtres et laïcs de la première heure ont été engagés dans la catéchèse et dans des initiatives destinées à l'éducation religieuse de la jeunesse. Dans ses constitutions, il a écrit : « la première œuvre de charité sera celle de recueillir les adolescents les plus pauvres et abandonnés, pour les instruire dans la Sainte Religion ». Dans le PVA des Salésiens Coopérateurs, pour répondre aux besoins de l'époque, il a placé à la première et à la quatrième place la catéchèse et différentes activités visant à la formation chrétienne des adultes et des jeunes.

Don Bosco a aussi été très attentif à l'exigence associative des jeunes : il suffit de penser à l'importance qu'il accordait aux « compagnies ». Il les a considérées comme un moyen efficace pour la formation sociale, morale et religieuse des jeunes et pour faire mûrir en eux le sens de la responsabilité personnelle et collective.

De nombreux Salésiens Coopérateurs et de Salésiennes Coopératrices travaillent dans des centres éducatifs et scolaires, en raison de leur profession d'éducateurs, d'enseignants et de consultants à différents niveaux. La législation scolaire de beaucoup de pays prévoit la participation active à la gestion de l'école ou du centre, de parents d'élèves en plus du personnel scolaire.

Actuellement, dans de nombreux pays, la mission populaire salésienne assume le rôle d'un « service social au milieu des pauvres » accompli avec des initiatives suggérées par des exigences et les possibilités du lieu : centres d'accueil, dispensaires, consultations ambulatoires, hôpitaux, oratoires, centres scolaires et récréatifs...

C. L'engagement dans la communication sociale qui crée de la culture et diffuse des modèles de vie parmi la population, est un espace qui intéresse le Salésien Coopérateur et la Salésienne Coopératrice. Don Bosco eut le courage et le zèle apostolique pour réaliser des initiatives avant-gardistes dans ce secteur. « L'imprimerie fut une des principales entreprises que me confia la Divine Providence. Je n'hésite pas à appeler divin ce moyen,

puisque Dieu lui-même s'en est servi pour la régénération de l'homme » (Ep IV 318s). Ce sont des paroles de la Circulaire de Don Bosco aux Salésiens, du 19 mars 1885 : nous comprenons la pensée et l'œuvre de Don Bosco qui sont la "Magna Charta" de l'action salésienne dans ce secteur. Son amour des jeunes le poussa à concevoir tous les moyens aptes à créer un milieu propice à leur formation intégrale. Dans le théâtre, il vit un véritable élément de formation et de développement de la personnalité juvénile et dans la musique, un moyen de véhiculer des idées saines et de susciter un climat de joie limpide. Pour tous les Groupes de la Famille salésienne, il laissa ces paroles : « Je vous prie et je vous conjure de ne pas négliger cette part très importante de notre mission » (Ep IV 321). Don Bosco avait eu l'intuition de la valeur de cette école de masse qui crée de la culture et diffuse des modèles de vie et il s'engagea dans des entreprises apostoliques pour défendre et soutenir la foi dans le peuple.

D. Une attention privilégiée est aussi portée vers ces jeunes qui donnent des signes de vocation apostolique spécifique. Dans la pastorale vocationnelle, le Salésien Coopérateur et la Salésienne Coopératrice peuvent offrir leur collaboration de différentes manières : sensibilisation individuelle et collective du milieu familial et du travail, de la communauté ecclésiale dans laquelle ils/elles vivent et œuvrent; élaboration de projets de pastorale vocationnelle au niveau de la communauté salésienne locale et provinciale, de paroisses et de diocèses ; d'autres espaces éducatifs ; engagement dans des missions d'animation vocationnelle ; discernement vocationnel pour signaler et adresser à des centres d'orientation vocationnel, des jeunes qui montrent des signes de vocation apostolique spécifique.

E. Nombreuses sont les initiatives que les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices (individuellement ou en groupe), les Centres et les Conseils à différents niveaux, peuvent mettre en œuvre en vue de la promotion de l'Association. Certaines concernent la *croissance*, en nombre et en qualité, de ses membres, la *diffusion* de l'Association avec la création de nouveaux Centres, la *vitalité interne* de l'Association en ce qui concerne le fonctionnement et l'organisation.

Avec la formule « travail missionnaire », on veut indiquer la diversité de services et d'initiatives en faveur des « Missions » et de la solidarité, ainsi que l'engagement direct dans les lieux de mission.

En ce qui concerne la *coopération missionnaire*, on peut énumérer quelques types de collaboration concrète : coopérer en Consulte, Procure, Centres missionnaires établis au niveau provincial ou diocésain, organisation de volontariat, organisations non gouvernementales. Pour cela, il est nécessaire de maintenir vivant l'intérêt missionnaire parmi les associé.e.s, parmi les personnes avec lesquelles ils/elles vivent et travaillent ; de promouvoir et de soutenir les initiatives en faveur des vocations missionnaires ; d'élaborer et de réaliser des projets en cherchant des moyens de financement auprès d'organismes d'état, ecclésiastiques et privés.

F. Les Salésiens Coopérateurs et les Salésiennes Coopératrices vivent aussi quotidiennement en contact avec des chrétiens non catholiques. Si, dans un passé plus ou moins récent, leurs rapports mutuels ont été inspirés par une attitude apologétique de défense de leurs positions confessionnelles respectives et de l'œuvre de prosélytisme, avec l'avènement du Mouvement œcuménique et après ce qu'a déclaré le Concile dans le décret sur l'Œcuménisme et les développements de l'Eglise Catholique dans ce domaine, la situation a changé.

Néanmoins, le dialogue œcuménique et le dialogue interreligieux sont connectés et liés, mais ils ne s'identifient pas l'un avec l'autre. Entre les deux, il existe une différence spécifique et qualitative et c'est pourquoi, ils ne peuvent être confondus. Le dialogue œcuménique ne se

fonde pas seulement sur la tolérance et le respect envers chaque conviction humaine et surtout religieuse ; il ne se fonde pas seulement sur un philanthropisme libéral ou sur une pure courtoisie bourgeoise ; au contraire, le dialogue œcuménique est enraciné dans la foi commune en Jésus Christ et dans la reconnaissance réciproque du Baptême par lequel tous les baptisés sont membres de l'unique Corps du Christ et peuvent prier ensemble le *Notre Père*, comme nous l'a enseigné Jésus. Dans les autres religions, l'Eglise reconnaît un rayon de cette vérité « qui illumine chaque homme », mais qui n'est révélé dans sa plénitude, qu'en Jésus Christ ; seul, Lui, est « le chemin, la vérité et la vie » (*Nostra Aetate*, 2). Il est alors ambigu de se référer au dialogue interreligieux en termes de macro-œcuménisme ou d'une nouvelle et plus vaste étape de l'œcuménisme.

Les chrétiens et les fidèles des autres religions partagent le sens et le respect de Dieu ou du Divin et le désir de Dieu ou du Divin ; le respect pour la vie, le désir de la paix avec Dieu ou avec le Divin, entre les hommes et dans le cosmos ; ils partagent beaucoup de valeurs morales. Ils peuvent et doivent collaborer pour défendre et promouvoir, ensemble, pour l'avantage de tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. Cela vaut particulièrement pour les religions monothéistes qui voient en Abraham leur Père dans la foi.

Ce nouveau climat de dialogue stimule les Salésiens Coopérateurs et les Salésiennes Coopératrices à participer aux initiatives entreprises par les Eglises locales, surtout dans les domaines qui concernent la spiritualité et la mission salésienne.

G. Les structures que les sociétés se confèrent ne possèdent jamais une valeur suprême. Seules, elles ne peuvent pas non plus garantir tous les biens désirés par la personne humaine. Et, en particulier, elles ne peuvent se substituer à la voix de leur conscience, ni satisfaire la soif de vérité et d'absolu. L'acceptation de l'Evangile du salut a aussi des effets bénéfiques dans la dimension publique de la vie de la société et des individus et est en mesure d'humaniser le visage de cette terre. Ainsi, la vocation du chrétien et en particulier du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice est le témoignage public de sa foi et une présence active dans tous les secteurs de la vie civile. Pour cela, l'Eglise formée librement par ceux qui croient en Christ, exige, en ce qui concerne la législation d'ici-bas, a dit Jean Paul II dans le discours au Parlement Européen (11-10-1988) – que soit garanti, dans une égale mesure à tous les citoyens, le droit de vivre en accord avec leur conscience et de ne pas contredire les normes de l'ordre moral naturel reconnues par la raison.

Dans ce domaine, il est indispensable que le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice ait une conscience droite et bien formée, obéissante aux préceptes de l'Evangile et aux enseignements de l'Eglise ; une conscience capable d'actions sages et responsables au service de la société, de façon à ce que l'engagement politique ne divise pas, mais œuvre dans la vérité, dans la justice, dans l'amour et dans le respect de la dignité humaine, en tendant vers un seul but : l'accroissement du bien commun.

Dans l'Exhortation Apostolique *Christifideles laici* au n. 42, le Pape a écrit « pour animer chrétiennement l'ordre temporel dans le sens du service à la personne et à la société, les fidèles laïcs ne peuvent nullement renoncer à la participation à la politique ainsi qu'aux multiples et diverses actions économiques, sociales et législatives, administratives et culturelles, destinées à promouvoir organiquement et institutionnellement le bien commun. Leur devoir urgent et responsable est de témoigner de valeurs humaines et évangéliques ». A ces Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, il est demandé d'offrir la contribution nécessaire à la reconstruction d'une vision intégrale et globale de l'homme et du monde qui contraste avec la culture de la mort, de la méfiance et de la laïcisation de la vie. Leur service sera un service honnête et désintéressé, en collaboration avec tous ; capable de conserver et de développer sur le plan socio-politique, la tradition et la culture chrétiennes.

Références bibliographiques

AA 10a.
ACGS 274-341 ; 450s;
ACG 21 31-79.
AG 17c, 19b.
Const. SDB 1874 art. 3.
DV 24.
François, Lumen fidei.
GE 4.
GS 3,10s; 62.
Jean Paul II, Catechesi tradendae.
LG 35.
MB XIV 541s; XV 500; XVI 413; XVII 25, 463; XIX 322.
RDB IV 1, 4.
SC 109.

Art. 12 Modalités et structures où œuvrer

§1. *Les Salésiens Coopérateurs participent à la mission de l'Association dans l'Eglise et la renforcent par leur engagement et l'implication d'autres personnes.*

§2. *Normalement, les activités des Salésiens Coopérateurs se déroulent, dans un esprit de collaboration et de coopération, dans les structures où la condition séculière leur offre davantage de possibilités d'insertion significative : structures civiles, culturelles, socio-économiques, politiques, ecclésiales et salésiennes.*

§3. *Les Salésiens Coopérateurs peuvent réaliser leur engagement apostolique dans des œuvres gérées d'une façon autonome par l'Association et au sein d'initiatives répondant aux urgences du terrain.*

FICHE

Thème central

1. Les structures comme croissance et expansion du charisme

Clés de lecture

A. L'action apostolique doit s'adapter à la réalité sociale, culturelle, politique et religieuse actuelle, qui est différenciée et structurée. Dans le cas contraire, elle risque de demeurer sans influence et inefficace. Dans ce secteur des structures, le caractère séculier du Salésien Coopérateur laïc/de la Salésienne Coopératrice laïque, offre de larges possibilités d'insertion

et donc d'incarnation du message et du service chrétien dans le tissu vivant de la réalité humaine et ecclésiale.

L'article prend en considération des structures civiles, ecclésiales, et salésiennes. Pour ces structures, il met en évidence : l'insertion du Salésien Coopérateur et de la Salésienne Coopératrice dans l'une et dans l'autre de ces activités qui dépendra, entre autres, de la disponibilité et de la préparation personnelles.

Le texte cite ces structures.

- a. *civiles*: on se réfère aux conseillers et aux conseils municipaux, provinciaux, régionaux ainsi qu'aux parlements ; aux comités de quartier ; à différents types d'associations publiques et privées destinées à garantir et promouvoir les biens et les valeurs « civiles » ;
- b. *culturelles* : les écoles de tout ordre et degré, les éditeurs, les centres de production et de diffusion des programmes radiophoniques et télévisés, les clubs ou cercles culturels ;
- c. *socio-économiques* : les structures industrielles, commerciales, hospitalières, d'assistance ;

d. *politiques*: les partis, les syndicats, les groupes d'opinion, les associations de travailleurs, d'employés, d'enseignants....

L'insertion du Salésien Coopérateur et de la Salésienne Coopératrice dans de telles structures ne peut faire abstraction des exigences de la mission et de l'esprit salésien.

e. Une indication utile concernant l'insertion du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice dans les structures ecclésiales est celle d'offrir de façon responsable sa collaboration *aux évêques et aux curés*. Cela souligne le type de rapport entre fidèles laïcs et ecclésiastiques qui est promu par le Vatican II. Un rapport non plus de sujet *actif* (les pasteurs) et un sujet *passif* et purement réceptif (les fidèles) ; mais un rapport de coresponsabilité entre *sujets tous les deux actifs*, mais dans la reconnaissance des différents ministères et services.

f. L'Association encourage des groupes de Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices aptes et disponibles à donner vie à de nouvelles œuvres et à les assumer eux-mêmes/elles-mêmes là où les exigences locales en suggèrent l'utilité.

Il en va ainsi, en harmonie avec l'orientation du décret conciliaire *Apostolicam Actuositatem* qui reconnaît aux fidèles laïcs la responsabilité de pouvoir assumer des initiatives apostoliques et suggérer aux Pasteurs de les favoriser dans ces initiatives en leur laissant cette juste liberté que requiert leur dignité de fils de Dieu et d'apôtre séculier.

Références bibliographiques

ACG 21 69-75, 79, 140.

ACGS 735, 736, 744.

Const. SDB 1984 art. 40.

Midali M., *Dans l'Eglise et dans la société avec Don Bosco aujourd'hui*, Elle Di Ci, Turin 1974.

Chapitre III



L'ESPRIT SALÉSIEN DU SALÉSIEN

COOPÉRATEUR ET DE LA SALÉSIENNE COOPÉRATRICE

« Ce que vous avez appris, reçu, vu en moi est ce que vous devez faire.

Et le Dieu de la paix sera avec vous ». (Ph 4,9)

“Coopérer “avec Dieu Père

Placer Dieu comme centre unificateur de sa propre vie, source de la communion fraternelle et inspirateur de son action, suppose d’avoir une certaine image de Dieu. Non le Dieu lointain, tout immergé dans son silence imperturbable, solitaire et désintéressé de la terre, mais le Dieu-Amour (cf. 1 Jn 4,16) qui se donne totalement à l’humanité, un « Père qui est toujours à l’œuvre » (Jn 5,17) partageant la vie de ses fils, engagé à répondre efficacement et avec beaucoup d’amour aux attentes les plus profondes des personnes; un Dieu engagé à tel point dans notre histoire qu’il s’expose à la liberté de l’homme en acceptant le risque du refus, en se donnant sans cesse comme amour qui pardonne.

Silencieux mais Ouvrier efficace au sein de l’histoire, ce Dieu associe avec Lui des collaborateurs actifs et des collaboratrices laborieuses qui, dans les situations concrètes de la vie, engagent leurs énergies dans l’annonce de Son amour et dans l’accomplissement des œuvres de bien, puisant en Lui la force pour aimer, donner et servir

Pour la Famille Salésienne et ses membres, « vivre en présence de Dieu » signifie cultiver une intense et continue relation d’amour avec Lui (« union avec Dieu ») ; se sentir donc comblés

d'un amour semblable au Sien, celui qui se donne de façon gratuite et désintéressée et qui se prodigue pour les destinataires privilégiés de sa propre mission ; cela signifie aussi savoir cueillir et accueillir les signes de sa mystérieuse présence dans les attentes et dans les requêtes des hommes et des femmes de notre temps.

C'est à ce Dieu, Père miséricordieux, que Don Bosco a adressé sa vibrante invocation : « *Da mihi animas, cetera tolle* ». A tous ses disciples, Don Bosco répète : « la plus divine des choses divines est de coopérer avec Dieu au salut des âmes, et c'est un chemin sûr de grande sainteté ».

C'est l'icône du Bon Pasteur, en particulier, qui inspire et guide notre action, en nous indiquant deux précieuses perspectives de spiritualité apostolique salésienne.

La *première* : l'apôtre du Seigneur Jésus met au centre de son attention la personne en tant que telle et l'aime comme elle est, sans préjugés ni exclusions, vraiment comme le fait aussi le Bon Pasteur avec la brebis perdue.

La *seconde* : l'apôtre ne se propose pas lui-même, mais c'est toujours et seulement le Seigneur Jésus, le seul qui peut libérer de toute forme d'esclavage, le seul qui peut conduire vers les pâturages de la vie éternelle (cf. Jn 10,1-15), le seul qui n'abandonne jamais celui qui est égaré mais qui se fait solidaire avec sa faiblesse et qui, plein de confiance et d'espérance, le cherche, le récupère et le reconduit pour qu'il ait la vie en plénitude.

S'enraciner dans le Christ et se conformer à Lui est la joie la plus profonde pour un fils et une fille de Don Bosco. De là, l'amour de la Parole et le désir de vivre le mystère du Christ présent dans la liturgie de l'Eglise ; la célébration assidue des Sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation qui éduquent à la liberté chrétienne, à la conversion du cœur et à l'esprit de partage et de service ; la participation au mystère de la Pâque du Seigneur qui ouvre à une nouvelle compréhension de la vie et de sa signification personnelle et communautaire, intérieure et sociale.

Pour exprimer la pleine communion avec Dieu dans la vie trinitaire à laquelle chaque homme et chaque femme est appelé.e, Don Bosco n'a pas recouru à des formulations théologiques de compréhension difficile pour ses jeunes. Il s'est exprimé dans des termes plus simples, comme *Ciel, Paradis, cadeau offert, couronne de gloire, heureuse patrie, centuple dans la vie future, meilleur état de vie, vrai bonheur, bonheur éternel etc.* Voici alors un programme de vie spirituelle : *joie, étude, piété, santé, sagesse, sainteté.*

Amour de Dieu et travail infatigable dans cette vie, paradis dans l'autre sont le cœur de la spiritualité opérationnelle de Don Bosco pour ses « fils et filles », mais qui s'étend aussi à tous : hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, coopérateurs et coopératrices, bienfaiteurs/bienfaitrices et sympathisant.e.s, ecclésiastiques et laïcs/laïques. Une forme de vie chrétienne imprégnée de charité, qui a Dieu comme origine et finalité. Oui, Don Bosco demandait souvent de l'argent, mais il communiquait aussi une spiritualité caritative en parlant et en écrivant sur le salut éternel, sur l'amour concret du prochain, sur la foi, l'espérance, le paradis. Don Bosco "quémandeur" finissait toujours par apparaître partout comme « homme de Dieu, un maître spirituel, un saint consolateur, amoureux de Marie Vierge et Mère, Immaculée et Auxiliatrice de son Fils Jésus ».

La spiritualité apostolique est le centre inspirateur et animateur de la vie de communion dans et pour la mission de la Famille Salésienne. C'est en effet une communion qui ne naît pas de la projection humaine, ni ne coïncide avec une organisation parfaite ou avec des techniques raffinées de rassemblement, mais qui découle de cette charité pastorale qui, suscitée par l'Esprit dans le cœur de Don Bosco, l'anima jusqu'à la sainteté.

Spiritualité signifie que notre vie est guidée par l'Esprit, celui qui gratifie de ses charismes les différents Groupes appartenant à l'unique Famille.

Apostolique signifie un dynamisme intérieur qui pousse au don et au service, en donnant une efficacité salvatrice à l'action éducative et évangélisatrice et en unifiant toute l'existence autour de ce centre inspirateur.

Mu.e.s par la foi, l'espérance et la charité, les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices participent à l'action de Dieu qui œuvre toujours pour communiquer, à chaque personne, son amour miséricordieux et se sentent profondément intégré.e.s dans la communion et l'apostolat de l'Eglise.

Le Chapitre décrit les valeurs spirituelles fondatrices du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice. Vivre l'esprit salésien signifie participer à l'expérience spirituelle du Fondateur :

- La charité pastorale
- Le style de présence dans le monde
- Le style d'action
- Le style de relation
- La vie de prière

Art. 13. Précieux héritage

Guidé par l'Esprit Saint, Don Bosco a vécu et a transmis aux membres de sa Famille un style original de vie et d'action : l'esprit salésien.

L'esprit salésien est une expérience évangélique typique qui a sa source dans le cœur même du Christ et qui incite ceux qui en vivent au don et au service. Il s'alimente de la charité apostolique, principe intérieur dynamique qui unit la passion pour Dieu et la passion pour le prochain. Il s'explicite au travers d'une spiritualité sacramentelle qui se concrétise par le fait de vivre avec joie et optimisme le quotidien, et par un service responsable dans la communauté ecclésiale et la société civile. Il requiert une « forme d'ascèse » exigeante, exprimée par un visage serein et joyeux, comme réponse à la recommandation de Don Bosco : « travail et tempérance ».

FICHE

Thèmes centraux

1. L'esprit salésien
2. Méthodologie ascétique

Clés de lecture

- A.** Le premier article du PVA affirme que l'Esprit Saint a formé en Don Bosco un cœur de père et de maître capable d'un dévouement total qui lui a inspiré une méthode éducative imprégnée de la « charité du Bon Pasteur ». Don Bosco a été le premier à « vivre » l'esprit salésien en mettant en œuvre ses intuitions et ses vertus et en se laissant, par-dessus tout guider par l'Esprit. L'esprit salésien est une part essentielle du patrimoine spirituel de Don Bosco ; c'est un héritage imprégné de sa sainteté parce qu'il conduit à l'Evangile et au Christ lui-même.

- B.** La première partie de l'article est une tentative de description de l'esprit salésien. C'est une réalité ample et profonde car elle appartient à la vie. La formule « esprit salésien », utilisée par Don Bosco quand il exhortait les Salésiens à conserver le bon esprit, exprime « l'unité d'esprit » et « l'esprit des règles ». Le Chapitre Général spécial des Salésiens le décrit comme « un style de pensée et de sentiment, de vie et d'action, dans la manière de mettre en œuvre la vocation spécifique et la mission que l'Esprit ne cesse de nous donner ». Ou, « l'esprit salésien » est l'ensemble des aspects et des valeurs du monde humain et du mystère chrétien auxquels les disciples de Don Bosco, en accueillant l'Inspiration de l'Esprit Saint et en vertu du cœur missionnaire, sont particulièrement sensibles, tant dans leur attitude intérieure que dans leur comportement extérieur ». La formule synthétique *style de vie et d'action* signifie faire siennes les façons de voir, sentir et agir du Seigneur. Cela signifie assumer cette manière d'œuvrer dans la société, d'avoir des contacts avec les autres et de se tenir devant Dieu, ce qui est typique de Jésus de Nazareth.
- C.** L'esprit salésien engage la totalité de la personne. C'est une réalité qui est assimilée de façon vitale, de manière à faire partie de la personne. De cette façon, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice « irradie » l'esprit salésien dans les petites choses, dans les gestes quotidiens. Il/elle devient signe et critère de relation. L'esprit salésien est vécu dans l'Eglise, par tous les membres de la Famille apostolique de Don Bosco et en constitue un facteur caractéristique face aux autres chrétiens : les Salésiens Coopérateurs et les Salésiennes Coopératrices vivent comme des hommes et des femmes selon leur condition séculière qui leur est propre, dans l'exercice de leurs ministères ordonnés, dans le cas des Salésiens Coopérateurs prêtres et diacres, ou dans leurs activités de laïcs/laïques, pour la majorité d'entre eux. L'esprit salésien assume ainsi des expressions concrètes diverses.
- D.** Jésus Christ est la réalité effective qui se fait événement dans la Révélation chrétienne. Il est *le seul* capable de donner une satisfaction ultime à qui enquête de façon critique sur la réalité. L'ascèse, c'est-à-dire le regard et l'interaction avec la réalité, consiste pour Benoît XVI en une attitude d'identification continuelle au mystère de Jésus Christ. Une confirmation de ce qui provient de la prière et de la liturgie : « regarder » Jésus et le Crucifix. Pour Benoît XVI « avoir à faire avec Dieu est déjà en soi une nécessité. Comme nous devons chaque jour respirer... si Dieu n'était pas ici présent, je ne pourrais plus respirer correctement ». (cf. Benoît XVI, *Deus caritas est*). Si la genèse de la méthode de Ratzinger se trouve dans l'identification personnelle avec Jésus-Christ comme principe ascétique concret, le sens de l'Eglise représente, dans cette méthode, le critère de vérification de la validité de la pensée et de l'action. L'Eglise elle-même est comprise comme un événement qui se déroule dans l'histoire : « La mémoire de l'Eglise, l'Eglise comme mémoire, est le lieu de toute foi. Elle survit aux temps, avec des hauts et des bas, mais toujours comme espace commun de la foi ». (cf. Benoît XVI, *Deus caritas est*, n.304) En ce sens, l'Eglise est, comme cela est implicite dans l'expression paulinienne, « le Corps du Christ » ; la communion des fidèles « représente la permanence présente et stable, l'existence du Christ dans le monde ». De cette façon, le Christ convoque les hommes et les rassemble en un peuple qui, ayant participé à sa puissance rédemptrice, traverse l'histoire. Le Pape Benoît XVI parle de *l'Eglise comme d'une sphère d'expérience*. De l'étude des grands pères et docteurs de l'Eglise, il tire un concept d'expérience du peuple de

Dieu qu'il affine par rapport aux philosophes et théologiens contemporains. Elle apporte tout d'abord une attention continue à la manière dont se situent les problèmes, les questions, les demandes, les urgences, les espoirs et les angoisses de l'homme. Dans ce contexte, il y a une autre constante : le poids de l'Eucharistie et plus généralement de la liturgie. C'est l'Eucharistie en tant que rite qui nous fait deviner la nature du christianisme. Elle fait de l'expérience ecclésiale l'expérience sacramentelle du *pro semper* de l'événement du Christ qui rencontre, aujourd'hui, la liberté située de la personne. Dans les sacrements, la logique de l'Incarnation s'accomplit et, en même temps, l'Église renaît continuellement du cœur de la personne. Dans le sacrement, il y a la rencontre entre la vérité libre et éternelle du Dieu Un et Trinitaire et la liberté finie mais capable d'infini, de l'homme. A chaque moment de l'histoire, la vérité vivante, c'est-à-dire Jésus-Christ, est contemporaine de la liberté de l'homme à qui il ne cesse de s'offrir avec amour. C'est la raison pour laquelle la foi ecclésiale ne se sent jamais étrangère à l'homme, à n'importe quelle époque.

E. « Travail et tempérance »

sont le quatrième et le cinquième diamant déposés sur les épaules du manteau porté par le Personnage dans le songe raconté dans le volume 15 des Mémoires Biographiques. Le diamant du « Travail » est déposé sur l'épaule droite presque pour indiquer la primauté de cette « extase de l'action » dont parle Saint François de Sales dans le *Teotime* et qui est complètement animée par les profonds dynamismes de la Foi, de l'Espérance et surtout de la Charité. Le travail donne l'orientation fondamentale du salésien/de la salésienne ; le salésien/la salésienne est un.e travailleur/travailleuse. Don Cagliero disait : « celui qui ne sait pas travailler n'est pas salésien ». Pour Don Bosco, le travail n'est pas une activité quelconque, mais le dévouement pour une mission avec toutes ses compétences et à plein temps. Cela ne comprend pas seulement le travail manuel mais aussi le travail intellectuel et apostolique. Travaille celui qui écrit, qui confesse, qui prêche, qui étudie, qui range la maison: il s'agit de travailler pour les âmes. Notre travail est caractérisé par la charité pastorale et par une droite intention.

Le diamant de la « Tempérance », posé sur l'épaule gauche, sert à indiquer une maîtrise générale de soi et un style de vie accompagné d'un sens de la mesure et de l'équilibre. La tempérance est cette vertu cardinale qui modère les pulsions, les paroles et les actes selon la raison et les exigences de la vie chrétienne. Autour d'elle s'articulent l'humilité, la sobriété, la simplicité, l'austérité... Ses manifestations dans la vie quotidienne sont l'équilibre, c'est-à-dire la mesure en toute chose, la capacité de collaboration, le calme intérieur et extérieur, un rapport serein et faisant autorité avec tous mais spécialement avec les jeunes.

F. L'esprit salésien est une expérience évangélique typique

Vivre l'esprit salésien veut dire, faire siennes les façons de voir, de sentir et d'agir du Seigneur Jésus : « il a sa source dans le cœur même du Christ », dit le texte. Cela veut dire assumer une manière d'œuvrer dans le monde, avoir des contacts avec les autres et se situer devant Dieu, ce qui fut typique de Jésus de Nazareth. Cela caractérise et donne un ton concret à la présence et à l'action des Coopérateurs/Coopératrices dans le monde, à leurs relations avec les frères et sœurs et à leur rapport avec Dieu.

L'esprit salésien englobe *la totalité* de la personne et de sa vie. Ce n'est pas un vêtement que l'on peut endosser et enlever selon les saisons : c'est une réalité qui est assimilée de manière vitale afin *qu'elle fasse partie* de la personne. Elle ne se vit pas de temps en temps ou seulement dans certains domaines d'action : cela imprègne toute la vie en conférant à sa propre façon d'être et d'agir une tonalité concrète caractéristique.

En conclusion, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice ne *fait* pas seulement de bonnes choses, belles, utiles, correspondantes à un idéal salésien, mais il/elle est salésien.ne dans son être profond, de la tête aux pieds. Et cela se sent, se voit, « irradie » : dans les petites choses, dans les gestes plus quotidiens comme dans les grandes décisions. On le constate et on l'expérimente particulièrement quand un groupe de Coopérateurs/Coopératrices se réunit pour une expérience de convivialité ou de travail commun : sans aucun effort spécial, un climat, une ambiance se créent immédiatement ... Et quand chacun.e retourne à la maison, il/elle dit spontanément : « j'ai respiré de l'air salésien, je me suis senti.e bien. Ailleurs, c'est aussi bien et valable. Mais il manque « quelque chose » : précisément, l'esprit salésien ! ».

Ainsi on perçoit à quelle *profondeur* l'esprit salésien *unit et garde unis* entre eux, en permanence, tous les membres de l'Association et tous les membres de la Famille. Le même sang unit physiquement et biologiquement les membres d'une même famille humaine. Le même esprit salésien unit les frères et sœurs salésien.ne.s ; il est le signe et le critère de la parenté spirituelle. Là où il n'existe pas, il manque l'appartenance « vitale » à l'Association ; l'appartenance officielle et la « promesse » faite ont alors bien peu de signification et bien peu d'efficacité.

Références bibliographiques

Benoît XVI, *Deus caritas est*.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*: Exhortation Apostolique Post-synodale sur l'Eucharistie source et point culminant de la vie et de la mission de l'Eglise (22 février 2007). .

Chavez P., *Charte de l'Identité*, art. 34.

MB XII, 466.

Vecchi J., ASC 367.

Viganò E., ACS 300.

Art. 14	Expérience de foi engagée
----------------	----------------------------------

§1. *Le Salésien Coopérateur accueille cet esprit salésien comme un don du Seigneur à l'Eglise et il le fait fructifier selon sa propre condition, laïque ou ministérielle. Il participe à l'expérience charismatique de Don Bosco et il s'engage à promouvoir l'humanisme salésien pour construire des raisons d'espérer et des perspectives d'avenir pour la personne et pour la société. 21*

§2. *En vivant la spiritualité salésienne, il promeut une expérience "pratique" de communion ecclésiale.*

§3. *Le Salésien Coopérateur se confie à la Vierge Immaculée et Auxiliatrice en tant que guide de sa vocation apostolique : être un vrai "coopérateur de Dieu" (22) dans la réalisation de Son dessein de salut. Il demande à Marie, Auxiliatrice et Mère du Bon Pasteur, l'aide et la force nécessaire pour son propre salut et celui des jeunes. Le quotidien confié à Marie caractérise la spiritualité salésienne.*

FICHE

Thèmes centraux

1. Foi engagée
2. Marie, première coopératrice de Dieu
3. communion ecclésiale

Clés de lecture

A. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice est appelé.e à professer l'intégralité de la foi chrétienne : son *Credo* est celui de toute l'Eglise. Mais dans la richesse des mystères chrétiens, l'Esprit Saint le/la guide pour se mettre au service du « bien-être » physique et spirituel des hommes, spécialement de ceux qui ont le plus besoin d'aide et d'espérance : « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour *se faire servir*, mais pour *servir* et donner sa propre vie pour le rachat de tous » (Mc 10,45).

En suivant l'exemple et l'enseignement de Jésus de Nazareth, l'Eglise, et en elle, l'Association SSCC se mettent au service (*diaconie*) de l'humanité pour annoncer l'Evangile et appeler tous les hommes à la plénitude de la vie. C'est un service qui, suivant les indications du Magistère postconciliaire, comprend: *le renouveau de l'humanité* à travers les œuvres sociales et différentes formes d'intervention éducative; *le témoignage chrétien* personnel et communautaire; *l'annonce explicite de l'Evangile* avec l'enseignement religieux et la catéchèse; *le travail missionnaire* à travers le dialogue interreligieux (particulièrement le partage de vie et de la prière); *la collaboration* avec les membres des autres religions pour lutter contre les injustices, et leur accompagnement lorsqu'ils sont disposés à entrer dans l'Eglise; *l'animation de la prière*, en particulier la prière liturgique, de la communauté chrétienne; les multiples *initiatives de solidarité humaine et chrétienne*; les nombreuses formes de *coopération missionnaire* ; la *présence évangélisatrice* dans des zones marquées par l'indifférence religieuse ou l'athéisme. Former "des bons chrétiens et d'honnêtes citoyens" est l'intention exprimée à plusieurs reprises par Don Bosco pour indiquer *tout ce dont les jeunes ont besoin* pour vivre pleinement leur existence humaine et chrétienne : tenue vestimentaire, nourriture, logement, travail, étude et temps libre ; joie, amitié ; foi active, louange de Dieu, chemin de sanctification, participation, dynamisme, insertion sociale et ecclésiale. L'expérience éducative lui suggéra un projet et un *style d'intervention particuliers*, condensés par lui-même dans le Système Préventif, qui "s'appuie totalement sur la raison, la religion, et surtout sur l'amorevolezza "

Quand nous parlons du Valdocco, nous parlons de l'Oratoire, nous nous référons aux premières années de la quatrième décennie du XIX siècle (1841-1846) dans lesquelles se présente *l'oratoire festif* : école de catéchèse, cour de récréation, centre d'alphabétisation, surtout pour les immigrés ou les abandonnés habituels, particulièrement pendant les jours de congé.

L'Oratoire se présente comme l'expression première de la jeunesse, capable d'unifier et d'explicitier les vitalités d'un ensemble de jeunes qui, autrement, resteraient étrangers les uns aux autres. Comme structure, Don Bosco œuvre avec les jeunes les plus préparés (éducateurs et catéchistes) en collaboration avec les associations qui apprennent à pratiquer les vertus chrétiennes à travers une intense activité religieuse, de culture générale, de moments récréatifs, et avec des structures de choix qui constituent une première forme de participation

et d'apport d'engagements et de responsabilité. Ensuite, à partir de 1847, l'Oratoire accueille des jeunes plus nécessiteux parmi les 'abandonnés' avec *l'hospice du Valdocco* : centre de rassemblement de jeunes à placer au travail ou désireux de fréquenter des écoles de la ville. L'hospice fut ouvert ultérieurement aux autres possibilités d'assistance, de formation professionnelle et culturelle, d'éducation. De 1855 à 1870 un tournant décisif est pris dans les actions éducatives et d'assistance de Don Bosco : avec la transformation graduelle de l'Oratoire du Valdocco en *internat-collège* tant pour les artisans (1852-1862) que pour les étudiants (1855-1859). Ce filon d'activités se concrétise et placera au second rang l'œuvre initiale de l'oratoire, toujours 'primordiale' sur le plan idéal.

Valdocco, de simple lieu de rencontre les jours de fête pour le catéchisme et les jeux, devient un lieu de formation globale, avec le développement de beaucoup de structures.

Apparaît rapidement le phénomène de la 'collégialisation' (hospices, collèges pour étudiants, internats avec des *écoles professionnelles*, plus tard, pensionnats, écoles pour externes). Cela, au moins pour un siècle, absorbera les plus importantes et meilleures énergies de la Société Salésienne et donnera « un nouveau visage » au système préventif. Naît donc une école tant humaniste que professionnelle qui propose : 1. Un Enseignement professionnel en vue d'un emploi ; 2. Un Enseignement de base pour la poursuite des études, aussi théologiques ; 3. une Formation la plus large possible (chant, musique, théâtre, jeu, promenade), avec une orientation chrétienne ; 4. une nouvelle ouverture extraordinaire, non prévue dans les premières constitutions approuvées par le Saint Siège en 1874, est *l'initiative missionnaire* (depuis 1875), introduite en Argentine avec un premier intérêt pour les émigrés.

B. Les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, en relisant les intuitions et les expériences de Don Bosco à la lumière de la nouvelle ecclésiologie conciliaire et du magistère pontifical concernant l'évangélisation, expriment leur action apostolique par différentes formules : *service éducatif pastoral*, mis en œuvre d'après le Système Préventif ; *éduquer en évangélisant* , *évangéliser en éduquant* ; *éducation intégrale dans le style du Système Préventif* ; éduquer et évangéliser selon la *pédagogie de la bonté* et autres formulations analogues.

Fondamentalement, les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices réalisent leur service évangélique dans leur vie quotidienne par l'annonce et le témoignage.

C'est le même Don Bosco qui indique quelques éléments du cheminement : (Rome, 1878) assister les Salésiens « à faire front et à construire un barrage à la déchristianisation et aux mauvaises mœurs toujours croissantes qui, dans les villes et les pays conduisent à la ruine éternelle, une jeunesse pauvre et inexpérimentée » à « diminuer le nombre de garnements qui, abandonnés à eux-mêmes, courent le grand danger d'aller peupler les prisons ». (Gênes, 30 mars 1882): « Nous les voyons se balader de place en quartier, de plage en plage, grandir dans l'oisiveté et dans le jeu, apprendre des obscénités et des injures ; plus tard , nous les voyons devenir des scélérats et des malfaiteurs ; enfin, la plupart du temps, dans la fleur de l'âge, nous les voyons tomber dans une prison ». (Lucca, avril 1882): « Des milliers de jeunes, dans bien plus de 100 Maisons, reçoivent une éducation chrétienne, sont instruits, engagés dans un art, dans un métier, qui leur servira pour gagner honnêtement leur pain (...) Ces sacrifices servent à éduquer ces petits jeunes à la société civile, à être ou des ouvriers chrétiens, ou des soldats fidèles, ou des maîtres et des enseignants exemplaires, ou des prêtres ou même des missionnaires, qui apportent la religion et la civilisation parmi les gens sauvages ».(Turin, 1^o juin 1885): l'œuvre salésienne est soutenue « parce qu'elle éduque les jeunes gens à la vertu, au chemin du Sanctuaire, car elle a pour but principal d'instruire la jeunesse qui, aujourd'hui, est devenue la proie des méchants, parce qu'elle promeut au milieu du monde, dans les collèges, dans les hospices, dans les oratoires festifs, dans les familles, elle promeut, dis-je

l'amour de la religion, les bonnes mœurs, les prières, la participation fréquente aux Sacrements ».

« Durant cette époque, les malfaisants cherchent à répandre l'impiété et les mauvaises mœurs, ils cherchent à ruiner spécialement la jeunesse irréfléchie avec des sociétés, des presses publiques, des réunions qui ont pour but plus ou moins affirmé de les éloigner de la religion, de l'Eglise, de la saine morale ».

C. L'article fait référence en particulier au numéro 4 du document conciliaire *Ad Gentes*:

« Pour réaliser ce [plan salvateur], Le Christ envoya de la part du Père, l'Esprit Saint pour qu'il accomplisse, de l'intérieur, son œuvre de salut et qu'il stimule l'Eglise à s'étendre. Sans nul doute, l'Esprit Saint œuvrait déjà dans le monde avant que le Christ ne soit glorifié. Mais le jour de la Pentecôte, il se répandit sur les disciples pour demeurer éternellement avec eux ; l'Eglise débuta, elle fut manifestée à la multitude à travers la prédication et la diffusion de l'Evangile aux gentils, [...] Car c'est à la Pentecôte que commencèrent « les Actes des Apôtres » tout comme c'est lorsque le Saint Esprit vint sur la Vierge Marie que le Christ fut conçu, et lorsque le même Esprit Saint descendit sur le Christ pendant sa prière que le Christ fut poussé à commencer son ministère.

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice, dans la mesure où il/elle se sent partie vivante de l'Eglise, éprouve l'exigence de vivre en intimité avec l'Esprit et de l'invoquer avec insistance en le sachant présent d'une façon mystérieuse mais réelle dans son âme comme Celui qui le soutient dans l'engagement apostolique salésien.

D. A travers l'œuvre de Jésus et avec l'envoi de son Esprit, Dieu a suscité l'Eglise pour qu'elle soit, par l'action conjointe de tous ses membres, fidèles et pasteurs, la coopératrice visible de son plan tout au long des siècles. Vatican II a fait sienne cette vision de la foi déjà dans les premières lignes de *Lumen Gentium*, quand il déclare l'Eglise « sacrement universel du salut », c'est-à-dire « signe et instrument de communion intime avec Dieu et d'unité de tout le genre humain ».

En s'inscrivant dans cette perspective, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice voit dans l'Eglise, le « Corps (visible et organique) du Christ », animé par son Esprit d'Amour : il s'agit d'une des modalités les plus réalistes par laquelle Paul désigne l'Eglise. Il/elle « se sent partie vivante » de celle-ci, parce que fort des sacrements de l'initiation chrétienne et de sa vocation spécifique salésienne, il/elle en est devenu.e un sujet actif et coresponsable. Il/elle voit en elle « le centre de communion de toutes les forces qui œuvrent pour le salut ». Selon ce que déclare Vatican II, l'Eglise, « peuple messianique, même sans compter tous les hommes, et apparaissant parfois comme le petit troupeau, constitue pour toute l'humanité un germe très important d'unité, d'espérance et de salut. Constitué par le Christ en une communauté de vie, de charité et de vérité, elle est, elle aussi, appelée à être instrument de la rédemption pour tous et, cette lumière du monde, ce sel de la terre, est envoyé au monde entier ».

E. La réflexion de l'Eglise contemporaine sur le mystère du Christ et sur sa propre nature l'a conduite à trouver, à la racine du premier et au couronnement de la seconde, la même figure de la Femme : la Vierge Marie, Mère du Christ et Mère de l'Eglise. Dieu a situé dans sa Famille - l'Eglise -, comme dans chaque foyer domestique, cette figure de Femme, qui dans un esprit de service, veille sur elle et en protège le chemin.

Dans son œuvre de salut, le Christ eut comme « Coopératrice » sa propre Mère, Marie de Nazareth, à cela prédestinée par la sagesse du Père et rendue possible par la présence de son Esprit. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice voit et vénère en Marie, Celle

qui, « Servante » parfaite du Père en imitation du Fils, « a coopéré de façon absolument unique à l'œuvre du Sauveur, en tant que *Mère de Jésus* et avec Lui co- rédemptrice, dans la gloire avec le Fils, « elle ne cesse de coopérer comme *Mère et Auxiliatrice du peuple chrétien* ».

F. La contemplation quotidienne des mystères illumine la vocation du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice et les lui fait comprendre dans ses aspects les plus profonds. Avec sa vie et son apostolat quotidien, il/elle partage l'émerveillement et la joie de Saint Paul ; appelé à être « coopérateur de Dieu, dans son champ, pour la construction de son édifice » : « A moi qui suis le plus infime parmi tous les saints, il m'a été concédé cette grâce d'annoncer les insondables richesses du Christ ». Même Don Bosco, à partir de 1878, fait imprimer sur la page de garde du *Bollettino Salesiano* une phrase attribuée à Saint Dinysius l'Aeropagite : « des choses les plus divines, la plus divine est celle de coopérer avec Dieu au salut des âmes ».

Références bibliographiques

AG 4.

Jean Paul II, *Christifideles Laici*.

I Cor 3,9.

LG 1, 9bc, 48; 4,61.

Mt 28,20.

Rom 5,5

Art. 15 Place centrale de l'amour apostolique

§1. *Le cœur de l'esprit salésien est la charité apostolique et pastorale. Elle rend présente parmi les jeunes la miséricorde du Père, l'amour salvateur du Christ et la force de l'Esprit Saint. Don Bosco l'a exprimée ? dans la devise : "Da mihi animas, caetera tolle". Il l'a signifiée ? dans le nom de "Salésiens", en choisissant comme patron Saint François de Sales, modèle d'humanisme chrétien, de dévouement apostolique et d'amabilité, promoteur de la spiritualité des laïcs.*

§2. *Cette charité est, pour les Salésiens Coopérateurs, un don de Dieu qui les unit à Lui et aux jeunes. Elle s'inspire de la sollicitude maternelle de Marie qui les soutient dans leur témoignage quotidien.*

FICHE

Thèmes centraux

1. Charité apostolique et pastorale
2. Humanisme chrétien

Clés de lecture

A. Le contenu immédiat que l'on perçoit dans la parole de Don Bosco est l'accueil de tout ce qui est intégralement humain. Tout d'abord, tendre à être honnête citoyen et bon chrétien signifie mettre en évidence la dignité de la personne humaine. Le Concile Vatican II, dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes* au n. 12, affirme avec clarté : « Croyants et non croyants sont presque d'accord pour retenir que tout ce qui existe sur la terre doit être mis en référence à l'homme, comme à son centre et à son sommet ».

Les éducateurs et les apôtres ont le devoir de réveiller et de mobiliser toutes les potentialités de la jeunesse : les facultés de la connaissance et de la raison ; le patrimoine affectif varié ; la volonté fortifiée de la liberté.

Les Salésiens Coopérateurs,/Salésiennes Coopératrices, comme Don Bosco, choisissent l'humanisme chrétien et la méthodologie de la charité de Saint François de Sales. C'est un humanisme qui n'ignore pas la faiblesse de l'homme, mais qui se fonde sur l'indestructible confiance dans la bonté intrinsèque de la personne, parce qu'elle est aimée de Dieu et appelée par Lui à la perfection chrétienne, dans chaque forme de vie.

Un tel humanisme est un aspect constitutif de l'expérience charismatique et spirituelle de tous les Groupes fondés par Don Bosco et a été établi comme un précieux héritage, par les autres groupes aujourd'hui rattachés à la même et unique Famille.

Humanisme « salésien », pour Don Bosco, signifiait valoriser tout le positif enraciné dans la vie des personnes, dans les réalités créées, dans les événements de l'histoire. Cela l'a amené à saisir les authentiques valeurs présentes dans le monde, spécialement si elles concernaient les jeunes ; à s'intégrer dans le flux de la culture et du développement humain de leur propre époque, en stimulant le bien et en refusant de gémir sur leurs maux ; à rechercher avec sagesse la coopération de tous, convaincu que chacun a des dons qui sont à découvrir, à reconnaître, à valoriser ; de croire dans la force de l'éducation qui soutient la croissance du jeune et l'encourage à devenir un honnête citoyen et un bon chrétien ; de se confier toujours et quoi qu'il en soit à la providence de Dieu, perçu et aimé comme Père.

Dans une fidélité créative à Don Bosco, les Salésiens Coopérateurs et les Salésiennes Coopératrices sont engagé.e.s à offrir à la société d'aujourd'hui leur propre service, en reprenant les orientations innovantes promues par le Concile Vatican II et par le magistère pontifical successif, en ce qui concerne les rapports de l'Eglise avec les autres religions et avec la société contemporaine, rapports centrés sur le dialogue interreligieux, sur la défense de la dignité de la personne humaine et de la famille, sur la promotion de la justice et de la paix, sur le dialogue interculturel spécialement dans des contextes multiethniques et sur la protection de la création.

L'objectif de l'éducation donnée par Don Bosco est double : bon chrétien et honnête citoyen résumable dans les formules sur l'éducation intégrale ou dans celles aussi efficaces que traditionnellement bien connues : santé, étude et sainteté, ou bien « joie, étude, pitié », « travail, religion, vertu », « piété, moralité, culture, éducation », « heureux au ciel et sur la terre ».

Don Bosco aspirait à un ordre moral pacifique, respectueux de tous, dans lequel les ecclésiastiques auraient la primauté ; son modèle social était acquis, traditionnel, non pas à créer ; il était hiérarchique, faisant la distinction entre spirituel et temporel mais il défendait la primauté du premier sur le second ; il n'était pas conflictuel mais intégrationniste.

La volonté de rester à l'extérieur de la politique ne signifiait pas pourtant absence de sens national, celui-ci, au contraire, était très vif chez Don Bosco, ainsi que l'amour de

la paix, de l'assistance active dans les situations de besoin (choléra, tremblement de terre, ...).

- B.** L'humanisme salésien considère les réalités quotidiennes comme des valeurs qui sont défendues et stimulées à croître dans l'expérience universelle : du travail à la culture, de la joie, de l'amitié et à l'engagement civil, de la nature dans laquelle nous sommes immergés à l'éducation personnelle et sociale ; de la compétence professionnelle à l'honnêteté morale de ses propres gestes et des choix ; toutes des réalités qui constituent la vie. L'engagement pour la promotion de l'homme dans l'histoire salésienne prend en grande considération les petites réalités qui construisent l'expérience des personnes.

L'humanisme salésien œuvre dans la perspective de donner un sens à la vie quotidienne. L'éducation à travers la raison, la religion et l'amorevolezza de Don Bosco tend à remplir d'espérance et d'avenir l'histoire des personnes. L'engagement apostolique salésien de tous les Groupes de la Famille est défini par l'éducation comme contenu de sa propre mission ; par la modalité d'intervention pour être efficaces ; et par le choix spirituel de ceux qui œuvrent.

L'humanisme salésien vise à aider chacun à trouver sa juste place dans la société et dans l'Eglise. La vocation de chacun est le point le plus important de la vie. Nous sommes reliés dans le monde non pour nous, mais pour les autres, engagés dans une mission spécifique de service aux frères. L'appel est dans l'urgence d'œuvrer, en tout et toujours, avec la charité évangélique. Les croyants, adultes et jeunes, consacrés et laïcs, hommes et femmes, exprimeront de mille façons le don de la charité : certains à travers l'activité éducative, d'autres dans un engagement d'évangélisation jusqu'au don.

La charité pastorale est le centre et la synthèse de la spiritualité salésienne. Si les Franciscains ont la pauvreté et les Jésuites l'obéissance, les fils de Don Bosco ont la charité.

Celle-ci est la synthèse de tous les charismes. « Aspirez aux charismes plus grands ! et moi je vous montrerai la meilleure voie entre toutes : la charité ». Celle-ci n'est pas une conquête personnelle mais une humble et totale ouverture à Dieu, à l'exemple de Marie.

La charité pastorale est la recherche passionnée des jeunes pour les remettre à Dieu. L'amour est ainsi le sceau de la spiritualité de Don Bosco. Et la charité incarnée devient le moteur de la spiritualité salésienne : la note typique qui la caractérise est un amour qui sait se faire aimer, un amour qui suscite de l'amour, un amour démontré qui libère et sauve.

Dans la lettre de Rome de 1884, Don Bosco en révèle le sens mystique : « comment peut-on réanimer ces chers jeunes ? Avec la charité ... Jésus Christ se fit petit avec les petits et porta nos infirmités. Voilà le maître de la familiarité ! Jésus Christ ne brise pas le roseau déjà faible : il n'éteint pas la mèche qui fumait. Voilà votre modèle ». La mystique du *Da Mihi Animas* consiste en la profonde communion avec Dieu qui forge le cœur de l'éducateur en le prédisposant au dévouement total et au service généreux. L'optique de la mystique de Don Bosco se résume en ceci : apprendre de Dieu à aimer, participer à l'amour du Christ en cultivant un cœur apostolique qui sait se donner sans réserve et sauver la jeunesse.

C'est vraiment la charité pastorale qui a été l'énergie spirituelle qui poussa Don Bosco à chercher les âmes et à ne servir que Dieu ; une charité qui remplit le cœur, l'esprit et les projets dans l'intention d'étendre son œuvre et lui conférer de la stabilité. Pour

cela, il convoqua autour de lui différentes personnes, il en coordonna et harmonisa les fonctions, les multiples dons, ainsi que les différents états de vie et les ministères.

Références bibliographiques

AG 4.

Benoît XVI, *Deus Caritas Est*.

LG, 1, 4, 9bc, 48, 61.

Mt 28,20.

I Cor 3,9.

Rom 5,5.

Art. 16 Présence salésienne dans le monde

§1. *Les Salésiens Coopérateurs se sentent " intimement solidaires" avec la société dans laquelle ils vivent et dans laquelle ils sont appelés à être lumière, sel et levain. Ils croient dans les ressources intérieures de la personne. Ils partagent les valeurs de leur propre culture et s'engagent pour qu'elle soit guidée par l'humanisme chrétien. Ils favorisent les nouveautés avec un sens critique chrétien. Ils intègrent dans leur vie "tout ce qui est bon", en se mettant à l'écoute avant tout des jeunes dans le discernement des signes des temps.*

§2. *Face aux défis et aux difficultés socioculturelles, ils assument une attitude critique et constructive. Ils s'engagent à défendre dans la société une culture chrétienne et éthique de la solidarité et de l'accueil.*

FICHE

Thème central

1. Être lumière et levain : optimisme face au bien et courage réaliste face au mal.

Clés de lecture

Dans ce chapitre consacré à l'esprit salésien, il est mis en évidence et précisé *comment* agit, de quelles *convictions et sentiments* intérieurs est animé.e le Salésien Coopérateur ou la Salésienne Coopératrice et quels *comportements* extérieurs typiquement salésiens, celui/celle-ci manifeste. La question est : *Comment se comporte le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice face au monde* dans lequel sa vocation salésienne l'appelle à vivre et à travailler pour y être « lumière et levain » ? Cet article l'explique par deux points de vue : face au bien, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice pratique l'optimisme ; face au mal, il/elle pratique le courage réaliste.

La charité pastorale salésienne indique au Salésien Coopérateur/à la Salésienne Coopératrice un comportement de fond positif à adopter : celui de la « solidarité ». En tant que chrétien.ne

« il/elle se sent partie vivante de l'Eglise ». Comme chrétien.ne laïc/laïque il/elle se sent part vivante du monde, « citoyen.ne » pleinement inséré.e dans la réalité temporelle et coresponsable où il/elle contribue à sa croissance intégrale en étant « lumière et levain ». En cela, l'Eglise conciliaire témoigne qu'elle « se sent réellement et intimement solidaire avec le genre humain et avec l'histoire, et qu'elle partage les joies et les espérances, les tristesses et les angoisses des hommes d'aujourd'hui, surtout celles des pauvres et des souffrants ».

Le Salésien Coopérateur ou la Salésienne Coopératrice croit que Dieu, dans sa providence, a déposé en chaque personne des ressources naturelles et des grâces surnaturelles, sur lesquelles l'homme d'action ou l'éducateur peut toujours se fier et trouver des raisons valables d'espérer. C'était la conviction de Saint François de Sales, « modèle de véritable humanisme ». C'était la conviction de Don Bosco, adversaire du jansénisme de son temps : *dans un jeune, même le plus misérable -disait-il -il y toujours un point accessible au bien, une corde sensible à faire vibrer.*

Tout le Système Préventif consiste à « faire appel aux ressources intérieures de la personne ». Dans les différents contextes où il/elle vit, constitués par des jeunes ou par des adultes ou par les uns et les autres ensemble, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice tend à faire confiance, à confier des responsabilités, à faire grandir les personnes, à répandre l'optimisme.

Dans les situations et les événements de ce monde, l'optimisme salésien porte le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice à voir les bons côtés plus que les aspects négatifs, devant lesquels d'ailleurs, il/elle ne ferme pas les yeux. Il/elle cherche plutôt à découvrir tout ce qui se fait de bien et dont on parle peu. Il/elle accueille et apprécie tout ce qui est vraiment humain et qui correspond à quelques aspects de la vocation et de la dignité de l'homme, et en particulier, « les valeurs de sa propre culture ». Il/elle partage avec les jeunes le goût des valeurs authentiques. Il/elle écoute donc volontiers, l'invitation de Saint Paul aux Philippiens : « Frères, tout ce qui est vrai, noble, juste, pur, aimable, honorable, d'autres vertus et d'autres louanges, voilà ce qui devrait vous préoccuper. Alors le Dieu de la paix sera avec vous ! » (cf. Phil 4, 8-9).

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice adopte un comportement positif face à chaque forme d'authentique progrès : prise de possession des choses, dignité, liberté de chaque personne et de chaque peuple, dignité égale pour les hommes et pour les femmes, solidarité toujours plus étroite au niveau interpersonnel, social, national, international. Face aux nouveautés, il/elle n'adopte pas un comportement préjudiciable négatif ou méfiant. Il/elle est enclin.e à les prendre en considération de manière favorable, « surtout si cela concerne les jeunes ». Don Bosco aimait ce qui plaisait aux jeunes, sans peur ; dans ses maisons, ceux-ci se sentaient bien et y vivaient sans inhibitions mortifiantes.

Dans tout cela, il faut exercer le *discernement*, le « sens critique chrétien » : les nouveautés ne sont pas toujours des progrès ; parfois, elles sont futiles, parce que les marchands de nouveautés manipulent les consciences et exploitent la soif naturelle de changement. Pour cela, le Salésien Coopérateur ou la Salésienne Coopératrice suit la norme de Saint Paul : « examinez tout, et retenez ce qui est bon ».

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice regarde la réalité avec une attitude « *confiante* ». La perception de l'histoire, et surtout sa foi, le convainquent que la vie finit toujours par triompher sur la culture de la mort. Le Salésien Coopérateur ou la Salésienne Coopératrice ne craint pas de *contester* tout ce qui va à l'encontre de la dignité de la personne humaine et chrétienne, spécialement ce qui démolit l'espérance des jeunes. Il/elle œuvre de manière lucide, loyale, pratique et courageuse. Il/elle préfère les actes aux paroles : « il/elle combat le mal avec courage et constance », il/elle n'abandonne pas le terrain aux exploiters. « Il/elle s'engage à multiplier le bien ». Plus la culture de mort se

répand, plus le disciple de Don Bosco se sent poussé à retrousser les manches pour agir sur l'opinion publique, pour chercher des nouvelles pistes de bien, particulièrement quand la situation de faiblesse des jeunes est en jeu. L'Association a été fondée pour cela : « pour secouer de la langueur dans laquelle reposent tant de chrétiens, et répandre l'énergie de la charité ».» (MB, XVIII p..161).

Références bibliographiques :

AA, 27, 29.

AG 9, 22a.

Caviglia A., *Conférences sur l'esprit salésien* (Turin PAS 1949, ronéotypé) 14.

Jean Paul II, *Christifideles Laici*.

Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*.

GE 1, 2, 5.

GS 4, 11, 11b, 36, 36b, 37, 53, 57, 61.

LG 13b, 16, 17.

MB V 367; VII 524.

NAE 2, 2b, 3a, 4b.

PO 17.

UR 3b, 4hi.

Dans d'autres passages le Concile parle des valeurs « humaines, naturelles, pérennes, positives, morales, socio-culturelles » du monde que le chrétien reconnaît volontiers et qu'il s'applique à développer.

Art. 17 style d'action

Les Salésiens Coopérateurs vivent en "bons chrétiens et honnêtes citoyens", ils sanctifient leur existence dans le quotidien et enracinent leur action dans l'union à Dieu. Ils croient dans la valeur de la vie, de la gratuité, de la fraternité et dans le fait de se faire proches. Ils cultivent les attitudes qui favorisent l'éducation aux joies quotidiennes et les communiquent aux autres.

Thèmes centraux

1. Style d'action
2. Concrétisation, créativité, et flexibilité.
3. Vivre en bons chrétiens et honnêtes citoyens : engagement civil et politique.

Clés de lecture

- A. L'article se divise en trois phrases : la première expose la racine de l'action du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice ; les deux autres présentent quelques caractéristiques typiques : réalisme flexible et courage prêt au sacrifice. Il s'agit de l'action du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice ; ou mieux

encore de l'aspect actif et opérationnel de sa vie dans tous les domaines, et plus particulièrement dans le domaine apostolique.

Parmi les saints, Don Bosco est un de ceux qui a travaillé le plus pour le Règne et qui a le plus exalté le travail accompli pour le Règne qui est le fait de *coopérer avec Dieu dans la réalisation de son plan de salut*. Pendant les septante quatre ans de sa vie, il a réalisé : des œuvres pour la jeunesse (oratoires, écoles pour étudiants et pour artisans, centres vocationnels), des œuvres populaires (imprimeries principalement), œuvres missionnaires (organisation de onze expéditions) ; fondation de trois Groupes apostoliques (au milieu de l'incompréhension de beaucoup) ; construction de quatre églises (dont deux sont aujourd'hui des basiliques) ; direction spirituelle (spécialement à travers la confession) ; travail d'écrivain populaire (une centaine de livres et d'opuscules) ; médiation entre le Saint Siège et le nouvel Etat italien ; nombreux voyages (quelques-uns très longs : Paris , Barcelone). Et il insista avec une force extraordinaire sur le travail auprès de ses fils, en leur promettant « pain, travail et paradis ». « Voilà le scandale d'un saint - note don Caviglia - : il dit plus souvent « travaillons » que « prions ». Sur son lit de mort, par deux fois il dit à Don Rua : « je te recommande de dire à tous les salésiens qu'ils travaillent avec zèle et ardeur ». Ce travail est *animé* par une profonde et ininterrompue vie intérieure. Il ne s'agit pas seulement du travail matériellement accompli, mais d'un travail qui a une âme : la charité pastorale, la conscience de « coopérer » avec Dieu créateur et rédempteur pour son Règne.

Le Salésien Coopérateur ou la Salésienne Coopératrice est convaincu.e de la valeur de l'action. Il/elle ne dit jamais : il n'y a rien à faire ! Le Salésien Coopérateur ou la Salésienne Coopératrice se rend compte concrètement des besoins de l'Eglise, du monde, des jeunes, du pays, de la ville, du quartier. Au Salésien Coopérateur ou à la Salésienne Coopératrice personnellement et aux Salésiens Coopérateurs ou Salésiennes Coopératrices en tant qu'Association, l'invitation est de « coopérer » avec le Christ pour la réussite de son plan de salut. Alors comment ne pas être dans les différentes tâches, « décidé, disponible, généreux » ? Ou alors avec une parole sans doute encore plus typiquement salésienne, déjà appliquée à Saint François de Sales : « zélé » ? le « zèle » est l'action ardente et passionnée.

Il suffira de relever qu'une telle ardeur au travail est une action motivée et animée intérieurement, « enracinée dans l'union avec Dieu » pour lequel elle est finalement accomplie. Don Rinaldi trouva encore une fois la formule synthétique juste : il faut acquérir « cette ardeur au travail infatigable, sanctifiée par la prière et par l'union avec Dieu qui doivent être la caractéristique des enfants de Don Bosco »

B. Cette ardeur au travail a des caractéristiques nettement salésiennes :

1. *Attention à la réalité* : celui/celle qui lit la vie de Don Bosco se rend compte que toutes les œuvres qu'il a successivement lancées ont été décidées à partir d'un contact avec la réalité vécue, après la découverte de nécessités ou d'urgences liées au moment et au lieu, dans lesquelles il discernait un appel de Dieu : « J'ai toujours avancé comme me l'inspirait le Seigneur et comme l'exigeaient les circonstances ». Ainsi le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice est sensible au développement des idées et à l'immédiateté concrète des personnes et des événements.

2. *Initiative créative* : Don Bosco a été « créatif », plein d'imagination pastorale, non pour le plaisir de faire des choses nouvelles, mais pour expérimenter des solutions *efficaces*, répondant aux urgences. Et plus d'une fois, il a dû risquer et affronter les critiques et les incompréhensions des autres. Il écrivit un jour à un Salésien Coopérateur pour l'encourager dans la fondation d'une œuvre salésienne : « dans toutes les choses qui tournent à l'avantage de la jeunesse en danger ou qui servent à gagner des âmes pour Dieu, *moi je cours en avant jusqu'à la témérité !* »

3. *Flexibilité fonctionnelle* : notamment dans la fidélité à la vie et à son mouvement, plus qu'à certaines lois et structures. Les personnes et les milieux évoluent, surtout parmi les jeunes qui sont eux, principalement, les forces les plus sensibles à l'avenir. D'où la nécessité de deux engagements : 1) vérifier périodiquement sa propre action pour en évaluer l'efficacité réelle ; 2) la réadapter continuellement pour la maintenir efficace selon le rythme de la vie.

C. De cet article, émerge aussi un élément prospectif dans lequel insérer une réflexion proposée par le Concile Vatican II, là où dans *Gaudium et spes*, au numéro 75, on affirme : « Tous les chrétiens doivent prendre conscience de leur vocation spéciale dans la communauté politique : ils doivent servir d'exemples, en développant en eux-mêmes le sens de la responsabilité, de l'attachement au bien commun afin de montrer, dans les faits, comment peuvent s'harmoniser l'autorité et la liberté, l'initiative personnelle et la solidarité de tout le corps social, l'unité nécessaire et la diversité profitable .

En ce qui concerne l'organisation des choses sur le terrain, ils doivent admettre les multiplicités et la diversité légitime des options temporelles, et respecter les citoyens qui, même en groupe, défendent leur point de vue de façon honnête ». Un texte, un peu plus bas, ajoute : « il faut faire attention, avec diligence, à l'éducation civique et politique aujourd'hui particulièrement nécessaire, tant pour l'ensemble du peuple que surtout pour les jeunes, afin que tous les citoyens puissent remplir leur rôle dans la vie de la communauté politique ». (*Gaudium et spes*, n.75).

Si nous considérons avec sérieux ces paroles des Pères conciliaires, alors le défi est de démontrer que dans le rapport foi-vie, il ne doit pas se produire de césure entre le culte célébré et la vie qui se déroule au fil des jours à travers le travail quotidien, dans un contexte social qui ne peut pas demeurer indifférent au croyant et dans lequel chaque chrétien est appelé à se dépenser avec toute sa foi. Dans ce sens, on comprend alors pourquoi « tous les chrétiens doivent prendre conscience de leur vocation spéciale dans la communauté politique » : la *polis*, la cité de l'homme est le lieu principal où émerge aussi l'être croyant du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice.

Il incombe alors à l'Association d'assumer, aux différents niveaux, la responsabilité de former tous les SSCC dès la période de leur formation initiale, à cette attention à la société, de manière à ce qu'aucune personne ne se sente étrangère à ce qui se passe là où il/elle vit.

Avec réalisme, nous devons dire que, malheureusement, il n'est pas si évident de prêter attention à l'incidence de la foi dans la vie et quelques arguments sont passés sous silence, parfois simplement à cause d'un manque de préparation. On n'en parle pas car on ne sait que dire ; les instruments culturels manquent pour affronter, sans tomber dans des lieux communs, des arguments comme la démocratie, le travail, la vie économique, la sauvegarde de l'environnement, thèmes bien présents dans le « Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise ».

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice s'interroge alors : dans la formation, faut-il prioriser l'espace consacré à l'étude de la Doctrine Sociale comme cela est affirmé de manière explicite dans *Sollicitudo rei socialis*, là où nous trouvons écrit au numéro 41 à propos de la Doctrine sociale: « son but principal est d'interpréter telles réalités, en en examinant la conformité ou non-conformité aux lignes d'enseignement de l'Evangile concernant l'homme et sa vocation à la fois terrestre et transcendante, pour orienter le comportement chrétien ». *Parole de Dieu et Doctrine Sociale de l'Eglise* est le binôme qui offre les contenus d'une authentique formation à l'engagement socio-politique.

La Parole de Dieu n'est pas toujours connue, malgré la grande relance de Vatican II à travers la Constitution dogmatique *Dei Verbum*. Pourtant déjà dans la Bible, nous trouvons les fondements éthiques de l'engagement social et politique de la personne. Avec des langages et dans des contextes différents, les différents livres de l'Ancien et du Nouveau Testament mettent en évidence une éthique personnelle et sociale qui est assumée par Jésus. Le Verbe fait chair montre la voie de l'amour et invite chaque homme à faire comme Lui. Le commandement de l'amour devient exemple concret de la façon dont Jésus accepte la Croix et meurt en pardonnant à ses persécuteurs et en prenant sur lui le péché du monde.

L'évangile de Jésus est ensuite décliné dans la Doctrine Sociale de l'Eglise que les Papes présentent dans le temps pour affronter et répondre aux questions qui surgissent dans la vie sociale.

La Doctrine Sociale s'intègre dans l'histoire de la pensée chrétienne, issue d'hommes et de faits. Dans ce sens, un parcours formatif devrait prévoir des moments durant lesquels seraient présentés des témoignages d'hommes et de femmes qui ont incarné ou incarnent dans leur vie les valeurs de l'Evangile et qui ont été exemplaires. Ces figures disent qu'il est concrètement possible de vivre en chrétiens dans la société. Il existe de nombreux parcours de contenus qui peuvent être configurés.

Une grille nous est donnée par le sommaire du *Compendium pour la Doctrine sociale de l'Eglise*. Le principe personnaliste, la solidarité liée à la subsidiarité dans la recherche du bien commun, trouvent des applications dans les grandes questions de la vie sociale qui sont traitées dans le Compendium : famille, travail, vie économique, communauté politique, communauté internationale, sauvegarde de la création, paix. Les contenus sont multiples et chaque parcours peut se concevoir avec liberté en fonction des aspects que l'on perçoit comme les plus urgents.

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice dans les parcours proposés, prévoit également une reprise des vertus tant théologiques que cardinales. Le but d'une telle formation est d'aider celui/celle qui participe, à avoir des critères pour discerner le temps qu'il/elle vit. La formation de la conscience demeure le véritable objectif de

fond et pour cela nous sommes appelé.e.s à porter une attention particulière à la méthode proposée. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice suivra la méthode de l'expérience pour chercher un chemin qui ouvre le cœur et l'esprit. Le but est de former des personnes libres et capables de penser l'actualité en ayant comme critères de fond ceux suggérés par l'Eglise à travers la Parole et la Doctrine sociale. L'objectif est de faire grandir des hommes et des femmes qui, non seulement savent mais désirent se mettre en jeu, avec passion, dans la société et être des protagonistes de la cité de l'homme. Il n'est pas dit que tous/toutes doivent s'engager directement dans la vie politique des partis. Certains feront le choix de se mettre au service de l'administration publique et d'autres animeront l'Association de l'intérieur. A ces objectifs, s'ajoute un autre objectif fondamental : former des personnes qui cultivent l'art difficile de l'écoute et du travail avec les autres. En effet, une des caractéristiques de la post-modernité est précisément la fragmentation qui a généré des styles individualistes et un protagonisme excessif. Au contraire, la *Polis* se construit ensemble. Pour cela, former au travail commun est un devoir urgent dans chaque milieu de l'Eglise ainsi que dans le milieu socio-politique.

Le premier grand défi consiste à présenter la Doctrine sociale de l'Eglise de façon à la rendre intéressante en trouvant une méthode pour susciter l'intérêt chez les jeunes afin qu'ils se mettent à lire les textes du magistère.

Max Weber affirme : « Pour l'homme en tant qu'homme ce qu'il ne peut pas faire avec passion n'a pas de valeur » (M. Weber 2004,14).

Dans le milieu de l'éducation, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice découvre que la passion éducative est une caractéristique fondamentale pour transmettre les valeurs ; cela s'applique aussi au socio-politique : il faut des personnes passionnées qui transmettent avec leur sensibilité la passion dont elles parlent. Passion et aussi acceptation de la souffrance de voir que les choses ne sont pas comme nous le voudrions, mais qu'il existe le désir profond de les améliorer, de construire une ville plus à la mesure de l'homme, où les pauvres ne sont pas oubliés.

Un second élément émerge d'un écrit de Norberto Bobbio dans les années 50 : « Ce qui compte aujourd'hui, c'est de dissiper l'enchantement des mots magiques qui nourrissent l'espoir de l'avènement et endorment l'empressement de la recherche" (N. Bobbio, 2005, 6).

Il ne suffit pas de comprendre les dynamiques socio-politiques. L'honnêteté intellectuelle de celui/celle qui accompagne est demandée, sans avoir déjà toutes les réponses préfabriquées. La même Doctrine Sociale de l'Eglise montre les chemins parcourus et actualisés dans le quotidien. Ne pas se contenter de réponses superficielles, savoir qu'il faut être comme le paysan qui sème et attend avec patience que l'herbe croisse et qui sait qu'il est inutile de tirer sur l'herbe pour la faire pousser plus vite, parce que le résultat est précisément à l'opposé de ce que l'on attend : le brin d'herbe tiré se casse.

Enfin, un troisième élément est évoqué par une poésie de P. Turoldo. Ainsi s'exprime ce religieux et poète des années 1900 :

"Je suis un vagabond comme le vent, / la liberté est mon temple et ma maison. / Aux autres trésors amassés / que les voleurs emportent, / la joie de chanter me suffit. / Au moins le pauvre est un ami sûr, / chaque gitan un ancien frère, / chaque femme perd un signe / chaque enfant / certitude / cette vie ... » (« La joie de chanter », P. D.M. Turoldo, 1997, 420-421).

Cette poésie exprime bien le style de celui/celle qui ne cesse de placer la personne au centre de son action et de sa prière. Elle affirme qu'accumuler des trésors ne sert à rien et que l'Evangile nous invite, à tous les niveaux, à avoir les yeux orientés vers les pauvres.

Celui/celle qui se forme à l'engagement socio-politique, s'il/elle est chrétien.ne, doit toujours avoir le regard fixé sur le style de Jésus, sur sa manière d'aimer jusqu'au bout, sur son détachement des biens matériels et sur l'attention à regarder au-delà des apparences.

Ce serait triste de former des politiques qui, après, ne prennent soin que de ceux/celles qui ont voté pour eux/elles, seulement de ceux/celles qui comptent et oublient les pauvres et les exclus de la terre.

Références bibliographiques

ACS 56 (26 avril 1931) 934.

Caviglia A., *Conférences sur l'esprit salésien* 110.

Ceria E., *Annales de la Société salésienne* I (SEI, Turin 1941) 722.

D. M. Turoldo , *Oh mes sens... Poésie 1948-1988*, Rizzoli, Milan 1997⁵, 420-421.

Du *Testament spirituel* de 1886, dans MB XVII 272.

Ep III 166; MB XIV 602.

Jean Paul II, *Laborem exercens* (Rome 1981).

M. Weber, "La science comme profession", dans *La science comme profession. La politique comme profession*, Einaudi, Turin 2004, 14.

MB III 323; XII 466, 598; XIII 433; XVII 127; XVIII 493; XIX 152.

N. Bobbio, *Politique et culture*, Einaudi, Turin 2005 (Nouvelle édition), 6.

Viganò E., *La tempérance*, dans *Un projet évangélique de vie active* (Elle Di Ci, Turin 1982) 119s

Art. 18 Style de relation

Les Salésiens Coopérateurs, en s'inspirant du Système Préventif de Don Bosco dans leurs relations, pratiquent la bonté affectueuse (amorevolezza) comme signe de l'amour de Dieu et comme instrument pour réveiller sa présence dans le cœur de ceux qu'ils rencontrent. Ils sont prêts à faire le premier pas et à toujours accueillir les autres avec bonté, respect et patience. Ils tentent de susciter des rapports de confiance et d'amitié pour créer un climat de famille fait de simplicité et d'affection. Ils sont des artisans de paix et cherchent dans le dialogue, la clarification, le consensus et l'accord.

Fiche

Thèmes centraux

1. L'amorevolezza dans les rapports avec les autres
2. Le style privilégié : créer un climat familial
3. Résolution des conflits

Clés de lecture

- A. L'Amorevolezza salésienne représente une attitude de bonté à la fois intérieure et extérieure qui caractérise les relations du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice non pas seulement avec les jeunes, mais avec tous : frères, amis, collègues de travail et compagnons de loisirs, frères et sœurs salésiens/salésiennes, personnes rencontrées occasionnellement.

L'Amorevolezza exprime la nécessité que, pour entreprendre une relation éducative efficace, les jeunes ne soient pas seulement aimés mais qu'ils se rendent compte qu'ils sont aimés ; c'est un style particulier de rapports et c'est une façon d'aimer qui réveille les énergies du cœur jeune et lui permet de mûrir jusqu'au don de soi.

L'Amorevolezza est présentée par Don Bosco dans le premier Oratoire du Valdocco. C'est un style imprégné d'amour fraternel qui voit dans l'autre un frère, une sœur, l'accepte ouvertement, avec le sourire, prêt à partager la vie. Tout cela parce qu'on a « le sens de la personne » et que l'on considère chacun comme une image de Dieu. De cette manière, on l'aime personnellement sans discrimination ; comme le Christ Bon Pasteur qui connaît ses brebis et les appelle par leur nom. Chaque personne est un univers, un mystère, un frère pour lequel le Christ s'est sacrifié.

La joie est une caractéristique indubitable de l'esprit salésien. La joie salésienne ne signifie pas « bonne humeur », ni « bruit », mais c'est une réalité profonde que le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice « nourrit en lui-même/elle-même » de façon permanente : c'est l'état d'âme de celui/celle, qui dans la foi vivante, remet sa propre vie et ses propres préoccupations entre les mains d'un Père infiniment bon. Il/elle est conscient.e que sa vocation est pour un service gratuit. La joie salésienne est donc une joie *sereine* compagne de la paix du Ressuscité. C'est une joie qui refuse l'agressivité. Elle se manifeste sur le visage et dans les gestes d'amabilité. Elle se nourrit avec et dans la présence du Seigneur parce que la joie salésienne est un fruit de la vie de grâce.

Le Salésien Coopérateur et la Salésienne Coopératrice sont ouvert.es et *cordiaux/cordiales, prêt.es à faire le premier pas et à toujours accueillir les autres avec bonté, respect et patience*. Ils/elles sont conscient.e.s d'être des hommes et des femmes de relation. Un.e chrétien.ne apôtre, qui a reçu du Père la mission d'évangéliser dans le monde, ne se comporte pas comme un ermite. Il/elle sait plutôt aller vers l'autre et recevoir celui/celle qui vient, faire le premier pas auprès de celui/celle qui est timide ou craintif/craintive, envers celui/celle qu'un sens exagéré du respect retient silencieux/silencieuse ou à distance ; il/elle sait supprimer les distances, s'approcher avec sympathie, « descendre de sa chaire », se faire petit.e avec les petits. Si, ensuite, l'autre s'approche, il /elle l'accueille toujours, il/elle lui ouvre la porte de son propre cœur, il/elle l'écoute et avec empathie se met à l'écoute de ses intérêts. Tout cela met en jeu une attitude de bonté qui cherche le bien de l'autre, l'estime et le respect de la dignité personnelle, la patience qui n'est rien d'autre que l'amour constant et persévérant.

- B.** L'Esprit salésien est « l'esprit de famille » : celui-ci fait que chacun se sent « vraiment chez lui », « à son aise » et en même temps, responsable d'un bien commun. C'est le style caractérisé par la confiance mutuelle, principalement exprimée à travers deux attitudes : l'intense intercommunication, c'est-à-dire qu'on communique les pensées et les projets, les joies et les peines, les expériences et les initiatives, y compris les biens matériels : les membres s'enrichissent à travers la relation réciproque et leur communion s'accroît ; les rapports ne sont pas réglés par recours aux lois et à l'autorité, aux règlements et aux convenances, mais par l'appel aux ressources intérieures de la raison, de la liberté, du cœur et de la foi.

On se fonde plus sur la persuasion que sur l'imposition, plus sur l'initiative et la coresponsabilité que sur le devoir et l'obéissance, plus sur l'amour libre et joyeux que sur la discipline précise et austère. Don Bosco disait « Dieu n'aime pas les choses faites par force. Lui, Dieu d'amour veut que tout se fasse par amour ». L'esprit de famille s'enracine dans la célébration de l'Eucharistie d'où part toute éducation tendant à former l'esprit de famille.

- C.** Les situations conflictuelles sont possibles. Don Bosco lui-même se trouvait dans des situations d'incompréhension ou de heurt. Il ne perdait pas son calme et ne se décourageait pas. Il évitait le conflit frontal. Il était attentif à prévenir les oppositions éventuelles. Il savait prier, attendre avec force. En cas de conflit, le premier mouvement du Salésien Coopérateur et de la Salésienne Coopératrice est de chercher à clarifier les situations à travers le dialogue sincère et serein pour trouver un point de convergence parce que « la charité croît tout, supporte tout, espère tout ».

Références bibliographiques:

Aubry J., *L'esprit salésien*

Chavez V. P., *Etrennes 2003*.

Jean Bosco, *Le jeune homme instruit*

Jean Bosco, *Lettre 1884*.

Jean Bosco, *Mémoires de l'oratoire de Saint François de Sales de 1815 à 1855*.

Jean Paul II, *Novo millennio ineunte*.

MB VI 15; XVII 111; XVIII 111s.

Art. 19 Style de prière

§1. Les Salésiens Coopérateurs sont convaincus que, sans l'union à Jésus-Christ, ils ne peuvent rien. Ils invoquent l'Esprit qui les éclaire et les fortifie jour après jour. Leur prière, enracinée dans la Parole de Dieu, est simple et confiante, joyeuse et créative, imprégnée d'ardeur apostolique, très proche de la vie dans laquelle elle trouve un prolongement.

Pour alimenter leur vie de prière, les Salésiens Coopérateurs ont recours aux sources spirituelles offertes par l'Eglise, par l'Association et par la Famille Salésienne. Ils participent activement à la liturgie et valorisent les formes de piété populaire qui enrichissent leur vie spirituelle.

§2. Ils fortifient leur foi dans l'expérience sacramentelle. Ils trouvent dans l'Eucharistie l'aliment de leur charité apostolique. Dans le sacrement de la Réconciliation ils rencontrent la miséricorde du Père qui imprime dans leur vie une conversion dynamique et continue et les fait grandir dans la capacité de pardonner.

§3. Ils renforcent leur vie intérieure et apostolique par des moments de spiritualité, programmés aussi par l'Association.

Fiche

Thèmes centraux

1. La prière : simple et vitale inspirée de la sainte Trinité qui se transforme dans la vie quotidienne.
2. Croître dans la vie spirituelle en communion avec l'Eglise et l'Association

Clés de lecture

A. En tant que chrétien.ne appelé.e à parcourir la route salésienne, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice perçoit particulièrement la nécessité de sa communion de foi et d'amour avec le Christ et à travers Lui avec le Père, dans l'Esprit Saint. L'amour trinitaire inspire chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice à mettre, au centre de sa vie, la charité pastorale pour être signe et porteur/porteuse du Bon Pasteur aux jeunes, d'autant plus que de lui-même/d'elle-même, il/elle reçoit l'Esprit qui lui donne la lumière et la force dont il/elle a besoin.

L'union intime avec le Christ est transformée et expérimentée dans le quotidien et grandit dans la mesure où les Coopérateurs/Coopératrices accomplissent leur propre activité selon la volonté divine : le soin de leur propre famille et d'autres engagements séculiers : tout est accompli « au nom du Seigneur Jésus Christ, en rendant grâce à Dieu le Père à travers Lui ». Ils/elles maintiennent vivante la communion avec Jésus par la prière quotidienne simple et profonde.

B. La prière des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices s'intéresse à l'Eglise universelle et particulière, à la Famille salésienne et à l'Association. Elle est prière pour les jeunes et avec les jeunes, dans un style jeune. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice veille à ce qu'il n'y ait pas de dichotomie entre sa prière et la vie : il/elle prie avec un cœur sincère, il/elle fuit le conformisme et le formalisme.

Les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices participent activement à la liturgie de l'Eglise. Ils/elles sont ouvert.e.s au renouvellement liturgique promu par le Concile Vatican II, tant pour eux/elles-mêmes, que pour l'animation de la liturgie en famille et en paroisse et auprès des jeunes. Ils/elles entrent volontiers dans les trois rythmes selon lesquels l'Eglise sanctifie le temps et la vie de ses membres avec la *Liturgie des Heures* (lorsque c'est possible), *l'assemblée chrétienne dominicale* et le *rythme annuel* de l'année liturgique et avant tout, du Triduum pascal. Le Concile et la Liturgie renouvelée ont donné une grande importance à la place que la Parole de Dieu doit avoir dans la vie de l'Eglise et des fidèles, particulièrement des laïcs. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice participe aux moments forts de réflexion sur la Parole de Dieu et aux célébrations communautaires de la liturgie proposés par l'Eglise locale et par l'Association parce que ceux-ci sont « les sources dont vit l'Eglise ». Le Salésien Coopérateur et la Salésienne Coopératrice prennent chaque

jour un bref moment pour méditer un passage d'Évangile, pour maintenir un lien d'intimité avec le Seigneur.

Le Concile approuve *les pieux exercices du peuple chrétien* en les harmonisant à la liturgie. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice est un.e chrétien.ne à l'âme simple, il/elle apprécie ces formes de piété et les utilise pour lui/elle et pour les autres avec un sens pédagogique et pastoral salésien, comme le faisait Don Bosco, sans tomber dans le « dévotionisme ». Il/elle pratique souvent le culte du Saint Sacrement réglé par les normes liturgiques, chaudement recommandé par Don Bosco.

Don Bosco a beaucoup insisté sur deux sacrements : l'Eucharistie et la Réconciliation. Il recommandait de les aborder avec *vérité*, c'est-à-dire avec une fréquence régulière en cherchant à éviter la tentation de l'habitude. Dans l'Eucharistie, les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices trouvent « l'aliment de leur charité apostolique ». La communion eucharistique permet d'assimiler peu à peu la charité du Bon Pasteur. La Réconciliation est « la célébration, ici et aujourd'hui, de la Miséricorde sans limite du Père pour ses enfants faibles et pécheurs ». Ce sacrement, reçu avec foi et fréquence empêche le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice de dormir spirituellement et le/la convertit dans une authentique croissance chrétienne et salésienne.

Références bibliographiques

Aubry J., *L'esprit salésien*

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*

Documents Concile Vatican II (AA 4; LG 34. 36; SC; GS 4)

Jean Paul II, *Christifideles laici*

Règlement des Coopérateurs rédigé par Don Bosco (1876).

Vecchi J.E., *La spiritualité salésienne*.

Art. 20 En communion avec Marie et nos Saints

§1. *Comme Don Bosco, les Salésiens Coopérateurs nourrissent un amour filial pour Marie Auxiliatrice, Mère de l'Eglise et de l'humanité. Elle a coopéré à la mission salvatrice du Sauveur et continue à le faire encore de nos jours comme Mère et Auxiliatrice du Peuple de Dieu. Elle est le guide spécial de la Famille Salésienne. Don Bosco Lui a confié les Salésiens Coopérateurs pour qu'ils reçoivent d'Elle protection et inspiration dans la mission.*

§2. *Ils se tournent avec une affection particulière vers Saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle. Ils recourent avec confiance à l'intercession de Saint Jean Bosco, "père et maître" des jeunes et de toute la Famille Salésienne.*

§3. *Parmi les modèles de vie apostolique, ils vénèrent avec prédilection Saint François de Sales, Sainte Marie Dominique Mazzarello, Alexandrina Maria da Costa, Maman Marguerite et les autres saints, bienheureux et vénérables de la Famille Salésienne. La connaissance de leur vie est source d'inspiration et de prière.*

Fiche

Thèmes centraux

1. l'amour filial envers Marie, Mère de l'Eglise et de l'humanité
2. Les saints et bienheureux de la Famille salésienne

Clés de lecture

- A.** Dans la vie de Don Bosco, Marie a tenu une place privilégiée. Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice nourrit une dévotion *filiale et forte* envers Marie en imitant la dévotion du Fondateur : dévotion à Marie « Immaculée », la parfaite servante de Dieu, modèle de chaque chrétien ; « Mère de l'Eglise et *Auxiliatrice* », son *guide* spécial et pour la Famille salésienne.

Ce sont ces titres qui justifient et requièrent la dévotion, en particulier du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice. Plus que d'être des expressions de dévotion lors de moments intenses, il s'agit d'une attitude continue ; « Marie est chez nous ». Il y a trois attitudes particulières de l'expression de l'amour envers Marie : *invoker* Marie fréquemment ; *célébrer* ses fêtes avec ferveur (surtout le 8 décembre et le 24 mai), *la faire connaître et aimer*. Chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice doit prendre à cœur de lire et d'étudier les documents traitant de Marie et de son rôle dans l'Eglise et dans la Famille Salésienne.

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice maintient vivante la communion qui unit l'Eglise « pèlerine et militante » à l'Eglise « triomphante » du ciel : les saints nous aident dans la construction du Règne de Dieu. *Saint Joseph* est patron de l'Eglise universelle. Il a été placé par Don Bosco parmi les patrons de la Famille salésienne. Don Bosco le présentait comme modèle et patron des ouvriers, modèle de confiance en la Providence, patron de l'Eglise et protecteur pour une bonne mort. Les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices invoquent avec confiance leur *Fondateur* « *père et maître* », approfondissent constamment la connaissance de sa vie et de sa sainteté. Cet aspect devient un noyau fondamental de leur formation initiale et permanente.

B. les modèles de vie apostolique :

Saint François de Sales : non seulement nous tenons de lui le nom de salésien mais il est le modèle de douceur et de zèle pastoral. Les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices approfondissent sa méthode pastorale et son amour pour l'Eglise.

Dans la vie de *Sainte Marie Dominique Mazzarello*, ils/elles puisent l'audace dans l'apostolat et la confiance en Dieu.

Chez *Dominique Savio*, ils/elles trouvent l'exemple du zèle apostolique et de la contemplation.

Chez la *bienheureuse Alexandrina Maria da Costa*, ils/elles trouvent l'exemple de l'union à Jésus dans la souffrance, un modèle de foi dans la présence de Jésus dans l'Eucharistie.

Chez *maman Marguerite*, le témoignage de la présence de Dieu, l'admiration de ses œuvres dans la création, la gratitude pour tous ses bienfaits, l'obéissance à la volonté de Dieu, sa capacité à éduquer ses propres enfants dans la confiance. Les saint.e.s et les bienheureux/bienheureuses de la Famille Salésienne constituent un patrimoine de sainteté salésienne qui devient un courant spirituel stimulant.

Références bibliographiques

Bosco T., Dominique Savio.
Chavez V. P., *Chers salésiens, soyez des saints* (Actes du conseil général de la Société de St François de Sales, 83).
Constitution des SDB
Constitution des FMA
Jean Bosco, *Merveilles de la Mère de Dieu*, Turin 1868.
Gotzinger W., *Maman Marguerite*
Pasquale U.M., *Alexandrina Maria Da Costa. Lumière d'amour* .
Pedrini A. (au soin de), *Actes* (Symposium Marial Salésien d'Europe à Rome, 1979), *La Madone des temps difficiles*, Rome LAS 1980.
Ravier A., *Un sage et un saint : François de Sales*.
Règlement des Coopérateurs rédigé par Don Bosco (1876).



CHAPITRE IV

SALÉSIEN

COOPÉRATEUR ET

SALÉSIENNE

COOPÉRATRICE

EN COMMUNION ET EN

COLLABORATION

*« Menez une vie digne de l'appel que vous avez reçu: en toute humilité, douceur et patience,
en cherchant à conserver l'unité de l'Esprit par ce lien qu'est la paix »
(Ep 4,1-3).*

Après avoir rappelé aux chrétiens la situation nouvelle dans laquelle ils ont été placés par l'œuvre du Christ, l'apôtre Paul commence son exhortation pratique aux Églises d'Asie, par une intonation particulière : son langage n'est pas celui de la loi, mais celui de l'encouragement : « Je vous exhorte », avec lequel il invite à une conduite conforme à l'appel reçu. Le premier thème abordé est celui de *l'unité de l'Église*, en indiquant qu'elle constitue les prémisses de toute réalisation authentique de la vie chrétienne. Paul indique, en premier lieu, les attitudes que chacun doit faire mûrir, en énumérant trois vertus et deux styles de comportement : l'unité est l'œuvre de l'Esprit mais elle exige que chacun sache se détacher de toute forme d'ambition (humilité), maintenir un comportement doux et amical (mansuétude) et, en imitant Dieu, répondre au mal par la miséricorde afin de retrouver son frère (patience) ; ces vertus se réalisent dans *l'accueil* aimant du prochain et dans la sollicitude pour préserver le lien que l'Esprit a généré entre les croyants, c'est-à-dire la *paix*, don du Christ ressuscité (Eph 2, 11-18).

Paul reprend sa vision de l'Église comme Corps du Christ (Cf. Eph 1, 22-23) en qui l'Esprit du Ressuscité est actif et qui est appelée à témoigner au monde le mystère de la volonté divine de sauver l'humanité (Cf. Eph 1, 8-10) : c'est à cette réalité que les croyants ont été appelés par le baptême, et non un fait sociologique. Unir les croyants, n'est pas la bonne volonté des individus, mais celle de Dieu et Père qui, dans son Fils, a réconcilié avec lui ceux qui étaient loin et les Éphésiens savent bien combien, à certains moments, ils ont été loin de ce Dieu!

L'unité est donc avant tout un don, un bien à garder pour ne pas mépriser la dignité qui leur a été conférée par le baptême. C'est ce que le PVA répète dans l'art. 21 : « La vocation apostolique commune et l'appartenance à une même Association font des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices des frères et sœurs spirituel.le.s ».

Le Christ est maintenant monté vers la gloire de Dieu, il a obtenu sur tout l'univers la puissance, qui s'exprime pleinement grâce à sa condition humaine (v. 12), cet homme parfait (v. 13) qui atteste dans l'histoire sa domination universelle. Exprimés par une interprétation originale (et quelque peu risquée) du Psaume 67 (68), les dons que le Seigneur monté au ciel offre aux croyants ont donc un but évident en faisant peut-être allusion à l'événement de la Pentecôte, Paul montre que celui qui est monté au ciel enrichit maintenant l'Église des dons qui doivent la faire vivre comme une réalité à la fois terrestre et céleste. Le triomphe du Christ sur la mort a une fécondité et concerne toute la réalité : il est monté au-dessus de tous les cieux « pour être la plénitude de toutes choses ». La richesse de vie que le Christ a reçue est déversée sur tout, a une ampleur universelle et cosmique. L'Église n'épuise pas la fécondité de cette action salvatrice, mais elle en constitue le sacrement : dans la mesure où elle est unie au Christ « chef », elle est appelée aussi « le corps du Christ, la plénitude de celui qui est l'accomplissement parfait de toutes choses » (Eph 1, 23), mais elle est aussi invitée à « grandir en toutes choses, en tendant vers celui qui est la tête, le Christ ».

Unis d'un seul cœur et d'une seule âme

Cela reste l'idéal à atteindre. La mise en valeur des individus est une des grandes conquêtes de la modernité. S'il est entendu que la personne n'est pas un numéro, elle est irremplaçable et a le droit à un projet personnel. Celui qui favorise le respect de l'intimité et de la libre décision, augmente le dialogue et l'échange confiant et libre entre les personnes.

Mais cette appréciation de l'individualité a parfois dégénéré en individualisme, en indifférence. L'individualiste est une personne qui rejette tout ce qui ne lui sert pas ou qu'elle n'aime pas. Il ne s'engage à rien ni pour personne. Il rejette les liens et l'aversion, pour eux, se transforme en allergie lorsqu'il s'agit d'engagements choisis par le centre. Il a du mal à partager des projets, il veut être un protagoniste pour lui-même, il défend sa propre planification, il décide seul. L'individualisme des personnes est à l'origine des divisions dans les communautés et entre les peuples. Nous ne pouvons pas nous appeler chrétiens si nous ne revenons pas à un christianisme à forte valeur communautaire. Depuis quelques temps, le virus de l'individualisme menace de flétrir le christianisme et aussi la vie de l'Association. Une liberté conçue de cette manière ne se laisse pas impliquer dans un projet commun, mais peine à s'engager pour le bien des autres ; elle est tentée de fonder les relations sur une logique utilitaire, centrée sur son propre profit. L'individualisme génère la solitude.

Il y a un appel fort tout au long du chapitre à prendre soin:

- de la communion et de la collaboration avec les autres groupes de la Famille Salésienne;
- du ministère du Recteur Majeur ;
- du service apostolique du Délégué et de la Déléguée

Art. 21. Frères et sœurs en Don Bosco

La vocation commune apostolique et l'appartenance à la même Association rendent les Salésiens Coopérateurs frères et sœurs sur le plan spirituel. « N'ayant qu'un cœur et qu'une seule âme », ils vivent de fait la communion, unis par les liens caractéristiques de l'esprit de Don Bosco.

Ils participent avec joie à la « vie de famille » de l'Association pour se connaître, grandir ensemble, échanger des expériences de foi, élaborer et évaluer des projets apostoliques. Ils promeuvent la vie associative en s'accueillant réciproquement.

Fiche

Thèmes centraux

1. Frères et sœurs spirituels en Don Bosco
2. La vie de famille comme expression de communion

Clés de lecture

A. Les Salésiens Coopérateurs et les Salésiennes Coopératrices sont avant tout frères et sœurs dans le Christ. Leur fraternité chrétienne s'enrichit en vertu de leur vocation salésienne commune. La fraternité chrétienne est de nature sacramentelle parce que créée par les sacrements ; la fraternité salésienne est de nature charismatique, parce qu'elle est liée à une vocation spécifique à suivre Don Bosco, vocation due à un don ou à un charisme de l'Esprit. Cette fraternité salésienne doit être comprise à la lumière de la mission spécifique de Don Bosco, fondateur.

Comme le dit le premier article du Statut, l'Esprit Saint a suscité Don Bosco dans l'Église et l'a destiné à avoir des témoins séculiers qui, en vivant dans le monde, en prolongeront sa

mission et en vivront l'esprit. En tant que Fondateur charismatique, il est au centre de la constellation charismatique formée par ceux/celles qui ont reçu la vocation salésienne. Dans les groupes vocationnels de sa Famille apostolique, il est appelé « père » en raison de la vocation salésienne. C'est pourquoi les Salésiens Coopérateurs et les Salésiennes Coopératrices sont « frères et sœurs en Don Bosco », leur père spirituel. Tout cela favorise chez le Salésien Coopérateur et chez la Salésienne Coopératrice un profond *sentiment d'appartenance* à l'Association et nourrit la conviction d'être une partie vivante d'une communion de personnes engagées dans une mission commune. A l'exemple de la communauté chrétienne primitive, ils/elles vivent des valeurs évangéliques telles que, entre autres, la fraternité et la communion. Comment ? En basant leurs relations avec chaque frère et sœur sur des sentiments d'estime, de respect et d'affection sincère et en assumant des comportements qui manifestent effectivement ces sentiments. Par conséquent, le partage et l'échange de valeurs spirituelles telles que les idées, les expériences, les projets, le partage des joies et des souffrances, l'entraide aussi dans ses aspects économiques nous font sentir que nous en faisons partie: tout cela fait partie de l'esprit salésien.

B. Les Salésiens Coopérateurs et les Salésiennes Coopératrices sont invité.e.s à vivre la communion fraternelle dans leur vie quotidienne, en restant précisément en communion de pensée, d'affection et de prière avec les autres associé.e.s. Ils/elles peuvent le manifester par des rencontres informelles ou formelles, avec des rythmes et des modes dictés selon leurs possibilités.

En plus de cela, l'Association en tant que telle, aux différents niveaux (local, provincial, régional, mondial) prévoit des moments de « vie de famille » : rencontres, journées, fêtes, semaines d'étude ou de formation, moments de spiritualité, etc. Tout cela vise à :

- *apprendre à se connaître* : la connaissance mutuelle, dans un climat de proximité salésienne sereine et joyeuse, en face à face ou en groupes et assemblées, est un premier pas vers la communion et la fraternité ;
- *l'échange d'expériences et de projets apostoliques* : l'échange peut s'accompagner de partage et d'approbation, de suggestions et d'encouragements, d'assurance de soutien, d'aide et de réconfort ; elle nous fait découvrir les possibilités créatrices présentes en chaque personne, jeune ou adulte, dans tous les secteurs de l'apostolat, petits ou exigeants ; elle stimule l'imitation et l'émulation;
- *grandir ensemble* : la meilleure connaissance mutuelle, l'échange d'expériences et de projets produit inévitablement un processus de croissance individuelle et collective, un processus de maturation des personnes, d'apostolat salésien plus éclairé et courageux, de liens plus forts entre les membres de l'Association à différents niveaux.

L'idée de « communion » de tous les chrétiens avec Dieu et les uns avec les autres est inhérente au concept de fraternité évangélique. La « communion », au sens biblique, qualifie la manière d'être et d'agir, la relation avec Dieu et avec les hommes, caractéristique de la communauté chrétienne. Elle consiste en une union intime et vitale avec le Christ. La communion se réalise concrètement en faisant participer les autres et en recevant d'eux, mais dans le respect de la personnalité chrétienne de chacun. De cette façon, tous les membres de l'Eglise sont, à travers l'Esprit, en communion avec le Christ, ils participent à sa plénitude et, par le même Esprit, sont en communion avec tous leurs frères et forment avec eux une « communauté », l'Eglise.

Cette communion est dynamique, destinée à se transformer au niveau de l'action, dans la collaboration et dans le service. Quand saint Luc, dans les Actes, dit que les chrétiens, en plus d'être « assidus à la prédication des Apôtres, à la fraction du pain et à la prière », ont fait « communion », il voulait se référer à une communauté très concrète qui exprimait sa

profonde communion dans les relations interpersonnelles ; « Ils étaient un seul cœur et une seule âme. » Pas de dualisme donc. C'était une communauté coordonnée par la présence du Ressuscité et par la puissance de son Esprit et donc spirituelle, qui exprimait cette fraternité par des signes tangibles.

Cette communion ecclésiale ne se vit pas seulement au sein de la simple communauté, mais définit aussi les relations entre les Églises locales. Celles-ci l'expriment dans la reconnaissance et l'acceptation mutuelles; elles s'accomplissent par l'échange de biens spirituels, par les visites, par l'envoi d'ouvriers apostoliques et, en plus, par des signes concrets de solidarité.

Les documents de Vatican II ont réservé une large place à ce message évangélique. Ils présentent la *fraternité* comme la composante fondamentale de l'existence chrétienne et de la réalité de l'Église. En fait, par définition, c'est une *communauté de frères* où tous les membres ont reçu le même Esprit du Seigneur. La fraternité chrétienne doit présider et animer toutes les relations dans le domaine ecclésial : celles des fidèles entre eux et avec leurs pasteurs ; celles des prêtres entre eux et avec les laïcs, celles des évêques entre eux et avec les prêtres ; celles de tous les membres des Instituts religieux. Ce n'est qu'ainsi que l'Église locale et universelle peut devenir un signe et un témoignage de fraternité pour tous les hommes.

Le Concile a fait sien non pas le *modèle* concret de la communauté primitive, mais les *valeurs* et les *exigences* inhérentes à ce modèle et les a appliquées à la situation actuelle. Il a défini l'Église locale et l'Église universelle précisément comme « communion », une réflexion et une participation à l'ineffable communion qui, en Dieu, unit le Père, le Fils et l'Esprit.

Cette dynamique de *communion*, en effet, traverse d'abord toute la constitution de l'Église locale et universelle, et l'anime de l'intérieur. C'est pourquoi l'Église est communion de foi, d'espérance et de charité ; c'est une communauté qui participe au sacerdoce commun du Christ et à sa tâche de témoignage et d'animation chrétienne de l'ordre temporel.

Le fruit de cette communion ecclésiale est *l'égalité chrétienne radicale*, soulignée par Vatican II au sujet des laïcs : « Bien que certains, par la volonté du Christ, soient constitués docteurs et dispensateurs des mystères et pasteurs pour les autres, il existe néanmoins entre tous, une véritable égalité en ce qui concerne la dignité et l'action communes à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ » (*Lumen Gentium*, 32).

Cette dynamique de « communion » implique donc que toute l'activité de l'Église locale et universelle soit menée sous la bannière de *la coopération*, de *la collaboration* et de *la solidarité*. C'est un principe pratique pour l'apostolat des laïcs, pour leurs relations avec les pasteurs, pour leur travail avec les non-catholiques et les non-croyants. Elle marque les liens dynamiques des prêtres entre eux et avec les évêques, avec les laïcs et avec les religieux. Elle caractérise les relations des évêques entre eux et avec le Pape et les prêtres. Elle affecte directement, à tous les niveaux, les relations des religieux entre eux, avec les évêques, avec les prêtres diocésains et avec les laïcs. Elle guide toute l'action œcuménique et missionnaire des individus et des différentes communautés chrétiennes. Elle est ouverte à la plus vaste collaboration et coopération avec toutes les personnes de bonne volonté. Ainsi, tous les membres de la communauté chrétienne sont liés les uns aux autres par une *responsabilité commune*. Tous, en tant que membres actifs du Corps mystique du Christ, sont appelés à collaborer de manière responsable à l'action apostolique.

Références bibliographiques

AA 18; 23; 26, 27, 33.

Aa.Vv., *Lignes de renouvellement. Les Salésiens de Don Bosco aujourd'hui* Elle Di Ci, Turin-Leumann 1971.

ACGS 171.
AG 15, 23c; 35-41.
CD 7, 30; 33-35; 36.
GS 32d.
LG 13; 28; 30; 32c, 37d.
PC 15ab, 22-23.
PO 4; 6a; 7b; 9.
RDB VI 2.
SC 33.
UR 12.
Viganò E. *La Famille salésienne*, 10-11.

Art. 22. Coresponsables dans la mission

§1. Le Salésien Coopérateur se sent responsable de la mission commune et il l'accomplit selon ses propres conditions de vie, compétences et possibilités, en donnant son soutien fort. Il partage dans l'Association la coresponsabilité éducative et évangélisatrice. Chacun est tenu à participer aux réunions de programmation et d'évaluation des diverses activités, au choix des responsables. S'il est appelé à occuper des charges de responsabilité, il s'engage à s'en acquitter avec fidélité et esprit de service.

§2. Avec responsabilité et sens d'appartenance, chaque Salésien Coopérateur soutient l'autonomie économique de l'Association afin qu'elle puisse poursuivre sa mission.¹⁶

FICHE

Thèmes centraux

1. Le Coopérateur Salésien responsable de la mission commune
2. Solidarité économique

Clés de lecture

A. Si chaque Salésien Coopérateur /Salésienne Coopératrice se sent responsable de la mission commune, cela signifie que l'Association est porteuse de cette mission, et chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice en est un sujet actif en tant que membre de l'Association elle-même. La mission est commune, mais elle est accomplie par des *individus*, qui sont tenus d'agir non pas individuellement mais en communion, c'est-à-dire en tant que *co-responsables*.

L'article précise les *modalités* par lesquelles chaque Salésien Coopérateur et Salésienne Coopératrice accomplit la mission commune : « Selon ses conditions de vie, ses compétences et ses possibilités ». L'impossible n'est pas demandé aux associé.e.s, mais il

¹⁶ Cf. *Charte de l'identité*, 34-35.

est rappelé à chacun.e de faire ce qu'il/elle peut. Les mesures et procédures détaillées ne sont pas arrêtées; les unes et les autres sont laissées à l'inventivité et à la disponibilité de chacun.e en fonction de ses tâches dans la famille et au travail.

L'article indique également *deux domaines* dans lesquels chacun.e offre sa propre collaboration responsable : participation « dans un esprit d'initiative ». Concrètement, il s'agit de participer aux réunions de planification et de vérification des différentes activités et de choisir des responsables pour l'animation et le gouvernement. Ce sont deux secteurs cruciaux pour le bon fonctionnement de l'Association aux différents niveaux, pour la formation solide et à jour de ses membres et pour leur engagement apostolique salésien plus large et plus efficace.

Dans l'Association, le coordinateur ou la coordinatrice exerce sa responsabilité dans un esprit de service selon le principe de communion et de coresponsabilité. L'Association a choisi une gestion «collégiale » aux différents niveaux précisément sur la base du principe de communion et de coresponsabilité. Cela implique que chaque mission est effectuée en tant que service.

Ces principes sont évangéliques et indiqués par Vatican II en référence au ministère ordonné des évêques, des prêtres et des diacres et de ceux qui ont un mandat dans l'Église : les ministères ordonnés et institués doivent être exercés dans la « communion hiérarchique » et comme un service faisant autorité et qualifié au peuple de Dieu ; toute autre tâche doit être accomplie dans la « communion ecclésiale » et comme service aux autres. « Dans tous ceux qui l'accueillent avec foi et charité, le Christ a institué par le don de son Esprit une nouvelle communion fraternelle dans son Corps qui est l'Eglise, dans laquelle tous les membres se rendent des *services mutuels* entre eux selon les différents dons qui leur sont accordés ».

B. Dans la rédaction de divers projets de statuts et de règlement, Don Bosco a hésité entre demander que les cotisations obligatoires soient payées dans un délai déterminé ou inviter les gens à faire des dons librement.

Il a limité les engagements de collecte à au moins deux conférences annuelles, l'une proche de la fête de Marie Auxiliatrice, l'autre proche de celle de saint François de Sales. Ces dons seront adressés au Supérieur Général en soutien des œuvres promues par l'Association en suggérant que, dans les lieux où on ne peut constituer la Décurie et quand certains ne peuvent participer à la Conférence, l'offrande parvienne par le moyen le plus sûr et facile. (cf. RDB, VI, 3-4).

Le choix indiqué des *contributions libres* préserve la solution adoptée par le Projet de Vie Apostolique, même si des formes participatives d'adhésion concrète selon le choix de la Province sont admises.

L'article indique quelques raisons de soutenir ce choix :

- le sentiment d'appartenance à l'Association ;
- le sens de la coresponsabilité et de la participation de chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice;

- le sens de la solidarité exprimé par le titre de l'article : « solidarité économique ».

Dans l'article, on fait référence à la solidarité de l'Église primitive : un appel toujours stimulant et persuasif. Don Bosco, en effet, rappelait aux Coopérateurs/Coopératrices les gestes de solidarité des chrétiens de Jérusalem. Par-dessus-tout, nous voulons être en harmonie avec la pratique introduite par le Fondateur et conservée par la tradition salésienne ultérieure.

Les dons et les autres formes de financement (en vertu de sa personnalité juridique, l'Association peut acquérir et posséder des biens temporels) ne sont pas une fin en soi et encore moins sont faits ou administrés à des fins lucratives. Ils ont des objectifs très

spécifiques qui relèvent de la mission salésienne : le financement des Conseils dont le fonctionnement implique toujours des dépenses ; celles des différentes initiatives à différents niveaux : camps scolaires, participation à des rencontres, subventions, outils de connexion... enfin, les initiatives de solidarité de la Famille Salésienne.

L'article n'indique pas de *méthodes particulières*, uniformes pour l'ensemble de l'Association, à suivre pour le versement des contributions libres: selon le principe de subsidiarité, il laisse toute la liberté aux recommandations des Conseils aux différents niveaux.

Références bibliographiques

Jean Paul II, *Christifideles Laici*.

GS 32d.

LG 10b, 18, 24a, 32a.

Midali M., *Dans l'Église et en société avec Don Bosco aujourd'hui*, 298.

RDB IV 5.

RDB VI 2, 3, 4

Art. 23. Participation et liens avec les groupes de la Famille Salésienne

§1. Les Salésiens Coopérateurs, fidèles aux indications de Don Bosco à savoir que « les moindres forces, si elles se réunissent, deviennent puissantes. S'il est facile de rompre une corde seule, il est très difficile d'en rompre trois réunies »¹⁷, entretiennent la communion et la collaboration avec les autres groupes de la Famille Salésienne à travers la connaissance et l'information réciproques, l'aide mutuelle au plan spirituel et au niveau de la formation et en s'impliquant dans les engagements apostoliques communs, dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chacun.¹⁸

§2. La participation aux Conseils de la Famille Salésienne¹⁹, aux différents niveaux, et la liaison avec les structures pastorales de l'Eglise et les institutions civiles, favorisent la recherche commune de nouvelles initiatives. La mission salésienne promeut et témoigne de la richesse de l'héritage spirituel et apostolique reçu.

§3. Les Salésiens Coopérateurs se sentent proches de tous les groupes appartenant à la Famille Salésienne parce que tous ont hérité du charisme et de l'esprit salésien. Ils sont ouverts et favorisent toute forme de collaboration, particulièrement avec les groupes laïcs, dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chacun.

Fiche

Thèmes centraux

1. Collaboration avec la Famille Salésienne

¹⁷ Cf. RDB I

¹⁸ Cf. *Ibid* VI,1

¹⁹ Cf. *Ibid.*, 64

2. Des valeurs à promouvoir ensemble

Clés de lecture

A. Avec cet article, les horizons s'élargissent : l'attention passe de l'Association à la Famille Salésienne et se concentre sur la manière dont le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice et son Association mettent en œuvre la communion, la collaboration et la coresponsabilité dans le contexte de la Famille Apostolique fondée par Don Bosco.

A chaque don de Dieu correspond un engagement pour le rendre fécond au bénéfice des autres. L'appartenance à la Famille salésienne, en vertu d'un lien « vocationnel et apostolique », exige l'engagement de vivre en communion et de collaborer, à un niveau de coresponsabilité, avec les autres groupes.

La communion et la collaboration « avec les autres groupes et membres de la Famille Salésienne » doivent donc être réalisées avec tous et pas seulement avec certains. Il est clair cependant, que ces liens sont plus exigeants avec les groupes vocationnels et spécialement avec ceux fondés par Don Bosco lui-même. Avec ceux-ci, les Salésiens

Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices sont coresponsables de la vie du projet apostolique de Don Bosco, en tant que porteurs/porteuses de la vocation salésienne commune.

La coresponsabilité implique un mouvement réciproque de rencontre des parties concernées avec la mise en commun de leurs propres travaux et de leurs responsabilités respectives.

B. Au niveau de la communication et de la collaboration interpersonnelle, l'article énumère trois types de valeurs à promouvoir ensemble : « la connaissance et l'information réciproques, l'aide spirituelle et formatrice mutuelle, et l'implication dans des engagements apostoliques communs ».

La première valeur est la condition de base de toute collaboration qui se veut sincère et durable. Les différentes formes de rencontres expérimentées ces dernières années (Journées de spiritualité de la Famille Salésienne, Consulte de la Famille Salésienne...) entre les différents Groupes montrent à quel point la connaissance mutuelle, la richesse humaine et chrétienne des personnes, les initiatives apostoliques des Groupes étaient nécessaires. Tout cela crée une famille et nous rend visibles dans l'église et sur le territoire dans lequel nous sommes insérés.

Le profond sentiment d'appartenance à une seule Famille favorise la communication des richesses de chaque groupe afin qu'elles puissent devenir les richesses de tous. C'est la fidélité dynamique à l'Esprit et à ses dons, car la manière d'être de chaque groupe réalise la « cause commune » de la Famille Salésienne. Grâce à cette intercommunication, nous serons tous plus éclairés sur la vérité actuelle et l'authenticité du don fait à Don Bosco et des dons que, conformément à cela, le Saint-Esprit nous accorde également.

Dans leurs lettres circulaires à la Famille Salésienne, le Recteur Majeur, le P. Egidio Viganò d'abord, puis le P. Pascual Chavez ont vigoureusement mis en évidence les valeurs spécifiques que chaque Groupe peut apporter à la Famille commune. Il est beau et enrichissant de se sentir membre d'une Famille spirituelle où les différences variées apportent une clarification de l'identité et de la beauté de l'harmonie: non par la confusion ou l'écrasement des individus mais par l'émulation de chacun dans sa propre identité.

L'implication dans des engagements apostoliques communs est le domaine dans lequel la communion et la collaboration ont un impact considérable. La mise en œuvre de cette implication apostolique se fait pratiquement avec des initiatives orientées vers deux objectifs possibles: pour des activités d'intérêt salésien et pour un service plus riche aux Églises.

Dans cette avancée ensemble en tant que Famille Salésienne, il y a quatre objectifs concrets à atteindre « ensemble » : 1) revigorer notre connaissance de Don Bosco et, par conséquent, notre charité pastorale ; 2) l'évangélisation éducative des jeunes ; 3) privilégier la formation spécifique de chaque groupe et l'implication des laïcs; 4) une pastorale des vocations uniformisée.

Le courage pour faire le bien et la confiance dans les ressources positives deviennent les deux paroles clés de ce chemin, ensemble.

Pour le Recteur Majeur, Don Pascual Chavez, les Consultes locales et provinciales de la Famille Salésienne sont les instruments valables de communion. Leur donner une plus grande cohérence, c'est chercher la manière la plus appropriée de les réaliser, afin qu'elles ne soient pas seulement une opportunité d'échange d'idées et d'expériences mais surtout un outil pour réfléchir ensemble aux défis de la mission sur leur territoire et pour partager quelques lignes fondamentales de réponse que chaque Groupe s'efforce d'assumer en fonction de ses possibilités. Il s'agit aussi de rechercher des voies de collaborations souples et bien articulées dans des projets éducatifs et d'évangélisation, en particulier au service des jeunes.

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice ne peut, en même temps, appartenir à une autre association charismatique. Il/elle peut participer en tant que fidèle laïc, s'il/elle le souhaite, à des moments de prière, de spiritualité ou de détente, ou s'y engager en tant que Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice en le considérant comme un domaine de son apostolat. Ceci ne l'autorise cependant pas, d'ordinaire, à négliger les engagements associatifs tels que les réunions de programmation et de vérification au sein du centre local et les moments à forte valeur formatrice. Si tel était le cas, un entretien-dialogue avec le Coordinateur/la Coordinatrice et le/la Délégué/e de son Centre de référence serait nécessaire afin de planifier, avec discernement et souplesse, d'autres moyens de se connecter avec le Centre Local.

Références bibliographiques

ACG XVI 152.

ACGS 157 e 757, 5.

ACGS 174; 189.

Chavez V. P., Charte de Communion

Chavez V. P., Charte d'identité art. 21-22

Chavez V. P., Etrennes 2009.

Cost SDB 1984 art. 5; 19.

Statut des Anciens Elèves art. 9-27.

Viganò E. ,La Famille Salésienne, 21 et 24-27; 33-39.

§1. *Le Recteur Majeur de la Société de Saint François de Sales est le successeur de Don Bosco²⁰. Par volonté explicite du Fondateur, il est le Supérieur de l'Association et il y exerce les fonctions de Modérateur Suprême. Il en garantit la fidélité au Projet du Fondateur et en favorise la croissance.*

§2. *Dans son ministère, exercé aussi avec l'aide de son Vicaire ou du Coordinateur mondial, il s'appuie ordinairement sur le Conseil Mondial avec le Secrétariat Exécutif Mondial, surtout pour animer l'ensemble de l'Association et coordonner les initiatives de formation et d'apostolat.*

§3. *Les membres de l'Association nourrissent envers le Recteur Majeur des sentiments de sincère affection et de fidélité à ses orientations.*

Fiche

Thèmes centraux

1. Successeur de Don Bosco, Père et centre de l'unité de la Famille Salésienne
2. Supérieur de l'Association

Clés de lecture

A. L'article dédié au Recteur Majeur est placé de manière significative entre celui qui concerne toute la Famille, dans laquelle il est *Père et centre de l'unité*, et celui qui concerne les liens avec la Congrégation Salésienne.

En sa qualité de successeur de Don Bosco et de représentant de sa paternité charismatique, le Recteur Majeur a un lien identique d'ordre spirituel charismatique avec tous les différents groupes de la Famille Salésienne. À leur égard, il exerce le rôle de promoteur, d'animateur et de garant charismatique de l'unité de cette Famille et de sa fidélité au projet apostolique et à l'esprit du Fondateur.

« Le Recteur Majeur – dit l'article 126 des Constitutions des Salésiens de 1984 – est le successeur de Don Bosco, le Père et le centre d'unité de la Famille Salésienne. Sa préoccupation principale est de promouvoir [...] la fidélité constante des membres [SDB] au charisme salésien pour mener à bien la mission confiée par le Seigneur à notre Société ».

« Le Recteur Majeur de la Société de Saint François de Sales - en tant que successeur de Don Bosco - est l'animateur et le centre d'unité de la Famille Salésienne », peut-on lire à l'article 3 des Constitutions des Filles de Marie Auxiliatrice de 1982. « Il – énonce également l'article 111 – contribue, également avec les facultés qui lui ont été déléguées par le Saint-Siège, à maintenir vivante notre fidélité à Don Bosco ».

B. La « paternité » que le Fondateur a léguée à ses successeurs en héritage précieux, fait prendre à l'autorité du Recteur Majeur un visage salésien caractéristique, fait d'animation et de bonté, et oriente cette autorité au service total de la vocation des personnes et à la vitalité de l'Association. Ce n'est pas pour rien qu'il est qualifié de « ministère ».

L'article présente trois *manières* selon lesquelles le Recteur Majeur exerce ce ministère charismatique et juridique envers l'Association :

²⁰ Cf *Charte de l'identité*, 22; cf. *RDB V*, 3.

1. personnellement ou en collaboration avec le Vicaire ou le Coordinateur Mondial;
2. s'appuyer sur le Conseil Mondial avec le Secrétariat Exécutif Mondial;
3. le rendre présent, aux niveaux provincial et local, dans le ministère des Provinciaux et des Provinciales.

L'article indique également les fonctions du Recteur Majeur. Elles sont : garantir la *fidélité* de l'Association au Projet du Fondateur (ce Projet concerne l'identité de l'Association) ; promouvoir la *croissance* qualitative, en l'animant et en la stimulant; prendre soin de son *unité* interne, étant donné que l'Association a un caractère international et une physionomie fortement catholique; prendre soin de *sa communion et de sa collaboration* avec les autres Groupes de la Famille Salésienne et avec les organismes ecclésiaux.

C. En ce qui concerne le point de vue *juridique*, son rôle est différent en ce qui concerne les différents Groupes. Il est « visiteur apostolique » des Filles de Marie Auxiliatrice, dit l'article 111 des Constitutions FMA de 1982. Pour les Salésiens, il est le Supérieur et le Recteur Majeur et pour les Coopérateurs, il est le « Modérateur Suprême ».

Évidemment, il est lui-même le premier à savoir qu'il est le Supérieur des Salésiens *religieux* et des Coopérateurs *laïcs* ou prêtres *séculiers*, pour lesquels il gouverne et anime les deux groupes en tenant compte de leur nature très différente, à la lumière de la doctrine conciliaire et en respectant la part d'autorité que le Projet de Vie Apostolique reconnaît aux Conseils et au Coordinateur/à la Coordinatrice aux différents niveaux. En tant que Modérateur Suprême de l'Association, le Recteur Majeur a un pouvoir ordinaire de gouvernement qu'il exerce selon le droit, sur l'Association entière, sur ses Conseils, ses Centres et ses membres.

Cette fonction juridique de Supérieur réalise, au niveau opérationnel, son rôle charismatique de Père et de centre de la Famille spirituelle de Don Bosco.

Le Conseil Mondial est un organisme constitué initialement en 1974 en tant que Consulte mondiale (pour l'animation du Recteur Majeur dans l'Association avec l'approbation *ad experimentum du Nouveau Règlement*. Des membres de droit et des membres élus et nommés y participaient; ils avaient une tâche de subsidiarité envers le Recteur Majeur comme il a été dit, dans la gouvernance et l'animation mondiale de l'Association. À la fin du mandat de sept ans des membres de la deuxième Consulte, un troisième a été formé, composé d'un nombre restreint de consultants mondiaux et de certains chargés de préparer le IIème Congrès mondial et de procéder, par le biais de commissions, à la révision du Nouveau *Règlement*.

Depuis 2007, avec l'approbation *ad experimentum* du *Projet de Vie Apostolique*, la Consulte est devenue Conseil Mondial et en tant que tel est un organe collégial de gouvernement, comme le sont les Conseils Provinciaux et Locaux. C'est un organisme d'aide directe au Recteur Majeur pour l'animation et la gouvernance de l'Association avec une portée mondiale. Il a une double tâche:

1. Animer toute l'Association;
2. Coordonner les initiatives de formation et d'apostolat. Le Délégué Mondial SDB et la Déléguée Mondiale FMA font partie de droit du Conseil Mondial.

Par *animation*, nous entendons une activité qui fait grandir, de l'intérieur, la participation et le sentiment d'appartenance. Elle s'actualise à travers un processus mis en œuvre, qui tend à renforcer la coresponsabilité en tant qu'expression d'une conscience mature. Elle suppose la capacité de dialogue, une attitude d'écoute, de communication et de discernement. L'animation salésienne est essentiellement spirituelle et se qualifie simultanément comme vocationnelle et pastorale.

En ce qui concerne l'importance et les modalités de la *coordination*, il faut garder à l'esprit l'indication de *Gaudium et Spes* : « Les diverses associations catholiques internationales peuvent servir à bien des égards à l'édification de la communauté des peuples dans la paix et la fraternité ». Pour cela, elles devront les renforcer en augmentant le nombre de coopérateurs/coopératrices bien formé.e.s, avec les soutiens nécessaires et par une « coordination » adéquate des forces. De nos jours, l'efficacité de l'action et la nécessité du dialogue exigent que les entreprises soient communes. De plus, « de telles associations contribuent grandement à insuffler ce sens universel qui convient si bien aux catholiques et à former une conscience universelle de responsabilité et de solidarité ». Coordonner au niveau mondial, veut dire ne pas se substituer aux forces apostoliques opérant aux niveaux inférieurs ou en niveler les initiatives, mais s'assurer que ces forces convergent, afin de construire un ensemble cohérent pour atteindre plus efficacement la finalité et les objectifs de l'Association.

Références bibliographiques

ACGS 46.
CIC can. 622.
Const SDB (1984) art. 126, 127.
Const FMA (1982) art. 3, 111.
Const VDB (1878) art. 99.
GS 90a.
NR art. 34 § 1.
RDB V 3.
Reg SDB 1984 art. 147.
RVA art. 42 § 2, 44 § 1, 45 § 2 et 3, 47 § 1 et 3.

Art. 25. Liens particuliers avec la Société de François de Sales et avec l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice
--

L'Association des Salésiens Coopérateurs a avec la Société de Saint François de Sales “un lien d'union stable et sûr”, et des liens charismatiques particuliers avec l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice.

Chaque communauté salésienne (SDB et FMA), tant provinciale que locale, se sent impliquée dans le devoir, souhaité par Don Bosco, de “soutenir et développer” l'Association, de contribuer à la formation de ses membres, de faire connaître et de promouvoir leur Projet de Vie Apostolique.

FICHE

Thèmes centraux

1. Des liens sûrs et stables avec les Salésiens de Don Bosco
2. Liens charismatiques avec les Filles de Marie Auxiliatrice

Clés de lecture

A. L'article reflète une volonté précise et incontestable du Fondateur. Cette volonté a été interprétée avec autorité par le Chapitre général des Salésiens : « 1) nous pensons être le lien sûr et stable expressément désiré par Don Bosco pour garantir l'unité dans le même esprit d'efficacité apostolique dans la mission commune, la vitalité pérenne dans l'Œuvre qu'il a fondée, la force et l'enthousiasme vocationnel dans la renaissance d'un vaste mouvement organique de salut des jeunes pauvres ou en danger [...] ; 2) nous pensons devoir être de plus en plus le moteur de ce mouvement apostolique de baptisés qui, dans l'esprit de Don Bosco, se mettent entièrement au service de l'Eglise pour le salut de la jeunesse ».

La Société Salésienne, par la volonté du Fondateur, a, dans la Famille, « un rôle spécifique de responsabilité » – dit l'article 5 de ses Constitutions – « de maintenir l'unité de l'esprit, de stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle pour un enrichissement mutuel et une plus grande fécondité apostolique ».

B. Fidèle à la pensée du Fondateur, le Chapitre Général Spécial des Salésiens a fait sienne une déclaration adressée aux Coopérateurs/Coopératrices par le Recteur Majeur de l'époque, Don Ricceri : « Puissiez-vous devenir des collaborateurs/collaboratrices conscients/conscientes, intégraux/intégrales, à nos côtés, non en-dessous de nous ; non seulement des exécuteurs/exécutrices dociles et fidèles, mais capables de responsabilité apostolique ». Cela permettra « d'établir, à tous les niveaux, une relation de vraie fraternité qui constitue désormais le nouveau mode de vie salésienne au sein et à l'extérieur des communautés éducatives »

C. Des liens « charismatiques spéciaux » dus à une réciprocité profonde et vitale existent entre les Filles de Marie Auxiliatrice et l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices. A travers les Déléguées, elles animent les Centres établis près de leurs œuvres, d'une manière tout à fait égale à celle des Délégués SDB. Sur cette base, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice entre directement dans la vie et dans les activités de nombreux Centres et dans l'organisation de l'Association à différents niveaux, avec la participation de ses propres Déléguées.

Depuis 1953, les Filles de Marie Auxiliatrice animent directement les Centres des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices. Les relations entre les SDB et les Déléguées FMA sont guidées par un esprit de fraternité salésienne et par les normes contenues dans le *Projet de Vie Apostolique*. Depuis 1970, une convention a réglementé les relations entre Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice en ce qui concerne l'animation de l'Association. Depuis 2007, la même Association a convenu avec les Délégués et les Déléguées, par l'intermédiaire du Recteur Majeur qui les a déléguées à la Mère Générale des FMA, les modalités de leur service d'animation au sein de l'Association.

Les articles prennent en considération les arguments suivants : l'engagement des deux Instituts à observer, en ce qui les concerne, le *Projet de Vie Apostolique* de l'Association ; la vie des Centres : leur fusion ou suppression, leur entente et leur collaboration avec les Centres proches, leur appartenance à leur propre regroupement provincial; Délégués et Déléguées: nomination, relations mutuelles en référence aux

Centres et aux Conseils; nomination du Délégué SDB et de la Déléguée FMA au Conseil mondial et au Secrétariat exécutif mondial par le Recteur Majeur (pour la FMA, sur recommandation de la Mère Générale); compétence du Recteur Majeur et de la Mère Générale dans la mise en œuvre et l'interprétation des articles relatifs aux Délégués et Déléguées.

Références bibliographiques

ACGS 732, 734, 742, 743.
Chavez V. P., *Charte de Communion*
MB V 692; VII 611; X 663; XI 85.
NR 25 § 2.
RDB II; V, 3-6; VI, 1.
Règlements SDB 38.

Art. 26. Le service apostolique des Délégués et Déléguées
--

§1. Dans l'Association les Délégués et Déléguées, à tous les niveaux, font partie de droit des Conseils respectifs avec voix délibérative et assurent «le lien d'union sûre et stable» avec l'esprit salésien en partageant l'expérience charismatique et spirituelle du Fondateur.

Dans une fidélité créative à Don Bosco, ils/elles sont engagé(e)s à offrir leur contribution spécifique aussi bien dans la participation que dans la prise de décisions collégiales de l'Association.

§2. Ils/elles stimulent la responsabilité des Conseils et en sollicitent l'autonomie organisationnelle, dans la communion charismatique avec la Société de Saint François de Sales et avec l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice.

§3. Ils/elles offrent un service de guide spirituel, éducatif et pastoral pour soutenir un apostolat plus efficace des Salésiens Coopérateurs sur le territoire.

FICHE

Thèmes centraux

1. Qui ils sont
2. Le rôle du Délégué SDB et de la Déléguée FMA
3. Les responsables à différents niveaux

Clés de lecture

A. Les Délégués et les Déléguées sont membres de la Congrégation Salésienne et de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice.

Le Délégué ou la Déléguée s'insère de façon responsable et collégiale dans le Conseil avec une tâche spécifique : la formation apostolique salésienne des Salésiens

Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices.

Pour cela, selon les normes du Conseil, le Délégué ou la Déléguée doit: être formé.e pour cet engagement ; être fidèle à la doctrine et à l'esprit de l'Église ; être capable de nourrir la vie spirituelle des laïcs et leur sens apostolique ; être capable de conseiller les laïcs/laïques avec sagesse en les aidant dans leurs activités apostoliques et en encourageant leurs initiatives ; être capable de dialoguer avec eux/elles pour rendre leur mission plus efficace; être une personne qui estime les œuvres apostoliques des laïcs/laïques et les promeut.

Particulièrement, il est conseillé aux religieux et aux religieuses de se consacrer volontiers à la promotion des œuvres des laïcs/laïques selon l'esprit et les règles qui leur sont propres.

B. Les Délégués et Déléguées sont appelé.e.s à stimuler la vitalité au sein de l'Association.

Cela se réalise en attirant l'attention des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices sur:

- la nature et le but du groupe, puisqu'il s'agit d'un groupe ecclésial ;
- les motivations d'appartenance, le partage des responsabilités, les engagements spécifiques requis dans chaque rôle ;
- le style particulier de gouvernance ;
- l'authenticité salésienne ;
- l'engagement apostolique ;
- le fait de vivre la spiritualité du « Da mihi animas ».

Aider l'individu et le groupe dans la croissance vocationnelle sera un engagement prioritaire de leur animation. Mais surtout, le Délégué ou la Déléguée doit être conscient.e que son action d'animation vise à « faire grandir » les Coopérateurs/Coopératrices, surtout les responsables, en les aidant à découvrir leurs talents pour les mettre à disposition de tous/toutes.

En outre, les Délégué.e.s sont le lien de communion entre la communauté religieuse et les Coopérateurs/Coopératrices. De nombreuses difficultés, entre les Coopérateurs/Coopératrices et la communauté religieuse, sont dues au manque de communication, avec les problèmes de malaise réciproque qui en résultent.

Le Délégué ou la Déléguée facilite les relations fraternelles et apostoliques entre la Communauté et l'Association.

• **Co-responsable de la formation apostolique salésienne.**

Le Délégué ou la Déléguée est défini.e comme un **formateur/une formatrice** en ce qui concerne l'aspect salésien et apostolique. Formateur/formatrice est le terme qui convient le mieux à ses fonctions. Il/elle est un guide spirituel, de prière, d'apostolat. Il/elle est ou doit être un.e expert.e dans ces domaines.

Le Délégué ou la Déléguée s'occupera, de façon co-responsable avec le Conseil et le/la responsable de la :

- formation humaine du Coopérateur/de la Coopératrice ;
- formation chrétienne et ecclésiale ;
- formation salésienne.

Don Bosco a voulu que l'Association se distingue par sa charité active, au centre de laquelle est placé le « Da mihi animas » comme un engagement inlassable pour le salut des jeunes et comme recherche de l'intériorité apostolique.

La présence du Délégué ou de la Déléguée doit assurer la salésianité et l'engagement apostolique des individus et de l'Association.

Sa tâche ne se développe pas seulement dans les moments formels de formation (telles que la direction spirituelle et les interventions planifiées), mais aussi dans le climat fraternel de confiance et dans les conditions externes de la vie de prière et de communion.

C'est la tâche des Délégué.e.s de chaque niveau d'accompagner et d'animer le service de formation des autres Délégué.e.s. Le Délégué ou la Déléguée, en tant que membre des Conseils aux différents niveaux, participe aux décisions à prendre et apporte sa contribution tout au long du processus de discernement. D'où l'obligation d'être présent.e aux réunions du Conseil, sans prétendre par lui-même/elle-même à des tâches propres au Coordinateur ou à la Coordinatrice et au Conseil lui-même ou de la présidence des réunions. De plus, les Délégués provinciaux ou mondiaux ou les Déléguées provinciales ou mondiales rendent visite aux Centres des Coopérateurs/Coopératrices et prennent soin de leur parcours de formation.

C. La nomination du Délégué ou de la Déléguée a lieu :

- au niveau local et provincial: par le Provincial ou la Provinciale, après avoir entendu l'avis du Conseil des Coopérateurs/Coopératrices concerné;
- pour la Consultation régionale : par le Conseiller régional pour les SDB, par la Conférence interprovinciale pour les FMA ;
- pour le Conseil Mondial, par le Recteur Majeur pour les SDB, par le Recteur Majeur sur proposition de la Mère Générale pour les FMA.

• ***Le délégué laïc/la déléguée laïque et le délégué prêtre diocésain : un cas particulier***

Lorsque le Centre n'est pas érigé près d'une œuvre des SDB ou des FMA, le Provincial peut nommer un coopérateur/une Coopératrice dûment formé.e en tant que délégué.e local.e. Il existe aujourd'hui, des Délégué.e.s Coopérateurs/Coopératrices.

Les Coopérateurs curés diocésains ou les diacres permanents sont les personnes auxquelles penser le plus facilement, compte-tenu de leur préparation théologique et pastorale. Mais cela n'exclut pas la possibilité que des Délégués Coopérateurs laïcs/Déléguées Coopératrices laïques bien préparé.e.s puissent être nommé.e.s.

L'exigence demandée pour ce type de Délégué.e est une préparation adéquate, en particulier dans la salésianité et dans l'apostolat.

Sa nomination est faite par le Provincial selon la même procédure que celle requise pour les Délégués SDB.

Il convient que la nomination du Délégué Coopérateur/de la Déléguée Coopératrice soit portée à la connaissance de l'Evêque, compte tenu du fait que le Centre est érigé avec sa permission.

En tant que Délégué.e, il/elle doit être invité.e à participer aux réunions des Délégué.e.s du groupement provincial.

Le Délégué/la Déléguée, qui n'est pas SDB ou FMA, assume son rôle de la même manière que les Délégués SDB ou Déléguées FMA, à l'exclusion - s'il s'agit d'un laïc/d'une laïque - des fonctions sacerdotales qui ne lui incombent pas.

Il est important que le Délégué laïc/la Déléguée laïque prenne soin de respecter les attributions propres au Coordinateur/à la Coordinatrice et aux autres membres du Conseil, et il/elle ne doit pas accumuler en lui/elle les responsabilités qui appartiennent à différentes

fonctions. Le fait d'être laïc/laïque et Délégué.e ne le/la place pas dans une position de supériorité par rapport aux autres membres du Conseil.



Chapitre V



APPARTENANCE ET FORMATION DU SALÉSIEN COOPÉRATEUR ET DE LA SALÉSIENNE COOPÉRATRICE

*«Que le Seigneur vous fasse
croître et abonder
dans l'amour que vous avez les uns envers les autres, et envers tous :
pour rendre vos cœurs fermes et irréprochables dans la sainteté
devant Dieu notre Père» (1 Th 3,12-13).*

Après avoir demandé à Dieu de lui accorder de retourner à Thessalonique pour revoir les destinataires de la lettre (cf. 3, 11), Paul intercède pour eux : « Que le Seigneur vous fasse alors grandir et abonder dans l'amour réciproque et pour tous, comme nous le sommes aussi pour vous ». Ils ont déjà donné la preuve d'un amour engagé, mais il reste encore un long chemin à parcourir. L'objet de l'intercession est la croissance et la surabondance dans l'amour réciproque et pour tous ; en tant que modèle, Paul indique une fois encore son propre amour pour eux, fait de dévouement inconditionnel et de soins attentionnés.

Paul fait ensuite une autre demande qui est liée à la précédente parce qu'elle indique la motivation : « rendre vos cœurs fermes et irréprochables dans la sainteté, devant Dieu notre Père, au moment de la venue de notre Seigneur Jésus avec tous ses saints ». Le regard se tourne ici vers le moment de la seconde « venue » (*parousie*) du Seigneur Jésus, qui sera escorté par ses saints, c'est-à-dire par les foules angéliques. Paul demande à Dieu, en vue de cet événement, de rendre leur cœur ferme et irréprochable dans la sainteté qu'ils ont déjà reçue dans le baptême. Cela doit avoir lieu « devant Dieu le Père ». Un véritable amour fraternel qui s'ouvre à tous, même à ceux qui ne font pas partie de la communauté, représente la meilleure préparation et la garantie la plus solide pour la rencontre décisive du dernier jour. L'attente de la venue finale du Christ ne consiste donc pas en une attente paresseuse mais en un engagement constant pour construire de nouvelles relations basées sur l'amour. Dans cette prière qui clôt la première partie de la lettre, ces attitudes d'amour, de sainteté et d'irréprochabilité sont mises en évidence.

Pour nous aussi, l'appartenance à l'Association doit déclencher un nouveau dynamisme qui porte vers des progrès continus dans la relation avec Dieu et avec les frères et sœurs. Le don de Dieu, bien que totalement gratuit, n'exclut pas mais exige la collaboration de l'homme. En d'autres termes, Dieu ne se sert pas de l'homme comme d'un instrument passif ; au contraire, le fait qu'Il intervienne d'abord sert à renforcer chez l'homme l'exercice de sa propre liberté et de sa créativité. L'adhésion au Christ et à la communauté est le chemin magistral vers un développement intégral de la personne humaine.

Tout cela nécessite un parcours de formation.

L'appel seul du Seigneur à être Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice ne signifie pas que l'on possède déjà toutes les exigences depuis le début et que l'on a développé toutes les conditions requises ; cela ne signifie pas non plus que l'on vit déjà suffisamment les exigences que cela implique.

La vocation à être Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice est une invitation à se mettre en marche pour développer progressivement la vie baptismale en s'engageant dans la réalisation de la mission salésienne et en vivant l'esprit de Don Bosco. Cette vocation de Coopérateur/Coopératrice est originale dans son identité, elle est riche de son contenu, elle est engageante dans ses exigences.

Avec le nouveau *Projet de Vie Apostolique*, l'Association a revu les Orientations Générales et les Indications pour la Formation des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices. Les connaître renforce le sentiment d'appartenance. Mais le PVA laisse la place à l'initiative locale de façon à ce que le programme de formation puisse répondre davantage à la très grande diversité des situations tant des personnes que de l'Association.

En conclusion, la formation est une affaire *personnelle* : chacun.e prend sur lui/elle la responsabilité de se former selon ses responsabilités. De manière réaliste, il/elle n'en demandera pas plus, même en terme de formation, que ce que chacun.e est capable de s'engager à faire généreusement.

Ce chapitre illustre le chemin vocationnel que chaque Coopérateur/Coopératrice doit suivre personnellement pour que mûrisse son identité d'apôtre séculier salésien. Ce parcours comprend trois étapes successives :

- Une préparation préalable et pratique;
- l'entrée dans l'Association par la Promesse;
- la fidélité quotidienne et progressive à sa propre vocation et à l'engagement qu'elle implique.

Cet itinéraire est soutenu et animé par un sentiment vivant et profond d'appartenance à l'Association.

Art. 27. Entrée dans l'Association

§1. *L'engagement à devenir Salésien Coopérateur exige un choix personnel, libre, graduel, motivé, mûri sous l'action de l'Esprit Saint et accompagné par les responsables.*

La personne, qui désire faire partie de l'Association, accepte un processus de formation qui doit répondre aux contenus fondamentaux du Projet de Vie Apostolique et qui tient compte de son expérience personnelle. Ainsi une formation institutionnelle et en même temps personnalisée est garantie. Un tel itinéraire sera adapté par les responsables de l'Association.

§2. *Quand l'aspirant a atteint une assimilation suffisante du charisme salésien reconnue par les responsables du Centre Local, il présente sa demande d'admission. L'âge de la majorité est requis.*

§3. *L'appartenance à l'Association débute avec la Promesse Apostolique personnelle par laquelle l'aspirant exprime sa volonté de vivre les engagements du Baptême à la lumière du Projet de Vie Apostolique.*

Fiche

Thèmes centraux

1. Dimension du choix et de l'appartenance
2. La formation: initiale et permanente

Clés de lecture

Le premier paragraphe souligne la condition de base pour devenir Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice: un libre choix. Cette expression, apparemment évidente, nous fait réfléchir sur ce que signifie parler de liberté de choix. Cela implique d'en vérifier les conditions à la fois au commencement, mais aussi au cours de sa vie et voilà pourquoi les adjectifs « motivé et graduel » sont ajoutés.

S'il est vrai que l'engagement du Coopérateur/de la Coopératrice est de répondre à une vocation, (art.2 PVA), il est tout aussi nécessaire qu'il/elle se sente appelé.e à une vie de foi car, à l'origine du libre choix, il y a un appel intérieur de l'Esprit souvent médiatisé par des figures humaines de Salésiens, de FMA ou de Coopérateurs/Coopératrices. Au début, nous nous posons la question de savoir « que faire » pour être Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice. Généralement, la réponse consiste à collaborer et à actualiser le projet éducatif et pastoral de Don Bosco. Mais il y a des arguments sous-jacents, il y a des sujets encore plus complexes: être Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice signifie assumer un mode de vie conforme à l'Evangile, participer à la mission de l'Eglise, vivre une vie de foi engagée dans la vie quotidienne. Donc, à côté de la dimension du « faire », celle de l'« être » est mise en évidence: percevoir Dieu comme Père, aller à la rencontre du Christ, le Fils unique, vivre en union avec l'Esprit Saint. À partir de là, nous comprenons comment le choix développe

une dimension intérieure profonde qui se base non seulement sur l'action en faveur des jeunes pauvres, mais aussi sur une vie évangélique globale.

Pour cette raison, l'acceptation d'un parcours de formation progressive, résultat de l'expérience, est requise. Un cheminement qui fait découvrir comment la vraie valeur de l'homme réside dans la qualité de sa vie chrétienne, que l'homme accompli est le « saint » et non la célébrité humainement et historiquement définie.

Dans le processus de maturation, la formation joue un rôle important : la formation initiale se base tant sur des rencontres organisées qui visent à approfondir la connaissance du charisme salésien que sur le Magistère de l'Église et Salésien. L'expérience de la vie associative des autres Coopérateurs/Coopératrices a aussi, de toute façon, un poids significatif dans la formation initiale : tant il est vrai que c'est la vie qui forme, vu que nous sommes constamment appelé.e.s à la reconversion du cœur, à corriger notre comportement à la lumière de l'Évangile. La force nous est donnée aussi par les frères et sœurs qui partagent notre même chemin : si la réponse à la vocation est personnelle, le chemin de croissance et de maturation est sans aucun doute favorisé par la confrontation, par la rencontre, par la mise en commun des difficultés, des doutes, des succès et des expériences. Pour cette raison, chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice est invité.e à un processus d'auto-formation tout au long de sa vie, à une croissance constante, à un approfondissement de sa vie intérieure à la lumière de la Parole et en harmonie avec le Projet de Vie Apostolique.

Arriver à faire la Promesse est un premier but qui peut être atteint en prenant pleinement conscience des engagements associatifs et de l'appartenance à la Famille Salésienne. C'est le moment où, par un geste public, l'Aspirant.e prend la décision de s'engager, après avoir parcouru un chemin initial de formation et de maturation d'un idéal à atteindre.

La Promesse doit aussi être comprise comme un acte d'humble abandon au Seigneur : chaque aspirant.e, bien que conscient.e de sa propre fragilité, a confiance dans l'infinie miséricorde du Père, dans l'amour salvifique du Fils, dans les dons de l'Esprit et dans la puissante intercession de Marie. Il/elle est également conscient.e que d'être inclus.e dans une Association, le/la soutiendra et le/la reconfortera sur le chemin ; c'est pourquoi il/elle vivra avec joie le sentiment d'appartenance et sera prêt.e à servir les autres.

Références bibliographiques

Actes II *Conférence des Jeunes Coopérateurs Salésiens*; dans *Coopérateurs* (décembre 1982) 769

Chávez V. P., *Charte d'Identité*, 38 - 42

ChL 57 - 59

Commission Episcopale pour les Laïcs, *Les Associations de laïcs*. Note pastorale de la Commission Episcopale pour les laïcs, 1993, 37 – 43.

MB VII 885; XI 545.

RDB V 1.

Viganò E., *L'Association des Coopérateurs salésiens*, 21s.

Art. 28. Valeur de l'appartenance

§1. Les Salésiens Coopérateurs sont conscients que l'appartenance à l'Association nourrit une expérience de foi et de communion ecclésiale. Elle représente, en outre, un élément vital pour le soutien de leur propre vocation apostolique.

§2. L'appartenance nécessite des signes concrets qui s'expriment aussi bien par la participation active à la vie de l'Association que par une présence adaptée à la réalité de vie et à l'engagement professionnel du Coopérateur.

FICHE

Thème central

1. L'appartenance : valeur formelle et spirituelle

Clés de lecture

L'appartenance à n'importe quelle association humaine et sociale présuppose quelques aspects formels qui sont explicités par la formulation d'une demande, par son acceptation par la structure organisationnelle de l'association, par l'insertion du nouveau membre dans la vie et les œuvres de l'association.

Pour les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices aussi, certains moments formels sont respectés: l'aspirant.e demande à être accueilli.e dans un Centre Local et, par là même, entre dans un regroupement provincial. Après un parcours de formation initiale, l'aspirant.e jugé.e apte, prononce la Promesse officielle et entre, lors d'une cérémonie publique, dans l'Association pour en faire partie.

Mais, à côté de ces aspects formels, d'autres motivations sont évaluées de manière adéquate. Tout d'abord, l'aspect vocationnel : si devenir Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice, c'est répondre à un appel du Seigneur, il est fondamental de ne pas oublier cette initiative divine au cours de sa vie associative. Elle s'inscrit dans la volonté de suivre le Christ selon l'exemple fascinant que la figure de saint Jean Bosco a exercé sur l'aspirant.e. Nous nous reconnaissons dans la même passion pour les jeunes pauvres, abandonnés et marginalisés à qui nous voulons dédier notre action éducative et notre témoignage de chrétien.ne convaincu.e.

Pour cette raison, chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice partage son amour pour les jeunes avec d'autres hommes et femmes attiré.e.s par le charisme de Don Bosco et il/elle se sent partie intégrante de la même famille spirituelle.

L'appartenance a de multiples conséquences. Elle implique une vie de communion avec les autres associé.e.s, le partage d'un même esprit, la collaboration dans une mission commune qui se traduit par des actions adaptées aux réalités et aux exigences d'un territoire spécifique. Elle s'exprime par une participation active et joyeuse à des initiatives importantes, mais aussi plus simples et plus quotidiennes. La fidélité se manifeste tant par sa présence aux réunions mensuelles qu'aux rencontres provinciales et nationales où la « visibilité » associative joue un rôle important. De plus, la communion entre tous/toutes les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices leur fait ressentir qu'ils/elles sont inséré.e.s dans le même « corps » vivant comme c'est le cas pour l'Église dans laquelle tous/toutes les baptisé.e.s vivent leur appartenance en tant que frères et sœurs dans le Christ Seigneur.

Se considérer inséré.e dans une réalité dynamique et en continuelle croissance permet de rêver grand, d'échanger des expériences enrichissantes, d'élaborer des projets pastoraux significatifs pour son propre territoire dans la conscience de ne jamais être seul.e mais de pouvoir compter sur une fraternité spirituelle et humaine d'une grande profondeur.

Ces liens de communion doivent aussi être renforcés par un engagement de prière constante qui s'exprime tant dans la confiance quotidienne de l'Association en la miséricorde de Dieu et

dans la direction maternelle de Marie, que dans le partage au Centre local de moments de réflexion, de célébration eucharistique, de temps d'adoration qui augmenteront la fraternité et aideront à aplanir les inévitables problèmes humains qui sont trop souvent à la base de tensions et de malentendus.

Le fruit le plus précieux d'une appartenance vécue pleinement est la joie : non pas une bonne humeur superficielle et passagère, mais une joie profonde qui se greffe et trouve ses racines dans la foi partagée et réalisée dans l'action en faveur des jeunes.

Références bibliographiques

ChL 63

François, *Evangelii Gaudium*, 274

Art. 29. Responsabilité et initiatives pour la formation

§1. Les Salésiens Coopérateurs sont les premiers responsables de leur propre formation humaine, chrétienne, salésienne et professionnelle.

§2. L'Association promeut et soutient la formation individuelle et de groupe, à travers l'action de Salésiens Coopérateurs qualifiés, de Délégués et de Déléguées, et d'autres membres de la Famille Salésienne.

FICHE

Thèmes centraux

1. Responsabilité et dimension de la Formation.
2. Initiatives pour la Formation.

Clés de lecture

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice est le premier/la première responsable de sa formation et l'Association le/la soutient tant par la formation personnelle que celle du groupe.

Trois dimensions peuvent être énumérées qui sont à prendre en compte dans la formation:

1 – *la formation humaine et professionnelle* : le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice assume la condition vocationnelle de son propre état en vertu du Baptême et de l'invitation au « *suis-moi* » de la Promesse par laquelle il/elle s'engage de manière responsable sur le chemin de la formation permanente de la foi pour nourrir et faire mûrir sa vocation dans le processus permanent des nombreux et différents changements de vie dans la société de plus en plus sécularisée.

2 - *La formation chrétienne* : avant tout, il est nécessaire de pratiquer une foi vivante « personnelle » d'attachement à Jésus et à l'Eglise, nourrie de la foi « dynamique » de l'Eglise, comme les sarments qui sont attachés à la vigne. En effet, la croissance ne peut être individuelle, vécue en dehors de l'immense assemblée des croyants, mais de type communautaire comme réponse positive aux trois appels inséparables qui nous appellent à la source du Seigneur : « Viens ! », « Écoute ! », « Va ! ».

3 – *La formation salésienne* : le charisme du fondateur Don Bosco et la pastorale sur le rôle des laïcs sont assurés aux Conseils et aux Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices par les partages d'expériences vécues en tant que Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices (réunions, réflexions, lectures, etc.) et par les aides à la formation associative avec lesquelles ils/elles grandissent et réalisent, à travers des figures qualifiées parmi les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, Délégués/es et autres membres de la Famille Salésienne, leur engagement personnel de service apostolique soutenu et accompagné par le Centre avec une attention particulière envers les jeunes et les pauvres.

Références bibliographiques

François, *Evangelii Gaudium*, 169-171.

GS 4a, 11°

RDB VI, 4

Viganò E., *La famille salésienne*, 30-32

Orientations et indications pour la formation du Salésien Coopérateur, Rome 2015

Art. 30. Fidélité aux engagements pris

§1. *Avec la Promesse Apostolique, le Salésien Coopérateur répond à une vocation qui dure toute la vie et qu'il exprime dans le quotidien par le témoignage, l'apostolat, les formes diverses de service. Il se met avec disponibilité au service de la mission de l'Eglise, en vivant le charisme salésien avec authenticité. Il s'engage avec un esprit de*

service aux initiatives mises en œuvre par d'autres organisations ecclésiales, religieuses et civiles. Sa fidélité est soutenue par l'affection et par la solidarité des membres de l'Association et de la Famille Salésienne.

§2. *Pour consolider la valeur d'appartenance à l'Association –et à travers elle à la Famille Salésienne- les engagements associatifs assumés par la Promesse Apostolique seront renouvelés selon les modalités les plus opportunes établies par le Règlement.*

FICHE

Thèmes centraux

1. Engagement apostolique
2. Fidélité

Clés de lecture

- A.** Être Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice est une réponse vocationnelle libre, basée sur l'appel d'adhésion baptismale au projet apostolique voulu par Don Bosco.

Pour toute la vie, l'engagement et la fidélité apostolique du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice sont étroitement liés et ont leur pleine efficacité dans la réponse au don reçu du Seigneur pour l'Église.

Conscient.e.s qu'être Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice n'est pas un titre honorifique, et conformément à ses capacités et conditions :

- ils/elles vivent leur foi et leur vie spirituelle dans la conscience qu'elles ne peuvent être déconnectées de la vie *quotidienne*;
- ils/elles développent l'engagement baptismal en tant que disciples du Christ et membres de l'Église, en gardant à l'esprit tant l'aspect divin que l'aspect humain ;
- ils/elles vivent l'Évangile du Christ, dès leur appel, en assimilant l'esprit et la méthode éducative à l'école de Don Bosco ;
- ils/elles s'insèrent dans l'Église et dans l'Association avec disponibilité et attitude de service tant dans la paroisse que dans le diocèse;
- ils/elles attachent une importance particulière à la participation, au soutien de la pastorale ecclésiale ;
- ils/elles témoignent en soutenant les valeurs de la foi dans le style salésien, en étant de vrai.e.s apôtres missionnaires à la responsabilité chrétienne dans la famille, dans le travail et dans l'accomplissement de leur devoir social et civil.

B. Les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices se soutiennent mutuellement uni.e.s sur le chemin de la foi, pour développer l’engagement et les dons humains, personnels, spirituels, doctrinaux avec :

- fidélité aux engagements demandés aux membres de la Famille Salésienne, en créant des environnements aimants et des Communautés vivantes, au service de la jeunesse pauvre, à la manière de Don Bosco. Dans l’esprit éducatif, ils/elles mettent en pratique la compassion de Jésus et le cœur de Don Bosco.

- fidélité à l’Église, à la communauté religieuse et au Centre d’appartenance, en vivant le Baptême et la Promesse de fidélité à leur vocation avec une identité précise dans la Famille salésienne.

- fidélité au vrai sens de la Parole qui contraste avec le sens de la société moderne qui entend revendiquer et exalter l’individualisme et le libertinage.

- fidélité à Dieu, non égocentrique, mais qui s’ouvre à l’autre, confiant que Dieu est Père, dans les nombreuses situations de l’histoire personnelle : succès, victoires sur les tentations, échecs, chutes et trahisons.

- fidélité à la vie chrétienne commencée avec le baptême. Le Seigneur est miséricordieux, toujours prêt à pardonner et notre foi se fortifie.

- fidélité à Don Bosco, maître spirituel et guide. Le PVA trace le chemin en matérialisant les recommandations du Père Spirituel, il constitue un outil pédagogique pour atteindre la sainteté. C’est une aide et non un code, il n’impose pas, il propose.

- fidélité au Renouvellement de la Promesse. C’est un moment de célébration public, privilégié et qualifié qui doit se dérouler en toute autonomie des Conseils respectifs au niveau local, provincial, mondial.

- fidélité à l’association de la part des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices avec promesse, qui vivent loin, (hors du territoire) : elle peut se manifester au plus une fois tous les trois ans. Ils/elles peuvent renouveler la Promesse dans un Centre d’Association de leur choix, à travers une lettre d’accréditation de leur Conseil d’appartenance qui souligne l’affection et la prière qui les unissent en tant que membres de l’Association et de la Famille Salésienne. Les renouvellements effectués ailleurs seront signalés aux Conseils respectifs des Centres auxquels ils/elles appartiennent. Le Conseil Local d’appartenance, dépositaire des données sensibles, note dans le Registre des Associé.e.s la date de renouvellement.

Références bibliographiques

ChL 60

Const. FMA (1982) art. 73; Reg FMA 1982 art. 67

Const. SDB (1984) art 5 e 47; Reg SDB 1984 art. 36, 38

Art. 31. Sortie de l'Association

§1. Le Salésien Coopérateur ou la Salésienne Coopératrice qui, par choix personnel, désire ne plus faire partie de l'Association, en informera le Conseil Local par une déclaration écrite. Le Conseil Local transmettra une copie de cette déclaration au Conseil Provincial.

§2. La décision de radier de l'Association un de ses membres pour des raisons graves, devra être prise par le Conseil Provincial, suite à la demande motivée du Conseil Local en esprit de charité et de clarté, après avoir vérifié que le style de vie de l'associé n'est pas cohérent avec les devoirs fondamentaux exprimés dans le Projet de Vie Apostolique. Cette décision est communiquée à l'intéressé par écrit.

Fiche

Thèmes centraux

1. Choix personnel
2. Démission de l'Association

Clés de lecture

Pour encourager le Coopérateur/la Coopératrice, le PVA rappelle que l'engagement personnel de chacun.e à être fidèle à la vocation implique aussi un engagement des autres Coopérateurs/Coopératrices et de la Famille Salésienne.

Quoi qu'il puisse lui arriver dans la vie, le Coopérateur/la Coopératrice ne se trouvera jamais seul.e face à ses responsabilités. Il/elle trouvera toujours des Coopérateurs frères et des Coopératrices sœurs prêt.e.s et disposé.e.s à le/la soutenir et à l'aider « avec affection et solidarité ». Tout le chapitre III *en communion et en collaboration* l'affirme. Si on veut que cette assurance ne reste pas lettre morte, mais qu'elle devienne une réalité vécue, il est nécessaire que chaque Coopérateur/Coopératrice, chaque Centre et chaque Conseil soit conscient de cette responsabilité et la renouvelle constamment. Il est nécessaire que le sens de la fraternité soit fort et que l'affection mutuelle soit réelle.

Ensuite, en cohérence avec ce que Don Bosco voulait que sa famille apostolique soit, aussi bien les Salésiens que les Filles de Marie Auxiliatrice doivent être conscient.e.s de cet engagement et doivent s'intéresser activement et soutenir efficacement leurs frères Coopérateurs et leurs sœurs Coopératrices sur leur chemin de fidélité vocationnelle.

Les réflexions précédentes font comprendre que l'adhésion à l'Association ne peut cesser que pour des *raisons sérieuses*, essentiellement deux: un choix personnel du Coopérateur/de la Coopératrice, une décision du Conseil Provincial.

A. Choix personnel

Il se pourrait, dans le premier cas, que le Coopérateur/la Coopératrice, par sa propre faute ou non, *ne se sente plus en profond accord avec l'idéal choisi* dans le passé et, par souci de clarté de la situation, veuille se libérer des engagements pris, même (et peut-être surtout) des engagements extérieurs. Étant donné qu'avec la Promesse il/elle s'est engagé.e devant Dieu et les autres Coopérateurs/Coopératrices et est entré.e dans une Association ecclésiale publique, il est plus que normal que le PVA lui demande des attitudes marquées par le sérieux : celle de mûrir sa décision « sérieusement » en considérant que le choix fait précédemment n'était pas une affaire anodine et de manifester explicitement sa nouvelle décision aux responsables provinciaux, afin que l'Association soit officiellement informée de sa nouvelle condition.

B. Démission de l'Association

Le deuxième type de sortie est plus grave et plutôt délicat. Il s'agit du cas d'un Coopérateur/d'une Coopératrice qui, non seulement ne participe plus aux activités d'un Centre (il/elle peut toujours revenir !), mais vit *en contraste net avec les engagements librement assumés*. Et ce n'est pas à cause d'une faute cachée que seul Dieu peut juger, mais à cause de comportements clairs, notoires et bien prouvés qui constituent un *scandale public*, compromettant sérieusement le témoignage de l'Association et, en fin de compte, discréditant l'Église elle-même. Il faut prier Dieu pour préserver l'Association ! Evidemment, dans la prise de décision, les membres du Conseil se laisseront guider par deux attitudes qui leur sont suggérées par le PVA : d'une part, ils traiteront leur frère ou leur sœur dans un « esprit de charité », ce qui suppose le respect, la compréhension et le dialogue ; d'autre part, ils examineront le problème avec « clarté », c'est-à-dire avec réalisme, sans tergiversations, en veillant au bien de l'Association et comme une douloureuse nécessité.

Références bibliographiques

Cf PVA art. 2 § 1.

Cf PVA art. 3

Cf PVA art. 36 §1, §3.

§1. *Le sens et le but de la Promesse sont d'exprimer la volonté de vivre le Baptême selon le Projet de Vie Apostolique. Don Bosco lui-même proposait la Promesse comme expression apostolique de la vocation salésienne dans la société.*

§2. *La Promesse*²¹

*«O Père, je T'adore parce que Tu es bon
Et que Tu nous aimes tous.
Je Te remercie de m'avoir créé et racheté,
de m'avoir appelé à faire partie de ton Eglise
et de m'avoir fait connaître, en elle,
la Famille apostolique de Don Bosco.
Elle vit pour Toi au service des jeunes
et des milieux populaires.
Attiré par ton Amour miséricordieux,
je veux rendre amour pour amour
en accomplissant le bien.*

C'est pourquoi,

JE PROMETS

*De m'engager à vivre (comme prêtre) le Projet de Vie Apostolique de l'Association
des Salésiens Coopérateurs,
à savoir :*

- *être un fidèle disciple du Christ dans l'Eglise catholique ;*
- *travailler à ton Règne, spécialement pour la promotion et le salut des jeunes ;*
- *approfondir l'esprit salésien et en être témoin ;*
- *collaborer, en communion de Famille, aux initiatives apostoliques de l'Eglise locale.*

*Donne-moi ô Père, la force de ton Esprit,
pour que je sache être un témoin fidèle
de cet engagement*

Que Marie Auxiliatrice, Mère de l'Eglise, soit mon guide dans ce choix de vie. Amen”.

FICHE

Thèmes centraux

1. La Promesse
2. Les engagements

Clés de lecture

Contrairement à d'autres institutions catholiques ou groupes ecclésiaux, les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices ne sont pas le simple résultat de l'intérêt humain des

chrétiens, hommes et femmes, engagés dans un apostolat, même si évidemment cela existait. Ils ne sont pas non plus le fruit d'une intervention particulière des évêques et du Pape, comme c'est le cas, par exemple, de l'Action catholique et d'autres associations nées à l'initiative d'ecclésiastiques individuels. Les Coopérateurs/Coopératrices sont apparus et sont destinés à durer dans le temps par *une action particulière de l'Esprit de Dieu* qui, historiquement, s'est manifesté tout d'abord dans Don Bosco et dans la création des différents Groupes de sa Famille Apostolique; puis, dans l'acceptation et l'approbation de cette nouvelle réalité par l'Eglise ; enfin, dans l'histoire centenaire de la Famille Salésienne et, en elle, des Coopérateurs/Coopératrices. Et cette présence active de l'Esprit Saint fait que le Groupe Salésien des Coopérateurs/Coopératrices assume sa propre physionomie ou identité et, par leur contribution, la renouvelle pour l'accorder aux signes des temps.

La Promesse

L'entrée officielle dans l'Association a lieu avec la *Promesse*. C'est la prière d'un.e bon.ne chrétien.ne qui veut s'engager. C'est l'expression d'une prière, libre et publique d'un.e candidat.e qui « exprime la volonté de vivre » en tant que Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice.

Il ne s'agit pas d'un « vœux »; elle a la simplicité d'une prise de *conscience* dans le dialogue avec Dieu le Père, dans la communion de l'Eglise, pour l'appartenance à l'Association. Par cet acte, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice *s'engage librement* à suivre le chemin choisi et se sent accompagné.e par de nombreux/nombreuses frères et sœurs et est surtout fortifié.e par la médiation de l'Eglise et la puissance de l'Esprit. C'est avant tout *la réalisation d'un objectif joyeux* pour celui/celle qui, à travers le processus de formation, est arrivé.e à faire mûrir son baptême selon le projet apostolique de Don Bosco et, en même temps, le *point de départ* d'une vie donnée au Christ pour les jeunes et pour les classes populaires.

C'est aussi la manifestation d'une *proposition de fidélité à Dieu* qui l'a appelé.e à vivre l'Evangile sous une forme concrète dans la Famille Salésienne et a fait naître en lui/elle la charité pastorale ; le/la candidat.e reconnaît ce don et, reconnaissant.e, s'engage à le faire fructifier de façon à ce que sa vie soit un témoignage de l'amour vivant.

C'est aussi un engagement de *fidélité à l'Eglise* qui l'a accueilli.e parmi ses membres, a nourri sa vie chrétienne et l'invite à participer de manière co-responsable à sa mission de salut : avec sa « promesse » faite devant la communauté, le nouveau Salésien Coopérateur/la nouvelle Salésienne Coopératrice accepte avec joie de grandir dans l'expérience salésienne, considérée comme « une manière spécifique de vivre l'Evangile et de participer à la mission de l'Eglise ».

Enfin, c'est la volonté d'une *appartenance fidèle à l'Association* dans laquelle il/elle s'insère librement, car elle lui offre un chemin concret de vie chrétienne et d'apostolat dans le contexte de la Famille fondée par Don Bosco.

L'Association répond à l'offre du/de la candidat.e en l'accueillant fraternellement et en s'engageant avec lui/elle à l'accompagner dans sa tâche de formation apostolique et de fidélité aux engagements pris.

L'idée de la « promesse » remonte à Don Bosco lui-même. Dans le fameux chapitre sur « Les membres externes » que nous lisons dans ses premiers projets de constitutions, il établit ceci : « le partenaire devrait au moins faire une promesse au Recteur de s'engager dans les choses qu'il jugera bonnes à réaliser pour la plus grande gloire de Dieu » (MB VII 885). Dans le projet intitulé *Association des Bonnes Œuvres* (1875) et dans les premières éditions

du *Règlement* définitif de 1876, Don Bosco a inclus deux déclarations qui correspondent à la *promesse* actuelle et à l'attestation connexe (Cf. MB XI 545).

L'entrée d'un nouveau Coopérateur/ d'une nouvelle Coopératrice dans l'Association et, donc, dans la Famille Salésienne, est un motif de grande joie pour tous/toutes. Dans la tradition salésienne, elle constitue une occasion spéciale pour une belle fête de famille.

Si devenir un Salésien Coopérateur/une Salésienne Coopératrice est un choix libre qui qualifie toute la vie, la Promesse ne doit être faite qu'après une préparation sérieuse. C'est un acte qui ne doit pas être improvisé ou exécuté à la légère ou pour des raisons inadéquates, ni reporté indéfiniment sans raisons sérieuses.

Je promets

L'acte de promettre à Dieu quelque chose qui Lui plaît, fait partie de la vertu de la « religion » : une vertu visant à faire en sorte que les relations avec Lui soient inspirées et correspondent à sa condition de créature à Lui et d'enfant à Lui. Elle est enracinée dans les vertus théologales et s'exprime dans des actes externes individuels et sociaux, tels que Lui faire une promesse.

Avec elle, le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice manifeste sa ferme intention de s'efforcer de répondre fidèlement à l'appel personnel reçu du très Haut. Cette promesse n'implique pas un nouvel état de vie pour le Coopérateur/la Coopératrice. Elle exprime simplement devant Dieu et les frères et sœurs de l'Association qu'il/elle entend assumer le Projet de Vie Apostolique et remplir les engagements qui lui sont inhérents : c'est un acte de joie, d'amour et de docilité envers Dieu.

Les engagements

La vocation chrétienne est à la fois *un don et un engagement*. C'est un *don*, parce que chacun.e reçoit de Dieu une invitation personnelle à se réaliser, en mettant sa vie au service du Royaume : au cours de sa propre existence, il/elle rencontre un ensemble de possibilités qui lui permettent de concrétiser et de faire mûrir cet appel ; sans exclure sa propre initiative, elles sont le fruit de la Providence et de la grâce divine qui nous veulent du bien et facilite notre loyauté dans la foi.

Mais ce don implique aussi un *engagement*, car Dieu n'agit jamais sans le concours de la personne ; celle-ci est appelée à s'ouvrir et à coopérer à cette action transformatrice de Dieu, afin que toute sa vie soit guidée par l'Esprit. Cela suppose un chemin de préparation, sans lequel, même simple et adapté à ses propres possibilités, il resterait un pur désir inefficace.

Considéré globalement, l'engagement qui est assumé avec la promesse consiste à vivre le Projet évangélique de l'Association des Coopérateurs/Coopératrices tel qu'il est présenté dans le Projet de Vie Apostolique. Cet engagement est *précisé dans ses principaux aspects*, chacun d'eux présente, en synthèse, les contenus des différents chapitres du PVA.

- « *Être un fidèle disciple du Christ dans l'Église catholique* », en tant que catholique appelé.e à être un vrai.e salésien.ne dans le monde en tant que laïc/laïque ou en tant que prêtre ou diacre, inséré.e dans une Association publique de fidèles, qui fait partie de l'Église (chap. I).

- « *Travailler à ton Règne, spécialement pour la promotion et le salut des jeunes* », en accomplissant un apostolat séculier selon son propre ministère, dans la famille, dans le mariage, dans le milieu de vie et de travail, dans la réalité sociale et culturelle, en offrant un service d'éducation chrétienne destinée aux bénéficiaires privilégiés, les jeunes, avec des activités typiques menées dans différentes structures (chapitre II).

- « *Approfondir l'esprit salésien et en témoigner* », précieux héritage du Fondateur et don du Seigneur à l'Église (chap. III) ;
- « *Collaborer, en communion de Famille, aux initiatives apostoliques de l'Église locale* », en sachant que nous avons des frères et sœurs en Don Bosco, co-responsables dans l'action qui participent à la vie de la Famille Salésienne en s'appuyant sur le ministère du Recteur Majeur, en maintenant des liens particuliers avec la Congrégation Salésienne et avec les autres Groupes de l'unique Famille ; et tout cela en solidarité avec les Églises locales (chap. IV).
- « *Appartenir à une association par une promesse* » (chap. V).

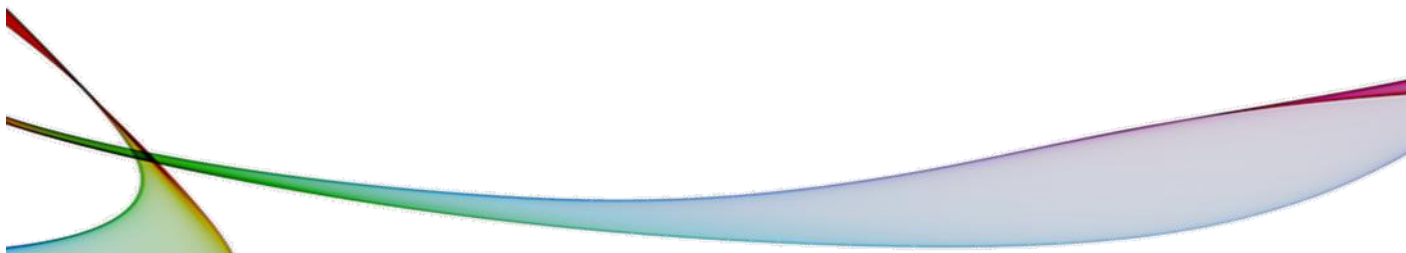
Invocation de l'aide divine pour être fidèle

La formule se termine par une prière au Père et une invocation à Marie.

On demande au Père la force de l'Esprit qui, seul, est la garantie la plus assurée d'être fidèle à l'engagement assumé. Par cette prière, alors que le Coopérateur/la Coopératrice manifeste humblement qu'il/elle se sent incapable par sa seule force, d'accomplir les engagements promis, il/elle demande avec espérance et avec une confiance filiale l'abondance de l'aide divine. À Marie, Mère de tendresse et de foi, il/elle demande assistance et guide sur ce chemin qui mène à l'amour. Elle est le modèle de tout croyant qui agit avec charité. Il/elle déclare également l'intention généreuse de vouloir être fidèle au Projet de Vie Apostolique librement choisi.

Références bibliographiques

Bosco Jean, *Le jeune homme instruit* (1847) 77.
Cf MB VII 885; XI 545.



Chapitre VI



ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

*«Chacun selon la grâce reçue,
mettez-vous au service les uns des autres, comme de bons
intendants d'une multiple grâce de Dieu » (1P 4,10)*

Comment Jésus qui veut être grand, est un serviteur

*«En ce temps-là, Jacques et Jean, les fils de Zébédée, s'approchèrent de Jésus en lui disant :
« Maître, nous voudrions que tu fasses pour nous ce que nous te demanderons (...) Accorde-
nous de siéger, dans ta gloire, un à ta droite et un à ta gauche ». Jésus leur dit : « Vous ne*

savez pas ce que vous demandez (...). La coupe que je bois, vous aussi vous la boirez, et dans le baptême dans lequel j'ai été baptisé, vous aussi vous serez baptisés. Mais s'asseoir à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi de l'accorder; c'est pour ceux pour qui cela a été préparé ». Les dix autres, qui avaient entendu, commencèrent à s'indigner de Jacques et de Jean. Alors Jésus les appela et leur dit : « Vous savez que ceux qui sont considérés comme les dirigeants des nations les dominent, et que leurs chefs les oppriment. Entre vous, cependant, ce n'est pas ainsi; celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur, et celui qui veut être le premier parmi vous sera l'esclave de tous (...) » (Marc 10,35-45)

Jean, qui n'est pas un apôtre quelconque, mais le préféré, le plus proche, le plus intuitif, demande pour lui-même et pour son frère les premières places. Et tout le groupe des dix se rebelle immédiatement, unanime dans la jalousie. C'est comme si Jésus avait dit en vain jusqu'à présent : « Vous ne savez pas ce que vous demandez ! » Vous ne savez pas quelles barrières vous brisez avec cette soif de prédominer, vous ne comprenez pas la force obscure qui naît de cette ivresse du pouvoir, quel pauvre cœur en sort.

Et voici les paroles par lesquelles Jésus ouvre à la différence chrétienne : « qu'il n'en soit pas ainsi parmi vous ». Les grands de la terre dominent les autres... Ce n'est pas ainsi parmi vous ! Ils croient qu'ils gouvernent par la force... ce n'est pas ainsi parmi vous ! Qui veut devenir grand parmi vous ? Une volonté de grandeur est innée chez l'homme: ne pas s'en accommoder, la « morsure du plus », le cœur ingrat ; Jésus ne condamne pas tout cela, il ne veut pas dans son royaume des hommes et des femmes inachevés et fanés, mais pleinement épanouis, heureux/heureuses, nobles, fiers/fières, libres.

La sainteté n'est pas une passion éteinte, mais une passion convertie : que celui qui veut être grand soit serviteur. Se convertir de « premier » à « serviteur ». Ce n'est pas du tout facile, parce que nous craignons que le service soit l'ennemi du bonheur, qu'il exige un capital de courage dont nous sommes privés, que ce soit le nom difficile, trop difficile, de l'amour. Pourtant, le terme serviteur est la plus surprenante de toutes les autodéfinitions de Jésus : « Je ne suis pas venu pour me faire servir, mais pour être un serviteur. » Des paroles qui nous donnent le vertige : serviteur alors est un nom de Dieu ; Dieu est mon serviteur !

Les vieilles idées sur Dieu et sur l'homme tombent : Dieu n'est pas le Maître de l'univers, le Seigneur des seigneurs, le Roi des rois : il est le Serviteur de tous ! Il ne tient pas le monde à ses pieds, c'est lui qui est agenouillé aux pieds de ses créatures; il n'a pas de trône, mais se ceint d'une serviette. Comment serait l'humanité si chacun avait pour l'autre la préoccupation humble et active de Dieu ? Et si tout le monde s'inclinait non pas devant les puissants mais devant les derniers ?

Nous n'avons pas encore assez réfléchi à ce que signifie avoir un Dieu qui est notre serviteur. Le maître fait peur, le serviteur non. Le Christ nous libère de la peur des peurs : celle de Dieu. Le patron juge et punit, le serviteur ne le fera jamais; il ne casse pas le roseau brisé mais le répare comme s'il s'agissait d'un cœur blessé. Il ne finit pas d'éteindre la mèche de la flamme vacillante, mais la travaille jusqu'à ce que le feu jaillisse à nouveau. Dieu ne prétend pas que nous sommes déjà lumineux, Il travaille en nous et avec nous pour que nous le devenions. Si Dieu est notre serviteur, qui sera notre maître ? Le chrétien n'a pas de maître, mais il est le serviteur de chaque fragment de vie. Et cela non pas comme une réserve de lâcheté, mais comme un miracle de courage, celui de Dieu en nous, de Dieu tout en tous. La compréhension incorrecte ou partielle du Christ devient une distorsion ecclésiologique. L'appel de Jésus à boire à la coupe et à recevoir l'immersion, c'est-à-dire la mort sanglante qui l'attend, corrige la compréhension qu'ils ont de lui, mais rappelle aussi que l'Eglise vit par sa greffe dans la mort vivifiante du Christ grâce au baptême et à l'Eucharistie. Greffe qui lui donne une autre forme par rapport aux institutions du monde : ce n'est pas le pouvoir, mais le service qui est sa logique interne. De Jésus Serviteur naît une église servante.

L'initiative des deux frères provoque un conflit au sein de la communauté : « les dix autres se sont indignés d'eux » (Mc 10, 41). La compétitivité et le cléricalisme, avant la lettre, sont déjà présents dans le groupe des Douze, à tel point que Jésus les convoque et les instruit sur la logique qui doit habiter les communautés chrétiennes, opposée à celle qui prévaut dans les puissances de ce monde. « Parmi vous, ce n'est pas ainsi » : cette parole de Jésus établit un critère discriminant entre l'Eglise et la non-église.

Le premier témoignage politique de l'Eglise consiste dans sa structuration interne, dans l'organisation de ses structures d'autorité et dans la manière de vivre l'autorité, qui doit être conforme à ce que le Christ a vécu et exigé de ses disciples. La parole de Jésus stigmatise les logiques des puissances du monde, mais surtout elle s'adresse à l'Eglise : à la tentation du mimétisme des mécanismes du monde, Jésus oppose la différence chrétienne basée sur le fait de se faire serviteur les uns des autres.

Si l'Eglise est le témoin du Christ Serviteur dans l'histoire entre la croix et la parousie, alors sa forme la montre comme une communauté qui n'est ni homologuée ni asservie. Bref, avec une boutade, l'Eglise n'est pas un État : « Parmi vous, ce n'est pas ainsi ». Au lieu de cela, elle est selon les belles paroles du Card. Carlo Maria Martini, « communauté alternative » ou, comme disait Paul VI, « serviteur de l'humanité ».

Le mot clé de tout ce chapitre est « service ». Toute la structure et les différents niveaux de gouvernement et d'animation sont au service des membres de l'Association.

En lisant ce chapitre, vous aurez l'avertissement de ne pas assimiler les aspects juridico-canoniques avec les seuls aspects technico-organisationnels. Les premiers se réfèrent aux normes ecclésiales qui définissent le but, la nature, la composition et la constitution de l'organisation et de ses organismes. Les autres aspects, d'autre part, concernent, essentiellement, les méthodes, les temps, les formes avec lesquels on atteint la fin.

Le chapitre suit une ligne ascendante à partir de la réalité fondamentale qu'est le Centre Local vers le Conseil Mondial.

Art.33. Les raisons de l'organisation

Les Salésiens Coopérateurs appelés à vivre dans la société et dans l'Eglise leur vocation apostolique ont une structure adéquate d'organisation. L'Association dont ils font partie est un instrument pour vivre la mission et la communion selon le Projet de Vie Apostolique.

FICHE

Thèmes centraux

1. Esprit et but de l'organisation
2. L'aspect organisationnel à la lumière du Magistère de l'Eglise

3. Les principes régissant l'aspect organisationnel de l'Association

Clés de lecture

Don Bosco, homme zélé mais réaliste, soucieux de l'union cohérente des forces du bien et visant une large efficacité, a voulu dès le début, que les Coopérateurs forment une Association « organisée ». Avec une agilité mentale et un esprit pratique, il décrit les principales structures de cette organisation : elles sont indiquées au chapitre V de son Règlement de 1876. Il voulait que cette organisation adhère aux situations locales, très variées, et au service des Églises locales. Conscient, cependant, de l'importance pour l'Église universelle d'une organisation au niveau international, il a donné aux Coopérateurs, à travers la Congrégation œuvrant maintenant dans différentes nations, la même portée internationale et une organisation plus large que celle du groupe local. Cette organisation était essentiellement constituée des décurions (groupe de 10 personnes) et des directeurs salésiens qui étaient des *représentants*, au niveau local, du seul Supérieur central, Don Bosco lui-même. Ce n'est pas le lieu de reconstruire l'histoire successive de l'Association avec tous les changements structurels introduits de cas en cas. Le PVA se limite à indiquer l'esprit et le but de l'organisation actuelle et, en outre, sa configuration.

Esprit et but de l'organisation

L'article présente la structuration nécessaire de l'Association en vue d'atteindre son objectif sous le double aspect, personnel et communautaire. La communion lie en effet les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices les un.e.s aux autres dans tout ce qui concerne la vie associative, y compris donc aussi les normes qui établissent certains aspects fondamentaux, à travers lesquels le Coopérateur/la Coopératrice réalise, avec les moyens et les structures fournis par l'Association, la formation personnelle, initiale et permanente et la communion fraternelle avec les autres Coopérateurs/Coopératrices selon le Projet de Vie Apostolique. Ensuite, la collaboration exige nécessairement une organisation : sans elle, elle ne pourrait pas être efficace concrètement. Les structures d'une Association telle que celle des Coopérateurs/Coopératrices ne sont pas des fins en soi, mais elles sont établies précisément pour faciliter la réalisation des objectifs de l'Association elle-même. Et cela non sous la forme d'un groupe spontané, mais comme un ensemble de personnes animées par le même esprit et engagées à réaliser un objectif commun en utilisant les mêmes moyens. Cela n'empêche pas l'initiative personnelle ou de groupe, mais plutôt la facilite et l'améliore en l'insérant harmonieusement dans l'action associée.

Concrètement, cette communion et cette collaboration se manifestent par une disponibilité essentielle à vivre avec les autres frères et sœurs des moments irremplaçables prévus par le Règlement, et avec la disponibilité consentie par ses propres conditions de travail et de famille pour les engagements apostoliques. L'organisme doit donc stimuler, coordonner, soutenir la « disponibilité » de ses membres.

L'aspect organisationnel de l'Association à la lumière du Magistère de l'Église

Les associations catholiques se réfèrent aux déclarations faisant autorité de Vatican II contenues dans le décret *Apostolicam actuositatem*.

Selon le décret sur les *fidèles laïcs*, l'apostolat associatif plonge ses racines dans la nature même de l'Église, Peuple de Dieu, Corps du Christ, temple de l'Esprit Saint. « L'apostolat associatif correspond heureusement aux besoins humains et chrétiens des fidèles et se montre en même temps comme un signe de la communion et de l'unité de l'Église dans le Christ qui a dit : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Mt 18, 20) ». (AA, 18a)

Cet apostolat a des répercussions très positives sur les membres de l'Association et sur ceux vers qui leur action est dirigée. « L'apostolat associatif est d'une grande importance aussi parce que, tant dans les communautés de l'Église que dans les différents environnements, on exige souvent qu'il soit exercé dans une action commune. En effet, les associations érigées pour une activité apostolique commune, soutiennent leurs propres membres et les forment à l'apostolat, elles s'organisent bien et guident leur action apostolique, de sorte qu'elles puissent espérer des fruits beaucoup plus abondants que si les individus travaillaient séparément ». (AA, 18c)

Dans les situations actuelles, l'apostolat associatif se présente, à bien des égards, comme le seul moyen d'avoir un impact chrétien dans différents environnements. « Dans les circonstances actuelles, il est donc absolument nécessaire que, dans l'environnement de travail des laïcs, la forme d'apostolat associatif et organisé soit renforcée, car seule l'union étroite des forces est capable de réaliser pleinement tous les objectifs de l'apostolat d'aujourd'hui et d'en défendre valablement les bienfaits. Dans ce domaine, il est particulièrement important que l'apostolat rejoigne également la mentalité commune et les conditions sociales de ceux à qui il s'adresse; sinon, ils seront souvent incapables de gérer la pression tant de l'opinion publique que celle des institutions ». (AA, 18d)

Parmi les nombreuses formes d'apostolat associatif, le Concile attache une importance particulière à certaines: parmi elles doivent, sans aucun doute, être comptés les Coopérateurs/Coopératrices. « Parmi ces associations, il faut d'abord considérer celles qui favorisent et renforcent une unité plus intime entre la vie pratique des membres et leur foi » (AA, 19b).

Enfin, Vatican II souligne le rôle unique que peuvent jouer, dans la mission universelle de l'Église, les associations qui opèrent au niveau international, comme l'Association des Coopérateurs/Coopératrices. « L'engagement universel de la mission de l'Église, en considération du progrès des institutions et sous l'impulsion de l'évolution rapide de la société d'aujourd'hui, exige que les initiatives apostoliques des catholiques perfectionnent toujours les formes associatives sur la scène internationale ». (AA, 19c)

Les principes qui régissent l'aspect organisationnel de l'Association

Dans la période postconciliaire, toutes les associations catholiques ont été traversées par une crise plus ou moins profonde et ont fait des efforts considérables pour se réorganiser et se revitaliser afin de mettre en œuvre les directives conciliaires et de mieux répondre aux défis découlant des changements sociaux et ecclésiaux rapides.

L'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices a participé de manière large et sérieuse à ce travail de renouveau organisationnel. La rédaction actuelle du chapitre VI respecte cet engagement de longue date. Les principes indispensables de Don Bosco y sont conservés, d'ailleurs reproposés par le Chapitre Général Spécial des Salésiens : par exemple, le principe d'unité, de flexibilité, d'adaptabilité ; en outre, l'importance du Centre local est confirmée en tant que noyau fondamental de l'organisation de l'Association, et la réalité provinciale est privilégiée par rapport à la réalité nationale.

Les directives conciliaires ont été suivies concernant, par exemple, le principe de subsidiarité qui supprime l'aspect rigide et pyramidal de l'Association et articule de manière

appropriée les responsabilités aux différents niveaux, local, provincial, mondial, en laissant une grande marge de manœuvre aux Centres, afin de favoriser leur vitalité et leur créativité. Enfin, les décisions expressément demandées par le nouveau Code de droit canonique ont été insérées, surtout celles qui concernent la composition et la compétence des Conseils, l'érection des Centres, la figure juridique du Délégué/de la Déléguée et l'administration des biens de l'Association.

Références bibliographiques

Cf. *Apostolicam actuositatem*.

Cf. *Christifideles laici*.

Art. 34. Organisation souple
--

L'Association, fidèle à la volonté du Fondateur, a une structure souple et fonctionnelle, fondée sur trois niveaux de gouvernement : local, provincial et mondial. Avec cette organisation, l'Association assure l'efficacité de son action sur le territoire et l'ouverture à l'universalité de la communion et de la mission.

FICHE

Thèmes centraux

1. La souplesse
2. La fonctionnalité
3. Les trois niveaux de gouvernement

Clés de lecture

Pour rendre la communion effective et la collaboration efficace, l'Association (...) dispose d'une organisation souple, adaptable à diverses situations environnementales et ecclésiales.

Cette déclaration de base donne un aperçu de l'esprit qui anime tout le chapitre caractérisé par une intonation plus distinctement juridico-positive.

Elle indique clairement le double objectif de l'organisation : rendre la collaboration effective; conférer une efficacité concrète à la collaboration des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices entre eux/elles et avec les autres forces apostoliques de la Famille Salésienne et de l'Église.

L'Association, lit-on dans l'article, *a une structure souple et fonctionnelle*. Cette caractéristique est due au fait que la vocation spécifique des fidèles laïcs l'engage dans différentes situations sociales, culturelles et religieuses; elle est également due à la physionomie internationale de l'Association qui opère dans des contextes religieux et culturels très différents.

Ce concept de souplesse exige une réflexion sur la présence des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices dans différents contextes religieux mais non hostiles à l'Église catholique (chrétiens orthodoxes au Moyen-Orient). Le Coopérateur/la Coopératrice, même dans ces contextes, représente aujourd'hui plus que jamais un soutien indispensable au maintien de la mission sur le territoire, au point que les Religieux Salésiens

et les Filles de Marie Auxiliatrice eux/elles-mêmes, animé.e.s par cette motivation et par les fruits concrets des collaborations déjà existantes, jugent nécessaire d'investir davantage dans ce cas de figure.

Il y a un grand intérêt à établir des contacts plus étroits pour recueillir du matériel, des documents et tout ce qui peut être utile pour renforcer les Coopérateurs/Coopératrices existant.e.s ou pour promouvoir leur profil dans des maisons où aujourd'hui ils/elles ne sont pas officiellement présent.e.s, mais où, de fait, il y a déjà des laïcs/laïques qui travaillent dans ce sens.

Voici les avantages d'une organisation souple :

- la créativité pour activer les contacts dans les différents parcours spirituels avec les jeunes et les adultes;
- la souplesse pour inventer des projets gérables et réalistes;
- dans la mesure où les compétences interpersonnelles sont renforcées, les structures sont mieux habitées et les situations mieux gérées.

Toutefois, une interprétation de la souplesse et de la fonctionnalité dans le sens de l'approximation et de la superficialité doit être exclue; l'une et l'autre devraient plutôt être comprises comme « le possible et le faisable », même dans des situations précaires et pas faciles, voire difficiles.

En d'autres termes, est réitéré ici le respect pour les personnes qui, malgré diverses conditions de culture, d'environnement, de systèmes politiques et de structures ecclésiales, peuvent trouver un moyen de mettre en œuvre le projet apostolique de Don Bosco avec un minimum de formes associatives et d'organes représentatifs. Cela explique pourquoi l'organisation de l'Association prévoit dans son ensemble trois niveaux de gouvernement: local, provincial et mondial.

Les trois niveaux : local, provincial et mondial.

Le domaine qui revêt la plus grande importance, puisque la vitalité de l'Association en dépend, est le Centre Local. Il est défini comme « le noyau fondamental de la réalité associative (...), qui regroupe habituellement les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices qui œuvrent dans un territoire donné auprès d'une œuvre des Salésiens de Don Bosco ou des Filles de Marie Auxiliatrice ». (PVA art.36 §1)

En effet, le Centre est une structure indispensable, c'est la cellule vitale pour atteindre les objectifs de l'Association, c'est le noyau et le fondement dans la mesure où il donne de l'énergie et du soutien à l'Association, c'est l'unité de base opérationnelle. Les autres organismes de niveau supérieur (provincial et mondial) sont à son service : ils le stimulent, le valorisent et l'aident dans son cheminement, respectent son autonomie (à ne pas confondre avec l'indépendance) et favorisent sa communion avec toute l'Association, avec les autres Groupes de la Famille Salésienne et avec son Modérateur Suprême et Supérieur, le Recteur Majeur.

Donc, le lien personnel du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice à un Centre donné revêt une importance particulière pour toute une série de motifs variés, de celui de la formation reçue à la tradition ou autre, mais c'est surtout la rencontre sur le même territoire proportionné aux limites idéales, dans lequel la communauté religieuse des Salésiens ou des Filles de Marie Auxiliatrice opère: ceci pour la vie de communion et de collaboration entre eux/elles et, en outre, pour la solidarité du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice avec les Églises locales.

Un domaine d'une importance organisationnelle considérable est le regroupement des Centres au niveau *provincial*. Un tel regroupement doit être considéré comme nécessaire. Le but de ce regroupement est de permettre aux Centres de se développer avec l'augmentation du nombre des Coopérateurs/Coopératrices et des Centres eux-mêmes; et de permettre en plus, de travailler de manière plus large et plus concrète. Tout cela grâce aux relations de communion et de collaboration établies précisément au niveau provincial.

Compte tenu des différentes situations de l'Association dans les différents pays là où le niveau provincial n'existe pas encore, sa constitution est requise non pas immédiatement, mais dès que possible. C'est un exemple d'application du principe d'adaptabilité et de souplesse de l'organisation de l'Association.

Le *niveau mondial* met l'accent sur l'universalité de la communion et de la mission. Une fois encore, le sens même des structures organisationnelles aux niveaux local, provincial et mondial est au service de l'unité et de la communion de l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, ouvriers/ouvrières dans la vigne du Seigneur, pour rendre la mission salésienne concrète et efficace dans le monde.

Références bibliographiques

ACGS 172 - 176

Chavez V. P., *Charte d'Identité Salésienne*,

Brocardo P., *Don Bosco, profondément humain, profondément saint*, LAS, Roma 2001.

Art. 35. Gouvernement et animation aux niveaux local, provincial et mondial
--

L'Association, tout en sauvegardant l'autorité du Recteur Majeur, représenté normalement par son Vicaire ou l'un de ses délégués, s'en remet pour son propre gouvernement et pour l'animation aux Conseils Locaux, Provinciaux et Mondial, au sein desquels sont aussi présents des membres religieux nommés par les Provinciaux et par les Provinciales pour les Conseils locaux et les Conseils Provinciaux, par le Recteur Majeur pour le Conseil Mondial. La représentation juridique de l'Association est confiée au Coordinateur des Conseils respectifs.

FICHE

Thèmes centraux

1. L'autonomie de l'Association
2. Le Coordinateur
3. Les Conseils respectifs

Clés de lecture

L'autonomie de l'Association

Les considérations suivantes complètent le discours sur le ministère du Recteur Majeur (PVA/S 24; PVA/R 30) et de ses Délégué.e.s (PVA/S 26; PVA/R 23). Pour cette raison, elles ne doivent pas être prises en compte seules, mais maintenues dans le cadre de tout le discours sur l'autonomie de l'Association dans son union particulière avec la Famille Salésienne. Tout d'abord, il faut rappeler deux principes de Vatican II qui ont convergé dans le Code de droit canonique renouvelé au sujet des « Associations de fidèles » : « Les laïcs tirent leur devoir et leur droit à l'apostolat de leur propre union avec le Christ Chef. En effet, insérés dans le Corps mystique du Christ par le baptême, fortifiés par la vertu de l'Esprit Saint par la confirmation, ils sont dédiés par le Seigneur lui-même à l'apostolat » (AA 3a). Compte tenu de la relation étroite de l'apostolat associatif à la nature de l'Église-communion, un deuxième principe en découle : « Sans causer préjudice à l'autorité ecclésiastique, les laïcs ont le droit de créer des associations, de les guider et de donner leur nom à celles qui existent déjà » (AA 19d).

Les différents groupes au sein de la Famille Salésienne jouissent de leur propre autonomie dans toutes ses dimensions : de formation, d'économie, de gouvernement, dans la mission et dans l'apostolat, pour qu'ils puissent exprimer pleinement leurs richesses et harmoniser leur intervention dans l'ensemble d'un projet partagé par tous comme l'expression d'une vitalité qui est le fruit de la créativité et de la fidélité au charisme salésien.

L'originalité de l'Association au sein de la Famille Salésienne doit être reconnue et promue. Cela donne la possibilité de ne pas avoir peur de rechercher toutes les opportunités existantes en faveur et pour le bien des jeunes.

Cette communion dans l'autonomie nous invite à être co-responsables dans la mission, mais elle n'implique pas nécessairement la coresponsabilité dans ce que proposent les groupes individuels présents sur le territoire. Il s'agit d'une coresponsabilité qui exige pour tous l'engagement commun de poursuivre certains objectifs partagés. Tous les groupes sont appelés à diffuser, avec les valeurs de l'Évangile, les traits caractéristiques de l'identité charismatique et spirituelle de la Famille Apostolique de Don Bosco. Tous, même les membres individuels, sont personnellement responsables de l'animation et de la promotion du patrimoine spirituel reçu (articles 20 à 21 de la Charte d'identité).

En ce qui concerne l'autonomie, plusieurs modèles ont été pris en considération dans la rédaction du PVA. Tant l'autonomie absolue que l'absence d'autonomie, ont été volontairement exclues car elles ne peuvent être proposées sur la base des raisons qui viennent d'être adoptées. L'article 35 dit : « L'Association... s'en remet pour son propre gouvernement et pour l'animation aux Conseils Locaux, Provinciaux et Mondial ». Pour ces Conseils, le PVA en définit la constitution, la composition, les tâches et le fonctionnement, en garantissant un large espace pour l'autorité décisionnelle aux Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices. Ces arguments seront expliqués de manière plus exhaustive dans les articles suivants.

Donc, dans la mesure où ce choix du principe de l'autonomie dans la communion sera pris en compte, il aidera certainement à éviter les divergences inutiles et nuisibles et favorisera au contraire, une collaboration salésienne, sincère et adulte à tous les niveaux.

Le coordinateur/la Coordinatrice des Conseils respectifs

Il semble opportun de présenter ici quelques éléments à prendre en compte dans le profil du Coordinateur/de la Coordinatrice afin qu'il apparaisse que le service d'animation et de responsabilité dans l'Association soit explicitement indiqué dans le *Projet de Vie Apostolique*, comme un apostolat particulier et important du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice (cf. PVA/S 11; PVA/R 17, 22, 26, 31).

Son but fondamental est de faire grandir et mûrir l'Association :

dans la communion;

dans la vie spirituelle;

dans la mission salésienne.

Cet objectif se concrétise lorsque chaque membre de l'Association est accompagné sur le chemin de la croissance dans ces trois domaines, de sorte qu'il soit toujours conforme à l'identité tracée par le PVA. De là découle la pertinence d'un bon choix des Coordinateurs/Coordinatrices afin qu'ils/elles puissent assumer avec plus de clarté et de compétence leur service de gouvernement et d'animation

Tâches principales du Coordinateur/de la Coordinatrice:

- être un lien de communion à tous les niveaux: local, provincial et mondial et avec d'autres groupes de la Famille Salésienne et participer activement à la Consulte de la Famille Salésienne.

- animer et gouverner selon le charisme salésien.

- représenter légalement l'Association.

- renforcer la participation ecclésiale et sociale.

- veiller à ce que dans toutes les propositions éducatives, la raison d'être de l'ASSCC soit explicite : le salut des jeunes les plus pauvres.

- présider les réunions du Conseil.

- favoriser la coresponsabilité des autres membres du Conseil.

- utiliser les différents outils de communication pour pouvoir communiquer à différents niveaux.

- promouvoir la participation active et co-responsable de tous les membres de l'Association dans la consultation et les décisions à prendre.

- favoriser le processus de formation et d'auto-formation à tous les niveaux.

- animer à tous les niveaux la solidarité économique et le sens d'appartenance à l'Association

- prendre personnellement des décisions faisant autorité en cas de situations particulièrement importantes pour lesquelles une solution rapide de mise en œuvre immédiate est urgente, puis en rendre des comptes au Conseil.

- représenter l'Association de manière adéquate et responsable dans le cadre de ses propres compétences, locales, provinciales et mondiale.

- recevoir la promesse apostolique d'un.e aspirant.e comme Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice (PVA/R 13)

En collaboration avec le Conseil, préparer des rapports de contrôle à la fin de chaque période de trois ans, convoquer les élections pour le renouvellement du Conseil et s'occuper de la passation des consignes entre les membres sortants et entrants.

Autres tâches spécifiques du Coordinateur/de la Coordinatrice:

Le Coordinateur/la Coordinatrice d'un Centre local doit:

- Recevoir la demande d'admission de l'aspirant.e Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice (PVA/S 27)
- Recevoir l'éventuelle communication de sortie de l'Association par le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice (PVA / S 31; PVA/R 13)
- Transmettre les différents avis du Conseil Local au Conseil Provincial.

Le Coordinateur Provincial/la Coordinatrice Provinciale doit:

- Émettre le décret de démission d'un Salésien Coopérateur/d'une Salésienne Coopératrice de l'Association (PVA / S 31)
- Émettre les décrets respectifs de fusion, de transfert, de déclaration de non-dépendance, de suppression d'un Centre local.
- Émettre le décret d'appartenance d'un Centre à son groupe provincial.
- Collaborer avec le Conseiller Mondial/la Conseillère Mondiale de la Région pour promouvoir les initiatives et l'informer de la vie et des activités de l'Association.

Le Coordinateur Mondial/la Coordinatrice Mondiale doit:

- Collaborer directement avec le Recteur Majeur et son Délégué pour le gouvernement et l'animation de l'Association
- Accompagner les Conseillers mondiaux/Conseillères mondiales dans l'animation des Régions
- Créer des liens de communication à tous les niveaux

Compétences, aptitudes ou exigences nécessaires: être une personne

- équilibrée dans ses dimensions humaine, chrétienne et salésienne.
- fraternelle, accueillante et entreprenante.
- ouverte à l'écoute mutuelle, avec une vision de l'avenir, attentive à la réalité.
- qui fait autorité dans l'exercice de son mandat, mais qui est en même temps humble et disponible à l'autocritique, à l'écoute, au changement et aux signes des temps.
- disponible, sinon à temps plein, au moins dans une certaine ampleur de son temps.
- qui grandit en autonomie pour ne pas rivaliser avec les autres et qui sait valoriser les dons de chacun.e.
- qui mûrit un authentique esprit de service afin que la coresponsabilité dans la mission se traduise par une coresponsabilité dans l'action.
- qui a un amour fort pour l'Église, la Famille Salésienne et l'Association
- qui a des qualités de sagesse et de gouvernement : est capable d'exercer l'autorité et de prendre des décisions à la lumière de l'Évangile et du PVA.
- qui est compétente dans son rôle.
- qui profite de toutes les possibilités d'auto-formation, et qui favorise la mentalité de travail d'équipe et en réseau avec d'autres entités

Références bibliographiques

Chavez V. P., *Charte d'Identité Salésienne*, art. 20 -24.

Art. 36. Au niveau local

§1. Le noyau fondamental de la réalité associative est le Centre Local. Ordinairement il regroupe les Salésiens Coopérateurs qui œuvrent dans un territoire déterminé. Chaque Centre a un Délégué ou une Déléguée nommé(e) par le Provincial ou la Provinciale respectifs. Le Centre est établi de préférence auprès d'une œuvre des Salésiens de Don Bosco ou des Filles de Marie Auxiliatrice.

§2. Les Centres Locaux sont dirigés collégalement par un Conseil Local élu par tous les membres qui composent l'Assemblée du Centre Local. Le Conseil élit parmi ses membres un Coordinateur Local et définit les tâches spécifiques des Conseillers. Le Délégué ou la Déléguée fait partie du Conseil avec voix délibérative.

§3. Des hommes et des femmes de bonne volonté, même d'une autre confession, religion ou culture, s'ils éprouvent de la sympathie pour le charisme salésien, peuvent partager les initiatives du Centre Local et offrir leur collaboration comme « Amis de Don Bosco »

FICHE

Thèmes centraux

1. Le Centre Local : cellule de base de l'Association
2. La collégialité
3. Œcuménisme

Clés de lecture

* **A.** Dès le début, c'est-à-dire à partir de la volonté précise de Don Bosco, les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, uni.e.s comme des « cordes » entrelacées afin de faire du bien à la société et en particulier aux jeunes pauvres et abandonnés, sont organisé.e.s en groupes appelés Centres Locaux qui répondent aux besoins spécifiques d'un territoire particulier. L'Association est donc organisée pour mieux atteindre son but : servir les jeunes frères et soeurs au sein des Églises locales.

Dans cet esprit, chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice accomplit sa propre vocation dans la communion fraternelle au sein de la vie associative du Centre qui permet de faire grandir la spiritualité et l'enrichissement de chaque membre dans l'échange et la confrontation et, en même temps, dans la collaboration dans la charité apostolique qui permet la croissance de tout le Centre. En effet, le Centre Local est la cellule vitale pour atteindre les objectifs des Coopérateurs/Coopératrices, il donne de l'énergie et du soutien en étant l'unité de base opérationnelle de toute l'Association.

L'acte juridique d'assentiment à la naissance d'un Centre exprimé par le Provincial SDB ou par la Provinciale FMA, sont des signes tangibles de ce lien charismatique qui lie la Congrégation Salésienne, l'Institut FMA et l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices : les trois branches d'une même Famille conçues par le grand cœur apostolique de Don Bosco.

*** B.** Dans le deuxième paragraphe de cet article, le mot clé est dans le terme *collégial* par lequel la méthode de conduite du Centre est expliquée. Le Conseil Local, élu par tous les membres de l'Assemblée des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices d'un territoire donné, est l'organe chargé de diriger et d'animer les activités du Centre lui-même, de donner des orientations, de proposer des parcours de formation initiale et continue de concert avec le Conseil Provincial et Mondial, de donner vie aux initiatives et aux projets qui réalisent des objectifs éducatifs et apostoliques dans la réalité sociale. L'action du Conseil se développe et s'explique dans un esprit de communion, de partage fraternel des objectifs et donc la prise « collégiale » de décisions n'est pas un simple exercice de démocratie, mais plutôt un signe d'unité dans les intentions et dans les valeurs, un sens aigu de la coresponsabilité.

*** C.** Le troisième paragraphe souligne l'universalité du charisme de Don Bosco. Les intuitions éducatives du Fondateur, traduites dans le Système Préventif, sont appréciées et partagées par des hommes et des femmes appartenant à d'autres religions et cultures. L'action menée en faveur des jeunes pauvres et abandonnés a conquis le cœur de tous ceux/celles qui reconnaissent la valeur sociale de cet engagement, l'importance de la promotion humaine, spirituelle et sociale des jeunes qui sont l'avenir de l'humanité. Pour cette raison, le Centre Local, là où il y a une opportunité, accueille fraternellement tous ceux/celles qui veulent partager les valeurs du charisme et facilite la collaboration de ces personnes de bonne volonté qui souhaitent se dévouer en faveur de la jeunesse. Ainsi sont nés les « Amis de Don Bosco » qui offrent leur enthousiasme et leur travail, même s'ils n'appartiennent pas à l'Association qui est composée de chrétiens catholiques.

Cet accueil fraternel envers ceux/celles qui apprécient Don Bosco, même s'ils/elles n'appartiennent pas à l'Église catholique, est un signe d'ouverture aux différentes réalités du monde dans lequel opèrent les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices et est en harmonie avec le Magistère du Pape François qui invite à atteindre les périphéries géographiques et psychologiques et à nous montrer prêt.e.s au dialogue avec toutes les personnes de bonne volonté.

Références bibliographiques

CIC. Can 3811

Cf. Francesco, *Evangelii Gaudium*

Cf. Francesco, *Lumen Fidei*

§1. Les Centres Locaux s'organisent en Provinces établies par le Recteur Majeur, sur proposition préalable du Conseil Mondial.

§2. En considération des « liens d'union » et des liens charismatiques reliant l'Association des Salésiens Coopérateurs aux Salésiens de Don Bosco et aux Filles de Marie Auxiliatrice, les Provinces partagent la réalité des Provinces SDB et FMA respectives.

§3. Chaque Province a un Conseil Provincial élu par les Conseils Locaux au cours du Congrès Provincial, selon les modalités prévues dans le Règlement du Congrès.

§4. Le Conseil Provincial s'organise collégalement en élisant parmi ses membres Conseillers, un Coordinateur Provincial. Le Conseil, en son sein, définit les tâches spécifiques des Conseillers. Chaque Conseil Provincial a parmi ses Conseillers un Délégué et une Déléguée, avec voix délibérative. Ils/elles sont nommé.e.s par le Provincial respectif ou la Provinciale respective.

§5. Pour animer l'Association, les Provinces, dans le respect de leur autonomie de gouvernement, sont organisées en Régions par affinité de langue, de culture, de territoire, par décision du Recteur Majeur, en accord avec le Conseil Mondial. Les Provinciaux et les Provinciales concerné.e.s nomment de commun accord un Délégué régional et une Déléguée régionale.

FICHE

Thème central

- L'organisation provinciale, la direction collégiale, le lien d'union et les liens charismatiques avec les Salésiens de Don Bosco et les Filles de Marie Auxiliatrice et le Conseil Régional

Clés de lecture

A .L'organisation provinciale

L'article indique la possibilité d'un regroupement provincial composé de Centres Locaux d'un territoire donné - établi par le Recteur Majeur avec le Conseil Mondial - qui constitue une Province.

Au niveau provincial, l'Association est régie par un Conseil Provincial qui, par une disposition précise du PVA, procède de manière collégiale. Pour la formation du Conseil Provincial, sont pris en compte les règlements de can. 119, qui fixent les modalités d'élection des membres et leurs fonctions.

La composition du Conseil Provincial (PVA/R 24) : le CP est composé de membres élus par les Conseillers/Conseillères des Centres Locaux lors du Congrès Provincial. Il est composé d'un nombre raisonnable de conseillers/Conseillères - de trois à douze - par le Délégué Provincial des SDB et la Déléguée Provinciale des FMA.

L'élection des membres du Conseil provincial : les conseillers/conseillères qui font partie des Conseils Locaux sont convoqué.e.s pour participer au Congrès Provincial par le Coordinateur Provincial/la Coordinatrice Provinciale

Dans le cas de la première constitution du Conseil Provincial, ce sera le Provincial salésien qui convoquera.

La durée du mandat des membres élus : les conseillers élus/conseillères élues restent en fonction pendant trois ans et peuvent être réélu.e.s pour un mandat consécutif de trois ans. Pour un troisième mandat immédiatement après, il faut recourir à l'institution juridique de la postulation, conformément au droit universel (cf. can. 180-183), avec la dispense correspondante du Recteur Majeur.

B. Direction collégiale

Un élément fondamental dans l'organisation de l'Association, comme cela a déjà été exprimé, est la collégialité au moment de la création des Conseils à tous les niveaux. Pour cette raison est présenté ici en détail ce que l'on entend par là et quels sont les règlements pour définir les actes collégiaux, tant en ce qui concerne les élections (Cf. can. 119 n. 1), qu'en ce qui concerne les autres tâches qui relèvent de la compétence du Conseil (Cf. can. 119 n. 2). Pour accomplir un *acte collégial*, conformément au canon 119, trois conditions préalables sont nécessaires:

- 1) la convocation de tous les membres du Conseil respectif, faite conformément au canon 166;
- 2) la présence de la majorité absolue des membres du Conseil concerné;
- 3) la majorité absolue est calculée sur le nombre de membres effectivement présents dans l'acte collégial. La majorité est absolue lorsqu'elle dépasse la moitié du nombre des membres présents, c'est-à-dire : la moitié arithmétique du nombre total de membres présents, plus un.

Si ensuite, l'acte collégial est *l'élection*, par exemple, du Coordinateur/de la Coordinatrice par son Conseil:

- 1) une majorité absolue est requise pour les premier et deuxième votes;
- 2) les premier et deuxième votes étant inopérants, seuls les deux candidat.e.s, qui ont obtenu une majorité relative lors du deuxième vote, restent éligibles pour le troisième vote; ou, s'il y a plus de deux candidat.e.s, seul.e.s les deux candidat.e.s les plus âgé.e.s sont éligibles, à la fois en cas d'égalité des voix de la part de tous/toutes les candidat.e.s et en cas de différence de voix entre un.e candidat.e avec une majorité relative et d'autres candidat.e.s avec égalité des voix, parmi lesquel.le.s le/la plus âgé.e est éligible;
- 3) après le troisième vote, est élu.e celui/celle des deux candidat.e.s, qui a obtenu la majorité des voix ou, en cas d'égalité des voix, le/la plus âgé.e des deux;
- 4) le troisième vote est définitif dans tous les cas et, par conséquent, une fois effectué, l'opération de vote n'est pas prolongée.

Si, en revanche, l'acte collégial concerne une autre question importante pour l'Association :

- 1) une majorité absolue est requise pour le premier vote ;
- 2) si le premier vote est inopérant, on procède à un second vote et toujours à la majorité absolue;
- 3) si aucune majorité n'est obtenue au deuxième vote, la décision en question n'est pas approuvée; si on obtient l'égalité des voix, le Coordinateur/la Coordinatrice qui préside le Conseil conformément à l'article PVA/R 26, peut (et non « doit ») ajouter publiquement son vote pour régler la parité et ainsi statuer sur la question.

Ces questions juridiques ne doivent pas nous faire perdre de vue l'importance vitale que ces personnes qui accomplissent l'acte collégial, ont pour l'Association, précisément parce que ce sont elles qui gouvernent l'Association. D'où la nécessité d'élire des dirigeants ayant des qualités appropriées à leur responsabilité et qui sont en mesure de rendre ce service.

C. Le lien d'union et les liens charismatiques avec les Salésiens de Don Bosco et les Filles de Marie Auxiliatrice.

Le lien d'union et les liens charismatiques avec les Salésiens de Don Bosco et les Filles de Marie Auxiliatrice restent solides, malgré la diversité des choix organisationnels des différentes branches de la Famille Salésienne.

D. « La Consulte Régionale » – Le Conseil Régional.

L'article précise que pour animer l'Association, les Provinces, dans le respect de leur autonomie de gouvernement, sont organisées en Régions par affinité de langue, de culture, de territoire.

Le Conseil Mondial, avec l'accord du Recteur Majeur, peut favoriser la constitution de la Consulte Régionale (PVA/R 34).

Lorsque plusieurs Provinces, appartenant à des nations et à des zones géographiques similaires en langue ou en culture, verront l'opportunité de s'unir pour améliorer leur parcours associatif, elles adresseront la demande au Conseil Mondial qui, après un examen attentif, présentera un avis favorable au Recteur Majeur pour obtenir le consentement à la constitution de cet organe d'animation associatif.

De par sa nature, on peut dire qu'il ne s'agit pas d'un organe de gouvernement collégial, comme le sont les Conseils Locaux, Provinciaux et Mondial (PVA/S 34), mais d'un organe d'animation et d'aide directe au Conseiller Mondial/à la Conseillère mondiale pour une coresponsabilité efficace dans les différentes initiatives, tant formatrices qu'apostoliques, dans la Région. Un autre élément important est d'être un lien d'union et de collaboration entre chaque Conseil Provincial et le Conseil Mondial.

La Consulte Régionale est composée du Conseiller Mondial/de la Conseillère Mondiale de la Région, qui la préside au nom du Conseil Mondial, des Coordinateurs Provinciaux/Coordinatrices Provinciales, du Délégué Régional SDB et de la Déléguée Régionale FMA et/ou d'autres membres en fonction des besoins de chaque Région.

D'autres points de la lettre du Recteur Majeur de 2012 peuvent être approfondis pour clarifier la raison d'être de la Consulte Régionale.

Références bibliographiques

Chavez V. P., *Lettre sur le rôle des Consultes Régionales*, 2012.
Reg FMA (1982) art. 67
Viganò E., *L'Association des Coopérateurs Salésiens*

Art.38. Au niveau mondial

§1. *Le Conseil mondial est composé :*

- *du Coordinateur mondial nommé directement par le Recteur Majeur ;*
- *du Délégué mondial SDB nommé par le Recteur Majeur et de la Déléguée Mondiale FMA nommée par le Recteur Majeur sur proposition de la Mère Générale de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice ;*
- *des Conseillers Mondiaux élus par les Congrès Régionaux respectifs ;*
- *du Conseiller Administrateur Mondial et du Conseiller Secrétaire Mondial élus – à scrutin secret - par les Conseillers eux-mêmes.*

§2. *Le Secrétariat Exécutif Mondial (SEM) est constitué du Coordinateur Mondial, de l'Administrateur Mondial, du Secrétaire Mondial, du Délégué Mondial SDB et de la Déléguée Mondiale FMA.*

Le SEM est chargé des actes d'administration ordinaire qui ne nécessitent pas la convocation du Conseil Mondial. Au sein du Conseil Mondial, il assume dans l'Association la fonction de "Conseil pour les Affaires économiques", selon le droit canon 1280.

§ 3. *Les membres du Conseil mondial restent en fonction pendant six ans.*

§4. *Les Directives du Conseil mondial entrent en application dès l'approbation du Recteur Majeur.*

FICHE

Thèmes centraux

1. Composition du Conseil Mondial
2. Durée et tâches

Clés de lecture

Les articles 30 et 31 du Règlement du PVA précisent que « le Recteur Majeur se prévaut habituellement du Conseil Mondial des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, en particulier pour animer l'ensemble de l'Association et coordonner les initiatives formatrices et apostoliques » (PVA/R. 30). Cela, pour atteindre le but apostolique missionnaire du Projet de Vie Apostolique et une vitalité plus efficace.

Le Conseil Mondial collabore donc avec le Recteur Majeur pour la gouvernance et l'animation de l'Association : il fournit des orientations générales concernant les initiatives formatrices, organisationnelles et administratives (PVA/R. 31).

Les tâches et la composition du Conseil Mondial sont bien décrites dans les articles du Règlement 31:32.

A. Le Conseil mondial est composé :

- du Coordinateur Mondial/de la Coordinatrice Mondiale nommé.e directement par le Recteur Majeur ;
- du Délégué Mondial des SDB nommé par le Recteur Majeur et de la Déléguée des FMA nommée par le Recteur Majeur sur proposition de la Mère Générale de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice ;
- des Conseillers Mondiaux élus/Conseillères Mondiales élues par les Congrès régionaux respectifs ;
- du Conseiller Administrateur Mondial/de la Conseillère Administratrice Mondiale et du Secrétaire Mondial/de la Secrétaire Mondiale élu.e au scrutin secret par les Conseillers/Conseillères eux/elles mêmes.

B. Tâches au sein du Conseil mondial

Au sein du Conseil, quelques tâches spécifiques sont prévues.

Une première tâche expressément envisagée comme indispensable est celle du *Coordinateur Mondial (Coordinatrice Mondiale)*. Il/elle est nommé.e par le Recteur Majeur parmi les Coopérateurs/Coopératrices membres, tant nommé.e.s qu'élu.e.s, du Conseil Mondial, conformément aux dispositions de l'article 32§ 2 du Règlement.

Un autre poste également considéré comme indispensable est celui d'*Administrateur/Administratrice*. Il/elle est un des membres du Conseil lui-même, conformément à l'article 32 § 2.

La tâche de l'Administrateur/Administratrice est celle qui lui est assignée par cet article: présenter l'état financier au Conseil lui-même, afin qu'il le présente à son tour, par l'intermédiaire du Coordinateur Mondial/de la Coordinatrice Mondiale, au Recteur Majeur pour approbation, conformément aux dispositions de l'art. 39 §3.

Ne doivent pas être oubliées d'autres tâches, prévues par la législation universelle de l'Église pour les administrateurs/administratrices des biens ecclésiastiques, envisagées dans le Code de droit canonique.

C. Élection du Conseiller Mondial/de la Conseillère Mondiale pour la Région (Reg. 29 &3)

Le second paragraphe de l'article en examen détermine qui sont ceux/celles qui élisent les représentant.e.s des Régions recensées : ce sont, en premier lieu, les Coordinateurs Provinciaux/Coordinatrices Provinciales.

A ceux-ci/celles-ci s'ajoutent les Délégués SDB et les Déléguées FMA désigné.e.s pour le faire par les Provinciaux et les Provinciales concerné.e.s, de sorte que leur nombre total ne dépasse pas 1/3 du total de l'Assemblée des personnes ayant droit de vote.

La voie à suivre dans l'accomplissement de cette tâche est spécifiée dans un règlement approprié approuvé par le Conseil Mondial. Par conséquent, toutes les possibilités restent ouvertes, à condition qu'une véritable représentativité soit garantie au niveau de chaque Région et, en même temps, que la disponibilité des électeurs/électrices à participer effectivement à l'élection du Conseiller Mondial/de la Conseillère Mondiale soit assurée. Pour cette raison, en plus des nombreuses formalités qui peuvent être proposées, il est également prévu, et il est donc possible, de voter par correspondance, conformément au canon 157 §1. Bien sûr, cela doit être de nature à garantir les conditions essentielles à la validité canonique du vote, qui de toute façon doit être libre, sûr, secret, absolu, déterminé, conformément au canon 172.

Il est de la compétence du Recteur Majeur, en tant que Modérateur Suprême de l'Association, d'*approuver* les modalités proposées par le Conseil Mondial : ceci est expressément envisagé au paragraphe 4 de l'article en examen, selon lequel les directives du Conseil « ne deviennent exécutives qu'après l'approbation du Recteur Majeur ».

D. Durée du mandat du Conseiller Mondial/de la Conseillère Mondiale (Règlement 32 § 3)

Tous les membres du Conseil Mondial, à l'exception du Délégué/de la Déléguée, *exercent leurs fonctions pendant six ans*. Le choix de cette période a été suggéré par une évaluation sereine de l'expérience acquise au cours de la période d'expérimentation : il s'agit d'une période qui permet au Conseil, d'une part, d'effectuer un bon travail d'animation et de coordination et, d'autre part, de pouvoir se renouveler avec la rotation de ses membres.

E. Tâches du Conseil Mondial (Règlement 31 § 4)

Le domaine de compétence du Conseil Mondial est déterminé par l'article 31 du Règlement et concerne universellement l'ensemble de l'Association.

Cet article indique également les tâches générales d'animation et de coordination des initiatives de formation et d'apostolat.

En outre, le Conseil Mondial a également une fonction judiciaire et administrative caractéristique, étant compétent pour résoudre les doutes et les différends qui surgissent au sein de l'Association.

E. Le fonctionnement du Conseil Mondial (Règlement 32)

En référence aux tâches du Conseil Mondial, l'article précise une condition fondamentale de fonctionnement : « Les directives du Conseil Mondial ne deviennent exécutives qu'après l'approbation du Recteur Majeur » (Règlement 32 § 4).

Ceci est requis par le fait que le Recteur Majeur « est le Supérieur de l'Association » et se prévaut du Conseil Mondial pour l'exercice de son ministère pastoral faisant autorité auprès des Coopérateurs/Coopératrices.

Par conséquent, afin de rendre opérationnelles les décisions prises collégialement lors des réunions du Conseil, il est nécessaire de les présenter à l'approbation préalable du Recteur Majeur. Cette tâche incombe au Coordinateur Mondial/à la Coordinatrice Mondiale

F. Le Secrétariat Exécutif Mondial (SEM)

Le Secrétariat est formé par le Coordinateur Mondial/la Coordinatrice Mondiale, l'Administrateur Mondial/Administratrice Mondiale, le/la Secrétaire Mondial.e, le Délégué Mondial des SDB et la Déléguée Mondiale des FMA.

L'article 31 du Règlement précise, dans des paragraphes distincts : la composition du Conseil Mondial et ses tâches, l'élection des Conseillers/Conseillères, les modalités de cette élection, la durée du mandat de ses membres, la valeur de ses directives, la constitution d'un Secrétariat Exécutif.

Cet organe est prévu dans le Statut du PVA à l'art. 38 § 2 : le texte dit que le Conseil dispose d'un Secrétariat Exécutif Mondial (SEM) central. Celui-ci peut être composé de plusieurs personnes dirigées par un.e responsable. Le but pour lequel il est établi est « fonctionnel pour les actes d'administration ordinaire ». Il peut avoir un.e responsable de bureau en la personne du/de la Secrétaire, qui agit directement sous la direction du Coordinateur Mondial/de la Coordinatrice Mondiale.

.

Références bibliographiques

Actes et Documents du 2° Congrès mondial des Salésiens Coopérateurs (Rome 1985).

Actes et Documents du 4° Congrès mondial des Salésiens Coopérateurs (Rome 2012).

Art. 39. L'administration des biens de l'Association

§1. L'Association des Salésiens Coopérateurs, en tant que personne juridique ecclésiastique publique a la capacité d'acquérir, de posséder, d'administrer et d'aliéner des biens temporels, selon le droit. Les biens possédés par l'Association comme tels sont des biens ecclésiastiques.

§2. Le Recteur Majeur avec le Conseil Mondial administre les biens de l'Association au niveau mondial ; il est l'autorité compétente pour accorder aux Conseils locaux et aux Conseils provinciaux les permissions requises pour les actes d'administration extraordinaire et pour les aliénations qui ne requièrent pas l'intervention du Siège Apostolique.

§3. Les Conseils, grâce aux services d'un Administrateur choisi en leur sein, s'occupent de la gestion des biens de l'Association. En outre, l'administrateur prépare annuellement le rapport financier à présenter au Conseil de niveau supérieur.

FICHE

Thèmes centraux

1. Administration des biens ecclésiastiques
2. Le/la représentant.e légal.e
3. Fonctions administratives

Clés de lecture

Pour approfondir le thème de *l'administration*, nous clarifions, tout d'abord, ce que signifie être une Association reconnue par le Saint-Siège avec une « figure juridique ecclésiastique publique », afin que chacun.e ait la même vision pour agir et travailler dans les Centres locaux et les Conseils. Le terme « administration » a une double valeur sémantique qui ne doit pas induire en erreur. Administrer, en effet, peut signifier la fonction propre de l'autorité ecclésiastique autre que celle de légiférer et de juger consistant à mettre les actes du gouvernement en conformité avec la loi. A côté de cette signification, appartenant à la sphère du pouvoir de juridiction, il y en a une autre de type économique, qui vise à conserver, faire fructifier et améliorer un patrimoine. Eh bien, il faut garder à l'esprit que le législateur ecclésiastique utilise le terme dans les deux sens; lorsque, par exemple, il réglemente l'acte administratif, il fait évidemment référence au premier concept d'administration; lorsque, en revanche, il établit la nécessité pour les personnes juridiques ecclésiastiques publiques d'avoir un administrateur, il utilise le second sens de l'administration (Cf. can. 1279).

Cette distinction est importante lorsqu'il s'agit d'examiner en particulier *l'administration des biens*, car le législateur y utilise les deux sens du terme *administration* en ce qui concerne les biens ecclésiastiques. Concrètement, lorsqu'il qualifie le Pontife romain d'administrateur suprême des biens ecclésiastiques, il se réfère au pouvoir de juridiction du Pape sur l'Église et, donc, sur les biens des personnes juridiques publiques destinés aux propres fins de l'Église, plutôt qu'à une fonction administrative de type économique basée sur le pouvoir de propriétaire des biens (Cf. can. 1273).

L'administration des biens de la « personne juridique ecclésiastique publique » met l'accent avant tout, sur l'attribution à l'Ordinaire du contrôle de l'administration. Il s'agit d'une vigilance qui comprend: le droit d'inspection; la nécessité des comptes; l'établissement des modalités d'une administration correcte et ordonnée; l'accord d'une licence pour des actes administratifs d'une certaine gravité ou pertinence.

La vigilance n'inclut donc pas le droit de substituer la représentation dans l'administration, à moins que la loi générale (par exemple: pour les religieux) ou d'autres titres légitimes ne le permettent davantage. *La norme canonique établit que l'Ordinaire ne peut remplacer la représentation qu'en cas de négligence du représentant légal/de la représentante légale ou, si celle-ci lui est attribuée par une loi ou des statuts particuliers.* (Cf. CIC : 1276,1277, 1279, 1281, 1285, 1292)

Un autre pouvoir attribué à l'Ordinaire de réglementer l'administration des biens ecclésiastiques avec des instructions dictées conformément au droit universel et particulier et, en tenant compte des droits subjectifs, des coutumes et des circonstances légitimes. Pour cela,

selon l'occasion, il peut donner des instructions pour clarifier et préciser les façons et les moments de mise en œuvre des lois en matière des biens ecclésiastiques, dans l'esprit et dans les limites du droit universel, complémentaire et particulier, avec effet pour toutes les personnes juridiques qui lui sont soumises. (Cf. can 1276 ; ASE ASSCC).

Les biens temporels de l'Association en tant que tels sont régis non seulement par les normes mentionnées dans le Statut et Règlements du PVA, mais prioritairement par les canons du Code de droit canonique qui sont intégrés dans les articles du PVA.

La possession et l'utilisation des biens temporels de l'Association, en tant que biens ecclésiastiques, doivent être proportionnelles à la réalisation des propres fins de l'Association. Les responsables des biens associatifs : locaux, provinciaux et mondiaux sont tenus de respecter les normes susmentionnées, en s'adaptant aux mêmes principes.

L'Administration des biens ecclésiastiques appartient à ceux qui gouvernent immédiatement les personnes auxquelles appartiennent ces biens. En appliquant ce principe aux différents domaines, dans la compétence pour l'administration des biens de l'Association Salésienne des Coopérateurs/Coopératrices, vaut le principe général offert par can. 118, à propos de la représentation canonique des entités ecclésiastiques qui dit : la personne *juridique publique*, agissant en son nom, est représentée par ceux à qui cette compétence est reconnue par le droit universel ou particulier, attribué par ses propres statuts.

Le/la représentant.e légal.e

L'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices (ASSCC), en tant que *personne juridique ecclésiastique publique*, tire son origine de l'autorité de l'Église (can. 301 §3), agit en son nom (can. 116 § 1), tire de l'Église sa capacité en termes d'administration des biens (can. 1255) et poursuit les fins propres à l'Église (can. 301 §1).

Dans l'Association, l'Ordinaire est le Recteur Majeur à tous les niveaux, local, provincial et mondial et y exerce la fonction de *Modérateur Suprême* ; il est le garant pour le Saint-Siège à l'échelle universelle en qualité de « Supérieur de l'Association ». Pour l'exercice de cette fonction, il s'appuie habituellement sur le Coordinateur Mondial/ la Coordinatrice Mondiale et le Secrétariat Exécutif Mondial. Compte tenu de sa haute responsabilité personnelle envers l'Association, il peut nommer :

un de ses délégués, le Provincial Salésien pour les niveaux provincial et local, puisque « du moment que, dans le cadre des responsabilités spécifiques de la Société de Saint-François de Sales, il rend présent le ministère du Recteur Majeur (PVA/S. 35).

En raison de la spécificité du rôle, la figure juridique publique est assumée directement et librement par le Conseil respectif: Mondial, Provincial, Local des Salésiens

Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, dans son autonomie, elle est représentée par son/sa propre Coordinateur/Coordinatrice. Elle a la capacité d'administrer, d'acquérir, d'aliéner les biens associatifs et d'effectuer toutes les opérations liées à la propriété, à la possession, aux contrats.

Le Conseil Local, Provincial, Mondial de l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, pour effectuer des actes d'administration extraordinaire, doit demander la licence à l'autorité compétente conformément à la loi et ne peut délibérer dans l'état de droit qu'après le consentement et l'approbation du Recteur Majeur (PVA/S 39 §2).

Il est de la responsabilité du Recteur Majeur, utilisant le SEM comme conseil pour les affaires économiques, d'accorder au Conseil: Local, Provincial, Mondial, les licences pour exécuter

des Actes d'Administration Extraordinaire et d'Aliénation, qui ne nécessitent pas l'intervention du Siège Apostolique, sans lesquels, les Actes seraient invalidés.

A. Achat / Aliénation de biens

L'Association, en tant que personne juridique ecclésiastique publique, peut acquérir des biens temporels de toutes les manières justes conformément au droit tant naturel que positif de la même manière que toute autre, à l'exception du terme « Église » dans le livre V du Code. Une forme particulière d'acquisition de biens temporels est prévue dans la Convention pour les Centres Locaux et pour le Conseil Provincial :

- lors de la fusion de Centres, le nouveau Centre reprend les actifs et les passifs des deux Centres précédents, sauf disposition contraire du décret de fusion;
- dans la suppression des Centres « les biens temporels des Centres supprimés, y compris les actifs et les passifs, passent au Conseil Provincial, sauf disposition contraire dans le décret de suppression » ; (Cf. CIC livre V, 4) c'est à dire le transfert du droit de propriété et de ses actifs à l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, de l'Association elle-même à un sujet différent.

Selon le droit canonique, la notion d'aliénation comprend également « toute autre activité qui affecte le patrimoine de la personne morale en aggravant son état. (Cf. can. 1290 **1295 ?**)

« Pour disposer valablement de biens qui constituent, par cession légitime, le patrimoine stable d'une personne juridique publique et dont la valeur excède la somme fixée par la loi, l'autorisation de l'autorité compétente, en vertu de la loi est requise. » (Cf. can. 1291)

L'objet de l'aliénation, comme des autres contrats péjoratifs, est donc ce qui constitue, par assignation faite conformément au droit civil ou canonique, le patrimoine stable de l'Association en tant que tel, c'est-à-dire :

- les actes de transfert d'un droit sur un contenu patrimonial à un autre sujet tels que la vente, l'échange, la donation, dont la valeur est supérieure au montant maximal établi par la Conférence Episcopale de son pays respectif, ce qui, en pratique, est différent selon les situations économiques des différentes régions du monde.
- les actes qui entraînent des frais pour le patrimoine et mettent en péril leur cohérence (tels que les prêts, la constitution de dettes, l'hypothèque, les servitudes, l'emphytéose, la caution, la rente perpétuelle, la renonciation à l'acceptation de dons ou de legs modaux, l'usufruit, la transaction);
- les actes de gestion qui, dans le contexte économique du moment, peuvent comporter des risques par rapport aux critères d'administration prudente et juste, également d'un point de vue pastoral, et précisément:
 - . initiation, reprise ou acquisition d'une participation à des activités entrepreneuriales (industrielles ou considérées comme commerciales à des fins fiscales);
 - . placer des tiers en possession de biens immobiliers en dehors des négoce dûment agréés;
 - . investissements pour des travaux de construction, de rénovation ou de restauration;
 - . changement de l'utilisation prévue des biens immobiliers.

En appliquant les dispositions canoniques de l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices, les Conseils Mondial, Provinciaux et Locaux, dans

leur domaine de compétence respectif, peuvent disposer valablement des biens immobiliers de l'Association à deux conditions :

- seulement en dessous de la somme maximale fixée par la Conférence épiscopale;
- seulement après l'approbation du Recteur Majeur et après avoir reçu la licence préalable du Conseil Mondial.

En plus de cette licence, le CIC exige également l'intervention du Siège Apostolique, toujours pour la validité de l'aliénation, pour les cas suivants:

- dans le cas de « biens dont la valeur excède la somme maximale établie »,
- ou des ex voto donnés à l'Église », c'est-à-dire à l'Association des Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices.
- en tant que tels, des objets précieux de valeur artistique ou historique.

Il semble opportun de rappeler à nouveau la prescription concernant les règles du droit civil. Les normes de droit civil en vigueur dans un territoire en matière de contrats tant en général qu'en particulier, et sur les paiements, sont également respectées par le droit canonique dans les matières soumises au pouvoir de gouvernance de l'Église et avec les mêmes effets, à moins qu'elles ne soient contraires au droit divin ou que le droit canonique n'en décide autrement, sans préjudice pour les dispositions du CIC concernant les témoins dans les différentes affaires.

Les fonctions administratives

Au regard des principes de l'Église universelle, cités en référence à la législation, tant du droit établi par le Code de Droit Canonique que par le PVA dans ses Statuts, dans le Règlement et dans le document ASE de l'Association, chaque Conseil a en son sein un administrateur/une Administratrice (PVA/S art. 39. §3)

Les administrateurs/administratrices sont élu.e.s par leurs Conseils Provinciaux et Locaux respectifs.

Ils/elles sont appelé.e.s à être attentifs/attentives et co-responsables de la Solidarité Economique.

Les tâches sont les suivantes :

- protéger les biens appartenant à l'Association en éduquant à la stabilité pour la consolidation administrative nécessaire de l'Association;
- animer la solidarité économique des Conseils de référence ;
- suggérer des sources possibles de soutien et d'aide économique ;
- promouvoir les fonds de solidarité, pour une action de subsidiarité vers les réalités associatives les plus précaires ;
- présenter le budget à son Conseil ;
- tenir les livres comptables à jour ;
- présenter les états financiers annuels au niveau supérieur pour promouvoir le budget général de l'Association.

Pour conclure, une invitation claire à la solidarité est faite à tous/toutes les Salésiens Coopérateurs/Salésiennes Coopératrices qui contribuent à favoriser leur autonomie économique et à vivre la justice, la charité, l'équité et la subsidiarité pour assurer la stabilité administrative de l'Association.

Références bibliographiques

ASSCC Commentaires RVA; PVA; ASE;

François, *Evangelii Gaudium*, 217 – 237

François, *Lumen Fidei*, 2013, 50-51

Conseil Pontifical pour les laïcs, Les statuts des Associations. Mons.Miguel Delgado Galindo

Lignes directrices pour la gestion des biens, LEV 2014

Art. 40. Dispositions finales

§1. *L'Association des Salésiens Coopérateurs est régie par les présents Statuts. D'autres normes sont contenues dans le Règlement au niveau mondial ou dans les Directoires aux différents niveaux*

** Les Statuts définissent la vocation apostolique du Salésien Coopérateur, l'identité, l'esprit, la mission, la communion et les principes de la structure d'organisation de l'Association.*

** Le Règlement contient les points pratiques qui spécifient et règlent l'action, la méthodologie, la structure et l'organisation. Il est subordonné aux Statuts dont il rend les principes applicables sous des formes opérationnelles pour la vie quotidienne de l'Association.*

** Les Directoires sont des dispositions particulières de l'Association pour adapter le Projet de Vie Apostolique au fonctionnement concret dans les différentes réalités territoriales. Elles sont approuvées par les Conseils respectifs et ratifiées par les Conseils du niveau immédiatement supérieur, qui devront en garantir la conformité aux dispositions des Statuts et du Règlement.*

§2. *Les présents Statuts pourront être modifiés sur proposition du Modérateur Suprême, du Conseil mondial ou des Conseils Provinciaux. La proposition de modification devra contenir la présentation claire et détaillée des motifs qui peuvent justifier la modification, définir les objectifs concrets qu'elle poursuit, les principes sur lesquels elle s'articule. Il revient au Supérieur de l'Association d'évaluer et d'accepter la proposition de modification. Le processus de modification sera défini par le Conseil Mondial avec le consentement du Recteur Majeur.*

La modification devra être approuvée successivement par la majorité absolue des participants au Congrès mondial, par le Supérieur de l'Association et par le Siège Apostolique.

FICHE

Thèmes centraux

1. Structure et valeur du Projet de Vie Apostolique
2. Modalités de modification des documents composant le PVA ou complémentaires à celui-ci

Clés de lecture

- A. À la base du plan de révision du précédent Règlement de Vie Apostolique se trouve la nécessité de diviser ce document en deux parties:
- le *Statut*, simplifié dans sa forme et essentiel dans son contenu, qui entend représenter la véritable carte d'identité du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice et de l'Association et, précisément pour cette raison, moins sujet à des modifications au fil du temps;
 - le *Règlement* d'application plus facilement susceptible de modifications et d'intégrations, qui vise à rassembler les aspects organisationnels et gouvernementaux de l'Association.

Ces parties sont complétées par les Directoires, textes élaborés à n'importe quel niveau de la structure associative (et soumis à l'approbation et à la ratification nécessaires du Conseil de niveau supérieur) ; qui intègrent et/ou appliquent des aspects spécifiques du Règlement concernant le gouvernement et l'animation des Centres, de manière à rendre souples et adaptables aux réalités territoriales les principes et prescriptions qu'il contient.

- B. L'exigence d'un statut pour une Association ecclésiale est inscrite directement dans le Code de Droit Canonique au canon 304, §1, qui stipule:

- C. *Toutes les associations de fidèles, tant publiques que privées, quel que soit leur titre ou nom, sont appelées à avoir leurs propres statuts définissant le but de l'association ou la raison sociale, le siège, le gouvernement et les conditions requises pour y participer, et par lesquels sont déterminées les modalités d'action en tenant compte de la nécessité ou de l'utilité relative au temps et au lieu.*

Le même Code de droit canonique prévoit l'intervention et l'approbation de l'autorité ecclésiastique pour la modification des statuts de toute association publique (cf. Can. 314). Les statuts de chaque association publique, leur révision et leur modification nécessitent l'approbation de l'autorité ecclésiastique chargée d'ériger l'association selon la norme du can. 312, §1.

Pour cette raison, le statut est soumis à un processus particulier et complexe d'approbation par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

La présence de règles qui définissent l'origine, l'identité et l'organisation d'une association doit toujours être considérée dans la perspective d'une interrelation entre les unions laïques au sein de l'Église, tant pour la connaissance mutuelle que pour une communion plus fructueuse. Au point 30 de l'Exhortation apostolique *Christifideles laici*, il est dit :

C'est toujours dans la perspective de la communion et de la mission de l'Église, et donc pas par rapport à la liberté d'association, que l'on comprend la nécessité de critères clairs et précis de discernement et de reconnaissance des unions laïques, aussi appelées « critères d'ecclésialité ».

La communion ecclésiale exige en outre la reconnaissance de la pluralité légitime des formes d'union des fidèles laïcs dans l'Église et, en même temps, la disponibilité à leur collaboration mutuelle.

- D.** L'importance des Règles fut suggérée à Don Bosco par une intervention directe du Ciel, quand, dans le rêve des rubans blancs, Notre-Dame lui recommanda l'importance de s'attacher ses collaborateurs par l'obéissance, ce qui aboutit à la réalisation de règles à suivre et à respecter. Nous rapportons le récit de Don Bosco lui-même:
- « Entretemps, je me vis entouré d'un nombre immense et toujours croissant de jeunes ; mais en regardant la Dame, les moyens et la pièce grandissaient aussi, et puis, je vis une très grande église (l'actuelle Marie Auxiliatrice – à Turin), précisément à l'endroit où elle m'avait montré que le martyre des saints de la Légion de Thèbes avait eu lieu, avec de nombreux bâtiments tout autour et avec un beau monument au milieu. (Vit-il aussi son monument ?)*
- Pendant que ces choses se passaient, j'avais toujours dans ce rêve des assistants prêtres et des clercs qui m'aidaient quelque peu et puis s'enfuyaient. J'essayais avec beaucoup d'efforts de les attirer, mais ils partaient peu après et me laissaient tout seul. Puis je me tournai à nouveau vers cette Dame, qui me dit :*
- Voulez-vous savoir comment faire pour qu'ils ne s'enfuient plus ? Prenez ce ruban et attachez-le à leur front. Je pris respectueusement le ruban blanc de sa main et je vis que dessus il était écrit ce mot: Obéissance. Je m'efforçai de faire ce que cette Dame m'avait dit, et je commençai à attacher le ruban sur la tête de certains de mes assistants bénévoles, et je vis immédiatement un effet grand et admirable; et cet effet grandissait toujours pendant que je continuais dans la mission qui m'était confiée, puisqu' ils laissèrent tomber l'idée d'aller ailleurs et ils restèrent pour m'aider. C'est ainsi que la Congrégation fut constituée » (MB II, 299).*

E. Si l'on considère en fait la révision du Statut comme un acte très rare, le discours en faveur des modifications du Règlement est différent. Dans ce cas, comme indiqué à l'art. 35 §3 du texte lui-même, le Règlement pourra être modifié sur proposition du Modérateur Suprême, du Conseil Mondial ou des Conseils Provinciaux. Dans tous les cas, il appartient au Supérieur de l'Association d'approuver l'initiative de modification, qui sera publiée de manière appropriée.

Cette possibilité est certes plus facile et plus souple, respectueuse en tout cas de collégialité et sensible à l'évolution des temps et aux besoins qui surgiront progressivement.

Références bibliographiques:

Code de Droit Canonique
MB II.

Art. 41. Un chemin de sainteté

Les Salésiens Coopérateurs choisissent de partager le parcours évangélique ébauché dans le présent Projet de Vie Apostolique.

Ils s'engagent avec responsabilité sur ce chemin qui mène à la sainteté : l'Association des Salésiens Coopérateurs « est faite pour secouer tous les chrétiens en les tirant de la langueur dans laquelle ils gisent et répandre l'énergie de la charité ».

Le Seigneur accompagne avec l'abondance de sa grâce tous ceux qui œuvrent dans l'esprit du « da mihi animas cetera tolle », en faisant du bien à la jeunesse et aux milieux populaires.

FICHE

Thème central

- La vocation du Salésien Coopérateur/de la Salésienne Coopératrice mène à la sainteté : choix libre, passion pour le “da mihi animas cetera tolle” et la force de la grâce qui ne nous laissera jamais seul.e.s

Clés de lecture

A. Appel à la sainteté

La dignité des fidèles laïcs se révèle pleinement si l'on considère comme *la première et fondamentale vocation* que le Père en Jésus-Christ adresse par l'Esprit à chaque personne: la vocation à la sainteté, c'est-à-dire à la perfection de la charité. On peut affirmer que la sainteté est le témoignage le plus splendide de la dignité conférée au disciple du Christ.

Vatican II a eu le courage de remettre à tous les membres de l'Église la réalité irrépressible du mystère de l'Église: elle est la vigne choisie par laquelle les sarments vivent et grandissent avec la même sève que le Christ, sainte et sanctifiante : elle est le Corps mystique dont les membres participent à la même vie de sainteté que le Chef qui est le Christ; elle est l'Épouse aimée par le Seigneur Jésus qui s'est livré pour la sanctifier (cf. Eph 5, 25ss.). L'Esprit qui a sanctifié la nature humaine de Jésus dans le sein virginal de Marie (cf. Lc 1, 35) est le même Esprit qui habite et travaille dans l'Église afin de lui communiquer la sainteté du Fils de Dieu fait homme (cf. ChL 16).

Le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice dans son état de laïc séculier/laïque séculière a reçu l'appel de Dieu en personne à être saint.e. Il s'agit d'une option de vie normale dans le monde où la famille, l'étude, le travail, les relations amicales, sociales, professionnelles, culturelles, etc. , trouvent en Jésus-Christ la plénitude de leur signification (PVA/S 2).

Cette vocation à la sainteté trouve ses racines dans le baptême et est reproposée par les sacrements, spécialement l'Eucharistie et la Réconciliation. On peut dire que c'est là où le Salésien Coopérateur/la Salésienne Coopératrice (SC) trouve la force et se configure à Jésus et qu'il/elle est habilité.e et engagé.e à manifester la sainteté de son être dans tout son travail avec joie et optimisme, dans un service responsable dans la communauté ecclésiale et dans la société civile (PVA/S 13, 17, 19).

Le *Projet de Vie Apostolique* pour le/la SC devient le chemin sûr pour atteindre la sainteté. C'est le « livre de vie », qui garantit la fidélité à l'inspiration originale de Don Bosco, l'harmonie spirituelle, théologique, pastorale avec le Concile Vatican II et le Magistère de l'Église et la réponse chrétienne et salésienne aux nouveaux défis du monde. D'où l'importance de l'assumer comme un trésor précieux qu'il faut connaître, intérioriser, aimer et en témoigner. Dans le PVA se trouve esquissé le profil du/de la SC, qui le/la rend apte à sa vocation et à sa mission, c'est-à-dire à être *un.e vrai.e salésien.ne dans le monde*. (PVA/Présentation).

B. Passion pour le “da mihi animas cetera tolle”

Pour Don Bosco, c'était l'idée unificatrice de toute sa vie: le salut de ses jeunes était au cœur de son cœur, il était son noyau essentiel et indispensable, la racine la plus profonde de son activité intérieure, de son dialogue avec Dieu, du travail sur lui-même, de son travail d'apôtre. Vraiment, son cœur a toujours palpité sous l'impulsion du 'da mihi animas'. Toute sa passion, sa tâche de pédagogue, de pasteur, de catéchiste, d'écrivain, de fondateur était de conduire ses jeunes sur la voie du salut, de les rendre bons, de les sauver pour l'éternité. Pour cela, tout le reste était donc considéré comme un moyen, un instrument.

Sa tâche, ses institutions, la fondation de la Société Salésienne, de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice, des Salésiens Coopérateurs, tout est orienté vers cette destination suprême. Le seul but de l'Oratoire est de sauver des âmes. Ce but, il savait qu'il ne pouvait l'atteindre seul, c'est pourquoi il les invite à vouloir s'unir dans l'esprit, pour travailler à la plus grande gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Et il disait: *la plus divine des choses divines est de coopérer avec Dieu au salut des âmes, et c'est un chemin sûr de sainteté*.

Cet article nous invite à nouveau à secouer les âmes des jeunes qui sont « endormis » par tant de propositions de la société qui les éloignent du chemin de la sainteté.

C'est maintenant à nous de vivre avec passion le « da mihi animas » qui se concrétise ainsi:

- Répondre aux besoins matériels et primordiaux des jeunes pauvres, abandonnés à eux-mêmes, en leur offrant maison, nourriture et vêtements, pour les rendre capables de gagner honnêtement le pain pour leur vie, en apprenant une profession, un travail.
- Les accompagner avec une pédagogie sage, qui a comme centre et synthèse la charité pastorale du Christ, dans leur délicat processus de transformation humaine, culturelle et morale; les habilitier à l'exercice de la liberté responsable, au don de soi; les aider à prendre conscience de leur rôle dans la vie, dans la société, dans leur milieu.
- Les éduquer chrétiennement. Amener les jeunes à vivre leur foi avec une intensité croissante, à faire l'expérience de la rencontre personnelle avec le Christ, Homme parfait, par l'écoute de la Parole, par la prière, les sacrements, l'amour du prochain.

Dans cette synthèse, nous trouvons la mystique du « Da mihi animas » qui unit inextricablement la promotion humaine et la promotion surnaturelle, avec une insistance toute particulière sur l'aspect religieux. Ce lien intrinsèque est réaffirmé aujourd'hui dans tout le magistère du Pape François qui invite à aller aux périphéries géographiques et existentielles

de l'humanité pour répondre aux besoins les plus profonds de la personne et lui offrir un véritable chemin de sainteté.

C. La force de la grâce qui ne nous laissera jamais seul.e.s

« Sans moi, vous ne pouvez rien faire »: le besoin de l'aide du Seigneur et la certitude de recevoir le soutien de la grâce du Père sont les deux convictions qui accompagnent chaque Salésien Coopérateur/Salésienne Coopératrice tout au long de sa vie en tant que citoyen.ne honnête et bon.ne chrétien.ne qui donne tout pour le salut des âmes, avec la certitude que Dieu n'abandonne pas ceux/celles qui offrent leur disponibilité à travailler pour son Règne dans l'esprit de Don Bosco, pour le salut de la jeunesse. Nous entendons Don Bosco: « *Le Seigneur Dieu, riche en grâce et en bénédictions, répand largement ses faveurs célestes sur tous ceux qui œuvrent pour gagner des âmes à Jésus Sauveur, faire du bien à la jeunesse en danger, préparer de bons chrétiens à l'Eglise, d'honnêtes citoyens à la société civile, et qu'ainsi, tous puissent devenir un jour des habitants chanceux du ciel* » (RDB, Au lecteur, final).

Et nous entendons le Seigneur Jésus : « *Qui veut sauver sa vie la perdra, mais celui qui perdra sa vie pour moi la sauvera* » (Lc 9,24).

Références bibliographiques

Brocardo P., *Don Bosco profondément saint, profondément humain*, pages 111-118

Chavez V. P., *Charte d'Identité*, art. 23.

Chavez V.P., *Nous puisons dans l'expérience spirituelle de Don Bosco, pour marcher vers la sainteté selon notre vocation spécifique*. Etrenne 2014.

François, *l'Evangile de la joie*, 8.

Jean Paul II, *Christifideles Laici*

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Saintes Ecritures

Jn	Évangile de Saint Jean
Mt	Évangile de saint Matthieu
Col	Lettre de Saint Paul aux Colossiens
1 Co	Première épître de saint Paul aux Corinthiens
Ec	Ecclésiaste
Ep	Lettre de saint Paul aux Éphésiens
Ph	Lettre de saint Paul aux Philippiens
1P	Première lettre de saint Pierre
1Tes	Première épître de saint Paul aux Thessaloniciens

Documents de l'Église

AA	Apostolicam Actuositatem, Décret du Concile Vatican II
AG	ad Gentes, décret du Concile Vatican II
CD	Christus Dominus, décret conciliaire sur la charge pastorale des évêques
CDCC	Catéchisme de l'Église catholique
ChL	Christifideles Laici, Exhortation apostolique de Jean-Paul II
CIC	Droit canonique
DDC	Doctrine sociale de l'Église
GE	Gravissimum Educationis, Déclaration du Concile Vatican II
GS	Gaudium et Spes, Constitution du Concile Vatican II
LG	Lumen Gentium, Constitution du Concile Vatican II
PC	Perfectae caritatis, décret conciliaire sur le ministère sacerdotal
UR	Unitatis Reintegratio, décret conciliaire sur l'œcuménisme

Sources salésiennes

ACS	Actes du Conseil Supérieur
ACGS	Actes du Chapitre Général Spécial des Salésiens de Don Bosco (1971-1972)
MB	Mémoires biographiques (19 volumes)
RDB	Règlement de Don Bosco pour les Coopérateurs, 1876

RSS Recherches historiques salésiennes

Règlements SDB : Règlements Généraux des Salésiens de D. Bosco, 1984

Abréviations en italien

ASSCC Association Salésienne des Coopérateurs et Coopératrices

SSCC Salésiens/Salésiennes Coopérateurs/Coopératrices

SC Salésien Coopérateur ou Salésienne Coopératrice

DB Don Bosco

FMA Filles de Marie Auxiliatrice

SDB Salésiens de Don Bosco